CIHEAM



International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

Thèse / *Thesis*

requise pour l'obtention du titre

submitted for the degree of

Master of Science

Développement durable ?

Le problème de la dissociation entre les plans de conservation et les plans de développement

– Le cas de la petite région de la Garrotxa –

Fernando RODRIGUEZ GOMEZ

Collection "Master of Science" n° 37

1997

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier



CIHEAM

Centre International de Hautes Etudes
Agronomiques Méditerranéennes

International Centre for Advanced
Mediterranean Agronomic Studies

Secrétariat Général / *General Secretary*

11, rue Newton
75116 PARIS
Tel.: (33-1) 53 23 91 00 – Fax: (33-1) 53 23 91 01

Instituts Agronomiques Méditerranéens
Mediterranean Agronomic Institutes
(IAM)

Bari – Chania – Montpellier – Zaragoza

IAM – Bari
Via Ceglie 23
70010 Valenzano, Bari, Italy
Tel.: (39) 80 78 06 111 – Fax: (39) 80 78 06 206

IAM – Chania
P.O. Box 85
73100 Chania, Crete, Greece
Tel.: (30) 821 81 151 – Fax: (30) 821 81 154

IAM – Montpellier
3191, route de Mende – BP 5056
34033 Montpellier Cedex 1, France
Tel.: (33-4) 67 04 60 00 – Fax: (33-4) 67 54 25 27

IAM – Zaragoza
Apdo. 202
50080 Zaragoza, Spain
Tel.: (34) 76 57 60 13 – Fax: (34) 76 57 63 77

Développement durable ?

Le problème de la dissociation entre les plans de conservation et les plans de développement

– Le cas de la petite région de la Garrotxa –

Fernando RODRIGUEZ GOMEZ

Collection "Master of Science" n° 37

1997

L'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse

Ces opinions n'engagent que leur auteur

RODRIGUEZ GOMEZ (Fernando) - Développement durable ? Le problème de la dissociation entre les plans de conservations et les plans de développement. Le cas de la petite région de la Garrotxa (Catalogne) - Montpellier : CIHEAM/IAMM, 1997 - 121p - (Thèse Master of Science, IAMM, 1995, Collection *Thèses et Masters*, n°37)

Développement durable? Le problème de la dissociation entre les plans de conservation et les plans de développement : le cas de la petite région de la Garrotxa (Catalogne)

Fernando RODRIGUEZ GOMEZ

Résumé : Les nombreuses incertitudes qui subsistent du fait des interactions entre les sociétés et leur environnement empêchent de cerner avec une précision absolue la notion de "durable". Néanmoins, certains critères peuvent être introduits pour analyser la "durabilité" d'un mode concret de développement à partir du repérage de ses principales tendances et de leurs impacts sur l'environnement. Ces critères nous ont permis de diagnostiquer comme "non durable" le modèle de développement de la microrégion de la Garrotxa (Catalogne), même si la zone présente des opportunités et des initiatives minoritaires pour un développement autrement plus diversifié, plus intégré et plus durable. La dissociation entre les plans de développement et les plans de conservation suppose une forte contrainte pour arriver à un développement durable.

Mots-clés : Développement durable ; Environnement ; Ressources ; Usages ; Diversification ; Intégration ; Catalogne.

Sustainable development? The problem of the separation between the conservation plans and the development plans: the case of the small region of the Garrotxa (Catalonia)

***Abstract**: The great number of uncertainties arising from interactions between societies and their environment makes it difficult to give a very accurate definition of the notion of "sustainability". Nevertheless, certain criteria can be introduced to analyze the "sustainability" of an actual development based on the identification of its main trends and their impact on the environment. According to these criteria, we have considered the development model of the microregion of Garrotxa (Catalonia) as being unsustainable, even if it offers opportunities and minor initiatives for a more diversified, more integrated and more sustainable type of development. The dissociation between development plans and conservation plans involves major constraints before achieving sustainable development.*

***Keywords**: Sustainable development; Environment; Resources; Uses; Diversification; Integration; Catalonia.*

ISBN : 2-85352-165-6
Prix : 75 F

Série Thèses et Masters

Ce Master est le 37e numéro de la collection "Master of Science" de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (voir liste en fin de volume).

Cette collection réunit les thèses *Master of Science* du CIHEAM-IAMM ayant obtenu la mention "*Publication*", ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants-chercheurs.

La thèse *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes :

Développement durable ? Le problème de la dissociation entre les plans de conservation et les plans de développement. Le cas de la petite région de la garrotxa (Catalogne)

a été soutenue par **Fernando RODRIGUEZ GOMEZ** en mars 1995 devant le jury suivant :

M. J. PEREZ VILARINO Professeur, Université de Santiago, Espagne, Président
M. P. COULOMB, Professeur associé à l'IAMM, directeur de recherche, INRA, Montpellier, Membre
M. J.L. SALINAS Enseignant - chercheur, CIHEAM/IAMM, Montpellier, Membre

Le travail de recherche a été encadré par M. P. COULOMB et M. J.L. SALINAS.

Le texte a été mis en forme pour cette publication par Mme M.C.TIGOULET pour le Bureau des Publications de l'Institut de Montpellier.

CIHEAM
Institut Agronomique Méditerranéen
de Montpellier

Directeur : Gérard GHERSI
3191, route de Mende - B.P. 5056
34033 Montpellier Cédex 1 - France
Tél : 04 67 04 60 00
Fax : 04 67.54.25.27

Sommaire

Introduction **5**

Chapitre I : Le développement durable : l'état des lieux **7**
I. Le contexte écologique et le contexte scientifique 7
II. Les antécédents : l'archéologie du concept de développement durable 8
III. Les essais de définition 9
IV. De nouveaux apports 11
V. Les approches retenues. Développement diversifié, intégré et durable 16
VI. Les changements dans les politiques communautaires 17
VII. Les politiques socio-structurelles en Espagne 23
VIII. Quel modèle de développement agricole et rural ? Quel rôle pour les pouvoirs locaux et régionaux? 26

Chapitre II : Formulation d'une problématique, choix du terrain, échelle d'analyse... 29
I. Le campus européen de l'environnement de la zone volcanique de la Garrotxa 29
II. Reformulation de la problématique 31
III. Le choix du terrain et de l'échelle d'analyse 32
IV. Le parti-pris 33

Chapitre III : Objectifs et méthodologie de la recherche **35**
I. Objectifs 35
II. Hypothèses 35
III. Méthodologie 35

Chapitre IV : Diagnostic de la zone d'étude **39**
I. L'évolution socio-économique la plus récente (1960-992). Les principales tendances: 39
II. Diversité environnementale, économique et paysagère Garrotxine : zones et problèmes-types 47
III. La déclaration du parc naturel de la zone volcanique de la Garrotxa 49
IV. Les conflits pour l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles 50

Chapitre V : Les stratégies des agents institutionnels, économiques et sociaux 53
I. Le contexte géographique de la petite région de la Garrotxa. 53
II. Des stratégies productivistes 56
III. Des stratégies conservationnistes 62
IV. Des stratégies de médiation ? Le rôle du conseil *comarcal* 67
V. Des stratégies de développement durable 68
VI. La multiplication des plans et des actions et l'absence de synergie. 68
VII. La dissociation entre les stratégies de conservation et les stratégies de développement 69

Chapitre VI : Envisager l'avenir 75
I. Le modèle actuel est-il durable ? Systématisation des principaux impacts provoqués. 75
II. Inventorier la diversité : des initiatives pour un développement autrement 78

Chapitre VII : Propositions en vue d'un développement diversifié, intégré et durable 85
I. Le faux dilemme entre la conservation et le développement 85
II. L'enjeu de la diversification. 86
III. Vers une articulation d'espaces et de secteurs 86
IV. L'importance de la recherche et de la vulgarisation de technologies et de pratiques soutenables 88
V. Des propositions pour l'aménagement du territoire. 88
VI. Des propositions pour le dévelopement économique. Des secteurs stratégiques. 91

Conclusion **95**
Annexes **99**
Bibliographie **109**
Table des matières **114**

Introduction

L'émergence et l'utilisation de plus en plus répandue de la notion de développement durable ainsi que d'autres plus ou moins remplaçables telles qu'éco-développement ou développement soutenable, signe, à notre avis, la mise en question des possibilités de maintien à long terme du modèle de développement suivi par les pays les plus industrialisés pendant les dernières décennies. Ce modèle peut être caracterisé par toute une série de tendances lourdes : l'urbanisation de vastes espaces, l'industrialisation, l'intensification de l'agriculture et de l'élevage, le fort développement des systèmes de transports, etc.

Déjà à la fin des années 60 mais surtout à partir des années 70, et une fois qu'on constate le fort rythme d'épuisement des ressources, la dégradation des écosystèmes naturels et du milieu physique, la disparition ou le bouleversement de certains paysages et la dégradation progressive du cadre de vie, le développement basé sur la croissance va être peu à peu mis en question par une minorité de chercheurs, de comités scientifiques et d'Organisations Non Gouvernementales qui envisagent des approches plus globales, voire plus écosystémiques, et qui commencent à s'orienter vers l'étude des possibilités pour produire "autrement": diversification, intégration, soutenabilité, durabilité et éco-développement sont quelques-uns des mots-clés utilisés.

En outre, il nous semble remarquable que pendant les dernières années il y ait eu une montée importante des questions liées à l'environnement dans le discours social et les représentations collectives, aussi bien que dans le discours scientifique.

De sa part, plus récemment, différents organismes internationaux (ONU, OCDE, CEE) essaient la formulation de politiques "intégrées", "territoriales", "durables", bref le passage du "sectoriel" (qui inspirait les politiques de développement et de protection ponctuelle d'autrefois) au "territorial-global" (qui devrait tenir compte des aspects environnementaux et sociaux).

Dans le premier chapitre de la thèse, nous traiterons d'abord le contexte économique et écologique dans lequel se produit cette émergence, ensuite, les antécédents, les essais de définition et les apports les plus récents autour du concept de développement durable. Finalement, les changements dans les politiques communautaires à partir de la moitié des années 80 ainsi que les politiques socio-structurelles en Espagne, ce qui nous a amené à nous poser la question du modèle de développement agricole et rural pour l'avenir.

Il est remarquable que les apports théoriques sont de plus en plus abondants tandis qu'il y a un manque d'études à l'échelle locale micro-régionale, c'est-à-dire d'études de terrain dans lesquelles, à partir du repérage des principales tendances socio-économiques et de leurs impacts sur l'environnement, on pourrait analyser la durabilité d'un modèle concret de développement. A ce propos, notre participation au "Campus Européen de l'Environnement du Parc Naturel de la Zone Volcanique de la Garrotxa" nous a permis d'étudier la problématique spécifique d'une micro-région de l'arrière-pays de la Catalogne (Espagne).

Dans le deuxième chapitre, nous formulons une problématique de terrain autour des rapports entre l'environnement et le développement, en justifiant la période d'analyse ainsi que le choix du terrain et de l'échelle d'analyse.

Dans le troisième chapitre, nous présentons d'une part les objectifs et les hypothèses qui ont guidé la recherche, d'autre part, la méthodologie et les techniques d'analyse employées, aussi bien de type quantitatif que de type qualitatif : l'analyse de données, l'analyse du paysage, l'analyse de corpus de texte et l'analyse du discours. Il s'agit de différentes techniques qui sont, à notre avis, complémentaires ; en rapport à cela, nous avons récueilli et produit des informations ; puis nous avons essayé de les systématiser et de les contraster.

Les chapitres 4 et 5 sont dédiés au diagnostic de la zone d'étude. En premier lieu, nous avons dégagé les principales tendances socio-économiques en établissant trois zones-types où nous pouvons trouver à peu près les trois problèmes-types du monde rural européen communautaire. En deuxième lieu, nous analyserons les plans et les stratégies mises en oeuvre par les différents agents institutionnels, économiques et sociaux. En troisième lieu, nous traiterons les rapports de force entre ces différents agents, et notamment entre les productivistes et les conservationnistes.

Dans le sixième chapitre, nous avons analysé les principaux impacts sur l'environnement provoqués par l'actuel modèle dominant de développement, donc les menaces pour un développement durable. En outre, nous avons inventorié et analysé les initiatives et les expériences de développement autrement. Ces expériences, ainsi que les atouts et les potentialités sous-exploitées que présente la zone d'étude constituent, à la base, le support sur lequel nous allons nous appuyer au moment de l'élaboration de propositions.

Enfin, dans le septième chapitre, nous formulons des propositions. Compte tenu des expériences de développement autrement -certes minoritaires mais aussi rentables- et des potentialités de la zone -donc des possibilités de diversification et d'intégration économiques- ainsi que du nouveau contexte généré par les changements dans les politiques communautaires et régionales, nous avons formulé des propositions en vue d'un développement diversifié, intégré et durable dans la petite région de La Garrotxa.

Chapitre I
Le développement durable. L'état des lieux

I. Le contexte écologique et le contexte scientifique

Nous allons centrer notre analyse de corpus de textes sur la période 1972-1992, puisqu'il nous semble que c'est à partir des années 70, qu'on assiste à l'émergence et à l'étendue d'apports théoriques plus ou moins liés avec la notion de "développement durable". En effet, au début des années 70, et une fois qu'on a constaté le fort rythme d'épuisement des ressources, la dégradation des écosystèmes naturels et du milieu physique, la disparition ou le bouleversement de certains paysages, bref la dégradation progressive du cadre de vie, le développement basé sur la croissance va être peu à peu mis en question par une minorité de chercheurs, de comités scientifiques, d'Organisations Non Gouvernementales et d'organismes internationaux qui envisagent des approches plus globales, voire interdisciplinaires, voire territoriales.

Nous rappelons que le modèle de développement suivi pendant les dernières décennies par les pays dits industrialisés peut être caractérisé par toute une série de tendances lourdes : l'urbanisation de vastes espaces, l'industrialisation, l'intensification de l'agriculture et de l'élevage, le fort développement des systémes de transports et communications, donc des échanges interégionaux et internationaux, etc.

Ces tendances touchent les différents milieux "urbain", "rural" et "naturel" de ces pays et du reste de la planète, soit par la localisation d'activités, soit par le prélèvement de matières premières, soit par l'émission de produits nuisibles, soit par leurs effets combinés. Même s'il reste quelques territoires ou zones "défavorisées" donc "marginalisées" de ces processus, et même si une certaine diversité demeure, "une diversité niée par le discours officiel, qu'il s'agisse de la diversité agronomique, économique, sociale ... ou idéologique"*(M. JOLLIVET, 1988, p. 9.)*, un certain modèle de développement économique semble s'être imposé ; ainsi, nous sommes face à un modèle :

- basé sur la croissance indéfinie, même si on sait d'ores et déjà que les ressources de la planète sont limitées.
- basé sur des politiques sectorielles, plutôt que territoriales.
- dont les critères d'intervention sont souvent dépourvus de toute orientation écologique et obéissent le plus souvent à des considérations à court terme, en mettant en danger l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants.
- dont les impacts négatifs sur le paysage sont de plus en plus évidents ; ainsi, nous assistons à l'éclatement du tissu urbain et la dispersion des constructions, à l'estompage du paysage mosaïque et à l'homogénéisation de l'espace cultivé, à la dégradation des forêts et des rivières, etc.
- dont le rythme de prélèvement des ressources met en cause les possibilités d'un développement à long terme.
- dont, finalement, les nuisances et les menaces pour les êtres vivants, les humains y compris, ne cessent pas d'augmenter, et qui montre que les dispositifs auto-régulateurs de la Nature sont de plus en plus en danger.

Dans ce contexte, on comprend bien que certains chercheurs aient commencé à analyser les conséquences d'un tel modèle ainsi qu'à s'orienter vers l'étude des possibilités et des obstacles pour produire autrement : diversification, intégration, soutenabilité, durabilité, éco-développement, etc sont quelques-uns des mots-clés utilisés. Différents organismes internationaux (O.N.U., O.C.D.E., C.E.E) essaient également la formulation de politiques "intégrées", "territoriales", "durables", bref le passage du "sectoriel" (qui inspiraient les politiques de développement et de protection ponctuelle d'autrefois) au "territorial-global" (qui devrait tenir compte des aspects environnementaux et paysagers).

Même si ces traits restent très généraux, même s'il y a des décalages selon les différents états et les différentes régions (toujours dans le cadre des pays dits industrialisés), ce que nous voulons signaler, c'est qu'il y a eu une montée importante des questions de l'environnement dans le discours social et les représentations collectives, aussi bien que dans les discours et les textes scientifiques.

II. Les antécédents. L'archéologie du concept de développement durable

Il est évident que la question des rapports entre l'environnement et le développement, ou des interactions entre les sociétés et leurs environnements, a été abordée avant 1972; néanmoins, nous voulons privilégier la période la plus récente, compte tenu qu'il est également évident que la problématique environnementale d'aujourd'hui n'est pas la même qu'avant les années 70.

A cette époque, l'ampleur des dommages écologiques provoqués par le développement va susciter la réaction de la communauté scientifique ainsi que de certains organismes internationaux. Voyons quelques exemples. En 1972, la Déclaration de Stockholm sur l'Environnement "exprime la conviction commune que les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des éco-systèmes naturels, doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon les besoins", (*O.N.U., 2ème principe,1972)*. Dans cette Déclaration, nous trouvons aussi des recommandations: "afin de rationaliser la gestion des ressources et ainsi d'améliorer l'environnement, les Etats devraient adopter une conception intégrée et coordonnée de leur planification du développement, de façon que leur développement soit compatible avec la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement dans l'intérêt de leur population" (*O.N.U., ibid, 13ème principe)*.

Aussi en 1972, le Rapport Meadows pour le Club de Rome présente les conclusions suivantes :

1.- "Dans le cas de maintenir sans changements les actuelles tendances dans la croissance de la population mondiale, de l'industrialisation, de la pollution, de la production d'aliments et de l'épuisement des ressources, nous arriverons aux limites de cette croissance dans les prochaines cent années. Le résultat le plus problable sera un déclin rapide et incontrolé autant de la population que de la capacité de production industrielle.
2.- Il est possible de modifier ces tendances et d'établir des normes de stabilité écologique et économique qui peuvent être maintenues à terme. L'équilibre global pourrait être dessiné de façon que les besoins matériels essentiels puissent être satisfaits.
3. Si les peuples de la terre se décident pour cette deuxième alternative, les possibilités de réussite seront plus importantes si l'on commence à travailler pour elle plus tôt" (D. MEADOWS ET ALII., 1972, pp. 23-24).

Nous assistons aussi à la création de comités scientifiques qui abordent les relations environnement-développement. Tel est le cas du Comité D.M.D.R. (Diversification des Modèles de Développement Rural), héritier de toute une lignée de comités créés en France à partir de 1968 : "Lutte biologique" (1968), "Équilibres et Luttes Biologiques" (1974), "Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables" (1976), "Écologie et Aménagement Rural" (1979). Ce Comité abordera d'une manière critique les aspects liés à la spécialisation dans le développement agricole : "la spécialisation aboutit, quand elle se généralise au niveau micro-régional, à la mise en place de grandes étendues monospécifiques dans lesquelles, avec le remembrement, le drainage et l'extension de l'*openfield* au détriment du bocage, le parcellaire disparaît pour faciliter l'introduction de la mécanisation des travaux. Ceci a de nombreuses conséquences. L'aggravation de risques d'érosion, climatiques et phyto-sanitaires qui en résulte commence à être étudiée" (COMITE D.M.D.R. 1988, p. 324)..

Dans le même sens, des économistes et des sociologues espagnols signalent que "l'utilisation des ressources naturelles avec un rythme de prélévement très supérieur à celui de leur renouvellement et l'utilisation abusive des biens naïvement nommés "libres" (l'eau, l'air,...) perturbent le fonctionnement des systèmes écologiques et contribuent à dégrader le "capital biologique" dont dispose l'humanité" (J.L. LEAL ET ALII 1975, p. 7). On voit, déjà, comment les différents auteurs analysés traitent les relations environnement-développement, relations qui sont au coeur de la notion de développement durable, même si l'utilisation de ce concept est plus tardive. Pourtant, il nous semble qu'il y a des apports qui pourraient renvoyer à la notion de développement durable.

Ainsi, pour le Comité D.M.D.R. (1988, p. 316), la question clé semble être la diversification ; "la diversification est un axiome ; la diversité, qu'elle soit biologique ou sociale, est une forme élaborée d'adaptation de la vie à un environnement lui-même hétérogène". Ces auteurs utilisent la notion de "développement autocentré", "visant à recomposer des systèmes micro-régionaux cohérents, à partir des ressources, donc des diversités: transformation locale et commercialisation en circuits régionaux devraient permettre aux valeurs ajoutées de produire sur place des effets multiplicateurs", (COMITE D.M.D.R), op. cit., p. 325.

D'autres auteurs parlent de "développement intégré" entendu comme "un développement généré à partir des caractéristiques naturelles, du paysage et de l'économie de chaque région et qui passe par une utilisation soutenable des ressources" (D. GOMEZ OREA.1985, p. 36). Dans cette même ligne, "le développement global intégré est basé sur quatre principes :

1. La mobilisation de toutes les ressources locales.
2. La considération simultanée de toutes les dimensions (économique, sociale, écologique, culturelle et humaine) des problèmes posés par la réactivation d'un territoire.
3. La participation active dans le processus de toutes les personnes qui habitent ou travaillent dans la zone.
4. L'utilisation des ressources et du territoire selon la logique du maintien des processus écologiques essentiels" (J.I.CASTELLO I VIDAL, 88, pp. 70-71).

Une autre notion d'intérêt en rapport avec le développement durable est celle d' "éco-développement" ; elle a été utilisée depuis longtemps par I. Sachs. Pour l'auteur, "ce développement doit respecter cinq critères : justice sociale, prudence écologique, efficacité économique (évaluée socialement), acceptabilité culturelle et aménagement équilibré de l'espace", (I. SACHS, 1991, p. 18).

La notion d'"éco-développement" a été également utilisée par les membres de l'Association Interprofessionnelle pour l'Aménagement du Territoire, "FUNDICOT", créée à Madrid en 1974 ; pour ces auteurs, "l'éco-développement est un développement économique ni destructif ni dégénératif des écosystèmes, sinon plutôt stimulateur et complémentaire des potentialités existantes dans ces écosystèmes, donc l'importance de déterminer la capacité du milieu aux différents usages du sol, sa vulnérabilité et les adéquates conditions de protection, restriction, implantation et gestion" (A. SERRANO, 1991, pp. 7-8).

Avec ces premiers apports, nous voudrions signaler, d'une part, les évidentes relations entre les différentes notions envisagées puisque celles-ci renvoient à des aspects plus ou moins communs tels que l'équilibre écologique, le maintien des processus écologiques essentiels, le besoin d'un changement dans l'usage des ressources, etc. D'autre part, la polysémie de certains concepts, tel que celui de "développement integré" puisqu'il désigne quelquefois une intégration strictement économique et quelquefois une intégration entre l'économie et l'écologie. Dans ce dernier cas, le sens que prend la notion "développement intégré" est, à peu près, le même que celui d'éco-développement.

III. Les essais de définition

1. Le Rapport Brundtland : "Notre avenir à tous"

Nous avons signalé que la notion de "développement durable" apparaît très tardivement. Dans le rapport "Notre avenir à tous" de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (C.M.E.D.) de l'O.N.U., aussi connu comme "Rapport Brundtland", on essaie de cerner ce concept. Soulignons quelques traits : "Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs... il implique une transformation progressive de l'économie et de la société...il présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération". (COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (CMED), 1987, p. 51).

Pour cette Commission, "le développement durable signifie ne pas mettre en danger l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants. Les limites existent et il faudrait assurer l'équité dans l'accès à ces ressources limitées et réorienter les efforts technologiques afin d'alléger les pressions. Les ressources renouvelables telles que les forêts ou les bancs de poissons peuvent ne pas s'épuiser, à condition que le rythme de prélèvement ne dépasse pas la capacité de régénération et d'accroissement naturel.

Quant aux ressources non renouvelables comme les combustibles fossiles et les minerais, leur utilisation réduit de toute évidence le stock dont disposeront les générations à venir. Il convient toutefois de tenir compte de l'importance de la ressource, de l'existence de techniques permettant de minimiser l'épuisement, de l'éventualité de trouver un produit de remplacement et du besoin de surveiller le rythme d'épuisement et d'améliorer les méthodes de recyclage" , (C.M.E.D., ibid, p. 53).

D'autre part, la Commission signale que le développement durable doit être entendu comme "un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir" (C.M.E.D., ibid, p. 57).. A ce propos, on souligne les impératifs stratégiques : "il faudra des changements de politique dans tous les pays, qu'il s'agisse de leur propre développement ou des effets de leurs pratiques sur le développement des autres pays ; les objectifs critiques sont les suivants :

1. la reprise de la croissance
2. la modification de la qualité de la croissance
3. la satisfaction des besoins essentiels
4. la maîtrise de la démographie
5. la préservation et la mise en valeur de la base de ressources
6. la réorientation des techniques et la maîtrise de risques
7. l'intégration des considérations économiques et environnementales dans la prise de décisions". (C.M.E.D., ibid, pp. 59 à 75).

Remarquons que le rapport considère cette intégration des considérations économiques et environnementales comme "le fil conducteur dans la stratégie de développement durable"; en rapport à cela, elle propose :

- "Des changements juridiques et institutionnels dans le sens d'une modification des comportements, des objectifs et des dispositifs institutionnels à tous les échellons, afin de faire respecter l'intérêt commun, la santé et le bien-être de tous.
- L'appui d'un public informé avec une plus grande participation de celui-ci aux décisions.
- Des enquêtes et des auditions publiques sur l'impact de certains projets.
- Des changements dans les comportements et les pratiques des entreprises du secteur publique comme du secteur privé. En plus de la sécurité, le zonage et le contrôle de la pollution, il faudra prendre des mesures dans les domaines de la fiscalité, les procédures d'utilisation, les incitations au commerce international et les politiques de développement.
- L'intégration de l'économie et de l'écologie dans les systèmes législatifs nationaux et de prises de décisions doit se retrouver à l'échelle internationale", (C.M.E.D., ibid, p. 75).

Le Rapport Brundtland a suscité des interrogations et des critiques ; soulignons trois constatations :
En premier lieu, la question de l'énergie ; comment peut-on oublier la question de l'énergie dans une approche qui se veut globale? Néanmoins, le Rapport considère cet oubli comme "une stratégie positive...pour ne critiquer aucun pays et pour assurer que tous les pays acceptent de discuter des propositions", (C.M.E.D., p. XVII de l'introduction) . Ceci nous montre jusqu'à quel point le document s'est édulcoré, voire censuré, pendant le processus de son élaboration.

En deuxième lieu, le Rapport propose une croissance annuelle de 5-6% pour les pays en voie de développement et de 3-4% pour les pays industrialisés. Pour contre, certains auteurs reprennent l'idée de la croissance zéro, au moins dans les pays les plus riches, "comme on ne peut pas imaginer raisonnablement d'élever le niveau de vie des pays pauvres sans limiter celui des pays riches, dépasser le Rapport Brundtland serait opter pour une redistribution globale associée à la croissance zéro dans les pays riches. Il s'agirait de traduire en termes de développement qualitatif les objectifs traditionnels d'une croissance quantitative devenue pathogène", (A.B. KERN, LE MONDE DIPLOMATIQUE, juin 1.992).

En troisième lieu, on pourrait se demander quel va être le partage de la charge environnementale, puisque les auteurs du Rapport proposent que "l'utilisation des agents chimiques devra être gérée et encouragée différemment selon les régions", (LE MONDE DIPLOMATIQUE, juin 1992). A ce propos, le risque serait alors grand de voir le développement de la planète caractérisé par la désindustrialisation encore accélérée des pays dits "avancés" et le redéploiement corrélatif des investissements et des productions polluantes dans les pays du "tiers-monde".

A ce sujet, "dans l'avenir, le planning environnemental centralisé risque de venir en conflit avec les écologies locales ; qui plus est, les mesures économiques de conservation des ressources peuvent finir facilement par être désastreuses pour les économies de subsistance. Là où les forêts sont converties en plantations forestières ou en parc nationaux, les communautés qui en usent comme de leur espace vital sont menacées non seulement d'en être chassées, mais aussi de connaître la détérioration économique. Une écologie orientée sur la gestion des

ressources naturelles rares est venue en conflit avec une écologie soucieuse de conserver la propriété communautaire. La gestion globale des ressources tend à négliger le contexte local. Cette négligence s'abritait, d'habitude, derrière le nom de colonialisme", (W. SACHS, 1990, pp. 29-30) .

2. Le Rapport "Maîtriser la Terre. Stratégie pour l'avenir de la vie" (UICN/PNUMA/WWF)

Le document "Maîtriser la Terre. Stratégie pour l'avenir de la vie", a éte élaboré par les organisations UICN, PNUMA et WWF. Elles nous offrent des nouveaux apports autant du point de vue épistémologique que des possibles stratégies à mettre en oeuvre. Parmi les contributions à la définition du concept de développement durable ou soutenable, les auteurs signalent : "si une activité est soutenable, cela veut dire qu'elle peut virtuellement continuer pendant un temps indéfini. Pourtant, quand les gens qualifient de soutenable une activité, ils le font à partir des connaissances qu'ils ont à ce moment-là. Il ne peut pas exister une garantie de soutenabilité à long terme puisqu'il y a encore de facteurs inconnus ou imprévisibles", (UICN/PNUMA/WWF, 1991, p. 10).

Quant à la notion de "soutenable" ou "durable", les auteurs remarquent : "Le terme a été l'objet de critiques par son ambigüité et par le fait qu'il se prête à des interprétations très diverses, dont beaucoup parmi elles sont contradictoires. La confusion est due au fait d'avoir utilisé indistinctement "développement soutenable", "croissance soutenable" et "utilisation soutenable" comme si leurs signifiés étaient identiques. La "croissance soutenable" est un terme contradictoire ; aucun élement physique ne peut croître de manière indéfinie. L'"usage soutenable" est applicable seulement aux ressources renouvelables ; il signifie une utilisation à un rythme qui ne dépasse pas leur capacité de renouvelement". (UICN, PNUMA et WWF. ibid, p. 10).

Aux auteurs de conclure : "dans cette stratégie, on utilise l'expression "développement soutenable" avec le suivant signifié : améliorer la qualité de la vie humaine sans dépasser la capacité de charge des écosystèmes qui la soutiennent. Une "économie soutenable" est le résultat d'un développement soutenable. Elle maintient sa base de ressources naturelles et peut continuer à se développer à travers l'adaptation et l'amélioration des connaissances, de l'organisation, de l'efficacité technique et une très grande sagesse. Une "société soutenable" vit en conformité avec les principes suivants :

1. Respecter la communauté des êtres vivants.
2. Améliorer la qualité de la vie humaine.
3. Conserver la vitalité et la diversité de la Terre.
4. Réduire au minimum l'épuisement des ressources non renouvelables.
5. Se maintenir dans les limites de capacité de charge de la Terre.
6. Modifier les attitudes et les pratiques personnelles.
7. Donner aux communautés la possibilité de s'occuper de leur propre environnement.
8. Procurer un cadre national pour l'intégration du développement et de la conservation.
9. Créer une alliance universelle" (UICN, PNUMA et WWF, ibid, p. 61).

Contrairement au Rapport Brundtland, la stratégie proposée par ces organisations ne considère pas prioritaire la reprise de la croissance. D'autre part, cette stratégie introduit des nouveaux éléments tels que les principes 6, 7 et 9, en donnant beaucoup d'importance aux valeurs, à la participation publique et à l'organisation sociale.

IV. De nouveaux apports

1. Le changement dans les attitudes et les pratiques et dans l'organisation sociale à toutes les échelles

Nous avons montré un bon nombre de références bibliographiques abordant le besoin d'un changement des valeurs et des pratiques, aspect largement développé dans le document des organisations UICN, PNUMA, et WWF. Pour les auteurs, "pour pouvoir transformer les attitudes et les pratiques des gens, il est nécessaire de mettre en oeuvre une campagne d'information publique qui devrait être dirigée par les organisations non gouvernementales et appuyée par les gouvernements. On devrait approfondir l'éducation à l'environnement des enfants et des adultes et donner un plus grand appui à la formation professionnelle pour le développement

soutenable" (UICN, PNUMA et WWF, ibid, p. 61).

Ces auteurs parlent aussi de donner aux communautés une capacité plus grande pour gérer leur propre environnement. Pour eux, "le terme communauté dénote soit une administration locale telle qu'une municipalité, soit un groupe culturel ou ethnique tel qu'une bande ou une tribu, soit des zones urbaines ou rurales, tels qu'un quartier ou une vallée", (UICN, PNUMA et WWF, ibid, p. 66). En rapport à cela, ils proposent comme actions prioritaires de "donner aux communautés les possibilités d'un contrôle majeur sur leur destin, afin de garantir l'accès aux ressources et une participation équitable dans leur mise en oeuvre, ainsi que le droit d'intervenir dans les décisions, la possibilité de satisfaire leurs besoins de façon soutenable et de conserver leur environnement", (UICN, PNUMA et WWF, ibid, p. 67). Finalement, et en complémentarité avec ce qui précède, les auteurs proposent "une alliance universelle qui requera des institutions efficaces et des moyens financiers, autant sur le plan gouvernemental que sur le plan intergouvernemental ; les actions prioritaires seraient les suivantes :

- Renforcer les accords internationaux pour conserver la diversité biologique.
- Eétablir des accords pour la conservation des biens communs et pour le partage équitable des bénéfices provenants de ces biens.
- Les pays ayant les plus hauts revenus devront réduire leur demande de ressources, et favoriser une utilisation plus efficace de celles-ci.
- Réduire la dette des pays avec les plus bas revenus et améliorer les conditions des échanges commerciaux.
- Modifier et augmenter l'aide au développement.
- La réforme des institutions internationales", (UICN, PNUMA et WWF, ibid, p. 92).·

Nous voyons donc ici non pas seulement le besoin d'un changement des attitudes et des pratiques quotidiennes mais aussi d'un changement de l'organisation sociale à toutes les échelles. Dans ce sens, "les questions posées à la nature ne sont peut-être que le reflet d'une inquiétude sociale ; comme le mouvement naturaliste du Siècle des Lumières a été l'occasion de repenser un nouvel ordre de la société, la quête actuelle trouve une résonnance dans l'interrogation sur l'organisation sociale à des multiples échelles, du local à l'international", (Y. LUGINBUHL, 1989, p. 107). En effet, cette inquiétude sociale est bien justifiée ; sous une perspective "écocentrique", on pourrait parler d'une problématique planétaire : l'altération de la couche d'ozone, la diminution de la surface forestière, l'appauvrissement des sols en humus, l'effet de serre, des problèmes aggravés pendant les dernières décennies, et quelquefois difficilement réversibles ; il s'agit de problèmes mondiaux qui demandent de la coopération internationale.

En outre, il s'avère intéressant d'analyser, dans un territoire donné, l'interface société civile-pouvoirs publics, ainsi que les plans et les actions mises en oeuvre et les rapports de force entre les différents acteurs sociaux, ce qui constituera l'axe central de notre recherche de terrain.

2. L'internalisation des effets externes ("éco-taxe") n'est pas suffisante pour assurer un développement durable

Puisqu'une des solutions envisagées pour réduire la pollution est la création d'une "éco-taxe" pénalisant les nuisances provoquées par certaines activités, on peut s'interroger sur l'influence de telles mesures sur le développement durable.

A ce sujet, O. Godard signale que "les phénomènes de pollution sont souvent compris comme des actes de consommation de certaines ressources naturelles. En tant que tels, ces actes ne sont pas illégitimes, pas plus que d'autres actes de consommation. Ce qui pose problème à l'économiste néo-classique, c'est qu'ils prennent généralement la forme d' "effets externes" qui aboutissent à faire supporter involontairement des nuisances à d'autres agents. C'est aux troubles qui en résultent au regard de l'efficacité de l'allocation et de l'équité de la répartition qu'il convient à ses yeux de remédier. C'est pourquoi l'objectif fixé est de trouver une procédure "d'internalisation de ces effets externes" de manière à minimiser le coût social total, additionnant coûts internes et coûts externes, associée à un niveau d'activité productive. A ce point jugé le meilleur, l'activité polluante émet une pollution de niveau optimal. Aller plus loin dans la réduction de la pollution, voire la supprimer entièrement, serait la source d'une inefficacité gaspilleuse d'autres ressources ou d'autres facteurs", (O. GODARD, 8 et 9 avril 1991, pp. 3-4).

L'auteur souligne que dans le modèle néo-classique capital naturel et capital artificiel sont traités comme s'ils

étaient commensurables et soumis aux mêmes principes d'évaluation et d'allocation ; "ces deux types d'actifs sont censés être "substituables", si bien que de bons auteurs proposent de qualifier le développement durable par la préservation d'un stock de capital d'une génération à l'autre, préservation dont le ressort réel serait la compensation d'une altération du capital naturel par un accroissement du capital artificiel ou des flux de biens de consommation mis à la disposition des générations futures : une eau de mer polluée, mais plus de piscines ; un air moins respirable, mais plus de voitures, etc...Cette logique revient non pas à assurer que le mode de développement s'insère prudemment dans la biosphère, ce que beaucoup de gens croient être l'essence du développement durable, mais à maximiser les compensations marchandes, souvent illusoires et contre-productives, à la destruction de l'environnement", (O. GODARD, ibid, p. 2)

A l'auteur de conclure : "la solution d'internalisation des effets externes atténue certes la pression exercée sur l'environnement - et en ce sens marque un progrès pratique indéniable -, mais elle participe, par construction, du processus par lequel un système économique dégrade et épuise son environnement jusqu'à ruiner toute possibilité de production. (...) La reproduction de l'environnement doit, par nécessité logique, être imposée au raisonnement économique de l'extérieur, sans pouvoir résulter de son sein, (...) ne pas se poser le problème de la reproduction, c'est implicitement considérer l'environnement comme un contexte donné comme inalterable", (O. GODARD, ibid, p. 5). On voit ici que les questions sur la capacité d'assimilation et de reproduction de l'environnement sont au coeur du développement durable.

3. Fragilité, irréversibilité et incertitude

Assez souvent, on essaie d'établir des relations de causalité, et même de mesurer l'impact d'une certaine action sur l'environnement de manière isolée ; pourtant, les sources et les causes de pollution sont beaucoup plus diffuses, complexes et reliées ; les effets plus répandus, plus cumulatifs et plus chroniques qu'on ne le croyait précédemment. De ce fait, il nous semble que les notions de fragilité, d'irréversibilité et d'incertitude prennent de plus en plus d'importance.

A propos de cela, D. Gómez Orea met en liaison les notions de fragilité et de potentialité : "les notions de fragilité et de potentialité correspondent respectivement aux concepts d'impact et d'aptitude. La fragilité est le degré de susceptibilité à la détérioration, se référant à la facilité plus ou moins grande pour qu'une ressource déterminée, ou l'ensemble de celles qui coexistent dans un espace, soit dégradée du fait des interventions humaines ; l'impact sera l'effet d'une action déterminée sur le milieu. L'aptitude signifie la mesure dans laquelle les ressources existantes dans un espace peuvent satisfaire les requêtes d'une certaine activité... Le meilleur aménagement du territoire implique la distribution optimale des usages du sol et l'obtention du maximun de profit des aptitudes globales, en même temps qu'il minimise les impacts négatifs et maximise les impacts positifs", (D. GOMEZ OREA.- op. cit. pp. 82-83).

Les questions de l'irréversibilité et de l'incertitude ont été traitées par des différents chercheurs appartenant au Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA) et au Centre de Droit de l'Environnement (CDE), dans le cadre du Programme PIREN-CNRS et sous la direction de A. Kiss. Pour ces auteurs, "d'une manière générale, la notion d'irréversibilité suppose la dégradation irréparable ou la disparition d'un bien environnemental. Il est possible de percevoir ce dommage, selon deux points de vue : celui de l'individu et celui de l'environnement stricto senso (...) si l'on considère le point de vue des individus, l'irréversibilité résulte d'une activité humaine (les événement naturels sont exclus) qui s'évalue selon une durée determinée (à partir du moment où la génération à venir est privée de l'existence de ce bien) et présentant un certain seuil de gravité ; la notion de gravité n'est pas sufisamment précise pour cerner l'irréversibilité. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en évidence un seuil de gravité qui dépend des éléments suivants : l'étendue spatiale ou géographique du dommage, l'étendue financière du dommage et la perception de l'irréversibilité (...). Du point de vue de l'environnement, et même s'il s'agit toujours du résultat de l'activité humaine, la temporalité ne s'évalue plus nécessairement en terme de générations. Le temps s'apprécie en fonction de la durée de régénération propre à une espèce ou à un écosystème. De plus, c'est la capacité de régénération d'une espèce ou d'un écosystème qui permet de déterminer la gravité du dommage écologique. La dimension environnementale se superpose ainsi à la dimension purement humaine et favorise la perception du phénomène dans sa globalité", (A. Kiss, 1989, pp.10 à 12.

Ces auteurs remarquent que "les interactions entre le système économique et son environnement ne sont pas nécessairement maîtrisées par les agents économiques. Deux sources majeures d'incertitude existent. D'une part, les conséquences pour l'environnement des décisions des agents peuvent être incertaines. Nous parlerons dans ce cas d'incertitude décisionnelle. D'autre part, les transformations que subit l'environnement, même lorsqu'elles

sont parfaitement identifiés, peuvent avoir des effets incertains ou inconnus pour les agents. Nous parlerons dans ce cas d'incertitude environnementale. L'incertitude décisionnelle a trois origines principales : l'ignorance de la source (ex : la pollution diffuse), l'ignorance des conséquences (le génie génétique et les nouvelles technologies en général ou les effets de synergie engendrés par la présence simultanée de plusieurs substances chimiques dans un même milieu) et l'ignorance des délais (les risques potentiels des centrales nucléaires ou de certaines usines chimiques).

De même, l'incertitude environnementale possède plusieurs origines : la méconnaissance des processus naturels, l'ignorance des préférences des générations futures et la méconnaissance de la valeur des ressources environnementales", (A. KISS , ibid, pp. 17-18).
Les auteurs retiennent deux conclusions essentielles :

1. Les mécanismes juridiques et les mécanismes économiques sont complémentaires dans le domaine de la prévention du risque d'irréversibilité ; l'approche juridique a la particularité de prendre en compte l'irréversibilité propre à l'environnement. D'une certaine manière, l'environnement apparaît comme une entité ayant des intérêts spécifiques, indépendants des intérêts humains.

2. L'insuffisance de ces mécanismes, tant du point de vue des agents que du point de vue de l'environnement. Il suffit de rappeler l'inefficacité des études d'impact ou l'insuffisance de certaines pénalités pour s'en rendre compte. De même que pour l'environnement en tant que tel, les mécanismes de prévention des risques d'irréversibilité pour les agents, sont insuffisants, qu'il s'agisse du droit ou du calcul économique. Cette insuffisance est particulièrement manifeste dans les cas où l'impact des choix économiques sur l'environnement est incertain. Or, c'est précisément dans de telles situations que les risques d'irréversibilité pour les agents sont les plus importants. Tous les grands problèmes d'environnement contemporains appartiennent à cette catégorie de risques : "effet de serre", "pluies acides", "ozone", etc. C'est précisement pour aborder le cas où l'irréversibilité est incertaine, qu'un élargissement de la discussion semble nécessaire", (A. KISS (sous la direction de), ibid, pp. 50a et 50b).

A notre avis, ces incertitudes empêchent de cerner avec une précision absolue la notion de "développement durable" ; il sera toujours plus facile de diagnostiquer un "développement non durable", à partir du repérage de certains effet négatifs sur l'environnement, avec différents degrés de gravité, qu'un "développement durable". Par contre, il nous semble qu'on peut parler d' "utilisation soutenable des ressources renouvelables" et même de "techniques" ou de "conduites techniques soutenables", à partir d'expériences concrètes.

4. Des opportunités et des obstacles pour une agriculture durable

Les participants au "Séminaire sur les technologies et pratiques d'une agriculture durable", parmi lesquels se trouvent des membres d'associations industrielles, d'universités et d'instituts de recherche, ainsi que des producteurs agricoles des pays appartenant à l'O.C.D.E., ont formulé leurs "**Concepts et principes d'une agriculture durable**". Pour eux, "les formes d'agriculture durable correspondent à des pratiques et techniques présentant les caractères suivants :
- elles utilisent des techniques de gestion intégrée qui maintiennent l'intégrité écologique au niveau de l'exploitation agricole et à l'extérieur.
- elles sont obligatoirement adaptées à chaque site et souples.
- elles préservent la biodiversité, l'agrément des paysages et les autres bien publics, qui n'ont pas à l'heure actuelle de valeur commerciale.
- elles sont rentables pour les producteurs dans le long terme.
- elles sont rentables du point de vue de la société", (OCDE, 11-13 février 1992, p. 2).

Soulignons qu'en rapport aux apports précédents, ces auteurs introduisent la question de la rentabilité. En effet, une activité ne peut être durable à long terme que si elle est rentable. A ce propos, il est remarquable que, de même que l'approche économique classique oublie assez souvent les aspects environnementaux, il nous semble qu'un bon nombre d'approches écologiques néglige la question de la rentabilité.

A ce sujet, P. Campagne se demande : "la reproduction élargie des systèmes productifs suffit-elle à provoquer un développement durable ? L'exemple de beaucoup de zones rurales ayant connu un fort développement basé sur des cultures d'exportation et qui stagnent, voire régressent, en raison des changements dans les conditions de production (inputs) ou d'échange (prix, commercialisation) de ces produits permet de répondre par la négative à

cette question", (P. CAMPAGNE, 1990, p. 28). Nous voyons donc comment les questions du développement durable sont aussi liées aux questions de la spécialisation et de la diversification ; en effet, l'étendue de la monoculture dans un territoire donné pose le problème de la perte de la fertilité des sols, mais aussi un accroissement des risques liés autant aux aléas écologiques (épidémies, gelées, catastrophes naturelles, etc) qu'aux changements dans le contexte socio-économique. En outre, les participants au Séminaire de l'OCDE ont tenté d'identifier :

1. Les pratiques et techniques potentielles, bien établies ou nouvelles, qui permettent d'obtenir des produits agricoles sans dégrader l'environnement, sans nuire à la rentabilité à long terme ou compromettre l'intérêt des générations futures.
2. Les priorités de la recherche et les moyens de promouvoir le passage à des formes plus durables de développement agricole.
3. Les obstacles à l'adoption de technologies et de pratiques agricoles durables.

Quant au premier aspect, les auteurs donnent, parmi d'autres, les exemples de "vastes essais menés sur le terrain à l'échelle industrielle, où l'agriculteur a augmenté son bénéfice net en réduisant fortement ou en éliminant tout à fait les engrais et les pesticides de synthèse (...) pour ce qui est de la fumure, il ne suffit pas que les applications de fumier et/ou d'engrais de synthèse correspondent exactement aux besoins réels des cultures ; l'agriculteur doit aussi calculer soigneusement à l'avance sa charge animale de manière à ce que le fumier produit n'excède pas le volume qu'il sera en mesure de stocker ou d'évacuer par des moyens écologiquement acceptables à des moments appropriés de l'année à venir (...) grâce à des pratiques plus durables, la gestion agricole devient elle-même un apport esssentiel remplaçant à de nombreux égards les produits chimiques et d'autres intrants. Le surcoût des systèmes à forte intensité de gestion peut être progressivement et parfois totalement compensé par les économies réalisées par ailleurs, notamment sur l'achat de substances chimiques de synthèse. De plus, les bénéfices nets de l'agriculteur tendent à augmenter si ses récoltes se vendent mieux soit parce qu'elles sont homologuées "cultures biologiques" soit parce qu'il s'agit de produits d'excellente qualité contenant peu ou pas de produits chimiques et donc prisés par les consommateurs", (OCDE, ibid. pp. 5-6).

Quant au deuxième aspect, les auteurs signalent que "des techniques capables de résoudre les problèmes de salinisation du sol sont encore nécessaires surtout dans les endroits où il ne se produit pas de drainage naturel (...) la solution agricole à la lutte contre l'érosion sera choisie au cas par cas en fonction des caractéristiques du sol, des problèmes potentiels et des limitations techniques et financières de la solution considérée (...) il apparaît clairement que de nouvelles stratégies de lutte intégrée doivent être élaborées pour éviter les pertes de récoltes dûes à des ravageurs (...) l'agriculture durable suppose que l'expérience acquise sur le terrain, les données écologiques et l'information sur les progrès techniques et les nouveaux équipements soient incorporées dans les stratégies de gestion agricole", (OCDE, ibid, pp. 6 à 9)

Quant au troisième aspect, dans le rapport, on souligne que "de nombreux obstacles s'opposent à l'adoption de pratiques et techniques agricoles soutenables. L'un des plus importants tient à la complexité et parfois aux objectifs contradictoires des politiques et des programmes actuels. L'incapacité du marché à envoyer des signaux qui soient couplés aux possibilités de production de l'environnement est un autre problème ; dans la mesure où il n'existe pas de valeur marchande des paysages, de la protection du sol, de l'eau ou de la biodiversité, de la culture, etc., les agriculteurs ne paient pas le coût de la pollution, qu'il s'agisse de la réparation des dommages causés, de la lutte ou de la prévention", (OCDE, ibid, p. 11).

A ce propos, les auteurs nous donnent les exemples suivants : "la conséquence directe des politiques d'aides à la production est que l'agriculture des pays de l'OCDE tend à se caractériser par un degré élevé de spécialisation, moins d'alternance des cultures pour maintenir le sol et les ressources en eau, une perte de la diversité et par conséquent une aptitude moindre à l'adaptation (...) les obstacles à une utilisation plus rationnelle des intrants agricoles sont de trois ordres : le premier concerne la difficulté pour les agriculteurs d'obtenir des informations sur les produits de remplacement et sur l'aptitude des intrants à augmenter la rentabilité de l'exploitation. Le deuxième problème est lié au fait que les gouvernements fournissent souvent certains intrants, par exemple, l'eau d'irrigation, à un coût social marginal ; les agriculteurs ont donc tendance à en utiliser davantage sans se préoccuper des effets sur la société. Le troisième problème tient à ce que les spécifications d'emploi des intrants ne sont pas claires et que l'application des codes de bonne pratique ne fait l'objet d'aucun contrôle. Le résultat direct est une pollution de l'eau et une dégradation des sols supérieures à ce qu'elles devraient être", (OCDE, ibid, pp. 11-12).
Dans les conclusions du rapport, nous pouvons lire : "il a été reconnu que les questions politiques influeront de

manière significative sur le degré et le rythme des transformations prévues ; les politiques doivent avant tout promouvoir l'esprit d'innovation, ainsi que le développement et l'adoption de techniques et pratiques améliorées, de sorte que le progrès technologique soit la caractéristique de cette évolution", OCDE, ibid, p. 15.

Nous retiendrons que l'agriculture durable présente des opportunités (des techniques et des pratiques qui peuvent être durables, mais aussi des possibilités d'obtenir des rendements économiques satisfaisants) et des obstacles (de type culturel, mais aussi, et surtout, de type politique).

V. Les approches retenues : développement diversifié, intégré et durable.

Il nous semble que les notions de "développement durable", de "développement soutenable" et d'"éco-développement" sont remplaçables, voire substituables ; autrement dit, elles ont, à peu près le même sens. Ceci dit, il faut remarquer que les différents auteurs vont mettre l'accent sur certains aspects et non pas sur d'autres ; quelques-uns vont privilégier l'échelle locale ou micro-régionale et d'autres l'échelle planétaire ; les priorités ne sont pas toujours les mêmes, etc.

Etant donné la multiplicité d'apports et les difficultés pour cerner dans une définition précise le concept de "développement durable", il s'avère nécessaire de dégager un intertexte, c'est-à-dire les approches plus ou moins communes des différents auteurs. A ce sujet, R. Barthes signale : "tout texte est un intertexte ; d'autres textes sont présents en lui, à des niveaux variables, sous des formes plus ou moins reconnaissables: les textes de la culture antérieure et ceux de la culture environnante ; tout texte est un tissu nouveau de citations révolues. Plus précisément, l'intertexte est un champ général de formules anonymes, dont l'origine est rarement repérable, de citations insconscientes ou automatiques, données sans guillemets. Epistémologiquement, le concept d'intertexte est ce qui apporte à la théorie du texte le volume de la socialité: c'est tout le langage, antérieur et contemporain, qui vient au texte, non selon la voie d'une filiation repérable, d'une imitation volontaire, mais selon celle d'une dissémination, image qui assure au texte le statut non d'une "reproduction", mais d'une productivité" (R. BARTHES, ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS, Vol. XV, 1977. p. 1015.

Ainsi, à partir des différents apports étudiés, et en guise de synthèse, nous avons dégagé quelques **critères pour évaluer la durabilité d'un modèle de développement** donné. Le développement durable impliquerait :
1. La préservation des éléments et des processus écologiques essentiels pour la vie, et plus précisément :
- la préservation de la base des ressources et des éléments du milieu physique : l'eau, l'air, la terre et le climat.
- le maintien des dispositifs auto-régulateurs de la Nature sans dépasser la capacité de charge des écosystèmes.

2. La mise en oeuvre des ressources, donc des diversités locales et régionales par des usages et des techniques soutenables impliquant un prélévement de ressources renouvelables sans dépasser leur rythme de régénération ainsi qu'une utilisation prudente des ressources non renouvelables.

3. Une perspective dynamique et à long terme, où il s'avère aussi nécessaire de prévoir que prevenir. Le développement durable doit être entendu comme un processus de changement progressif dans tous les aspects (culturel, technologique, économique, institutionnel, etc) dont nécessairement certaines priorités doivent être établies en fonction des conditions socio-économiques et environnementales de chaque communauté.

4. Des politiques territoriales plutôt que sectorielles, avec la plus large participation de la population concernée dans la prise de décisions.

5. Tous les milieux et tous les niveaux, du local au planétaire, ce qui entraine :
- l'écologie locale devrait contribuer à l'écologie planétaire ; l'écologie planétaire devrait respecter les écologies locales.
- le respect de la diversité biologique, mais aussi économique, culturelle et politique.
- une plus grande solidarité et coopération ; d'une part, entre les différentes nations et à l'interieur de chaque nation, région ou communauté; d'autre part, entre les générations présentes et à venir.

6. Une intégration des considérations économiques et environnementales dans la prise de décisions. Cette intégration s'avère être le fil conducteur dans la stratégie de développement durable à tous les niveaux, de la parcelle à la planète.

Néanmoins, il faudra prendre en compte autant les incertitudes scientifiques que les obstacles à surmonter. Quant au premier aspect, de nombreuses incertitudes subsistent quant à l'évolution et aux conséquences de la diminution de la couche d'ozone, du changement climatique, de l'emploi de bio-technologies, de la pollution diffuse des sols, etc, c'est-à-dire là où il y a des risques d'irréversibilité incertaine. Ces incertitudes empêchent de cerner avec une précision absolue la notion "durable".

Quant aux obstacles, ceux-ci peuvent être de différents ordres :
1. Les obstacles d'ordre culturel, tels que les comportements enracinés dans certaines sociétés, couches sociales ou individus quant à la consommation et le gaspillage d'énergie, la faible prise de conscience des problèmes environnementaux,etc.

2. L'insuffisance des mécanismes disponibles ; il peut s'agir : des lois, des règlements ou des mécanismes de surveillance et de contrôle ; de la faible vulgarisation des technologies et des conduites techniques durables ; du faible développement des énergies renouvelables et non polluantes ; de l'insuffisance de la recherche sur les produits de remplacement aux ressources non renouvelables ; de l'inexistence de systèmes de calcul économique et de comptabilité appliqués aux biens non commercialisables ; de la faiblesse des aides et des subventions pour produire autrement, etc.

3. Les obstacles d'ordre économique. Il peut s'agir des résistances au changement de la part des exploitants et des entrepreneurs qui, sans l'existence d'aides ou de mécanismes compensatoires transitoires, ont peur de voir réduits leurs rendements à court terme s'ils doivent adopter des systèmes de pré-traitement des rejets industriels ou des eaux usées, ou limiter voire éliminer l'utilisation d'intrants chimiques.

4. Les obstacles d'ordre politique. Pendant les dernières décennies, les politiques sectorielles (agricole, industrielle, énergetique, etc) ont encouragé l'intensification et la croissance indéfinie ; les mécanismes de contrôle et de participation dont disposent les populations concernées restent très faibles. Une nouvelle politique, au sens le plus large, et entendu comme étant l'interface entre les pouvoirs publics et la société civile, s'avère nécessaire.

En outre, de même que les notions de "développement durable", "développement soutenable" et "éco-développement" sont substituables, il nous semble que les notions de "développement diversifié", "développement intégré" et "développement durable" peuvent être complémentaires. A ce propos, nous prendrons le concept "diversifié" au sens le plus large : une agriculture diversifiée, une industrie diversifiée, bref, une économie diversifiée ; et le concept "intégré" au sens d'intégration économique, c'est-à-dire d'articulation des différents secteurs de l'économie d'un territoire donné. Dans ce sens, la diversification rejoint la durabilité et la possibilite d'intégration :
- D'une part, la diversification, entendue comme processus, implique la mise en oeuvre de toutes les ressources disponibles susceptibles d'être rentables. La diversité rejoint la notion d'équilibre écologique ; autrement dit, elle empêche la sur-exploitation de certaines ressources et la sous-exploitation d'autres. Elle implique aussi une moindre soumission tant aux aléas écologiques qu'aux changements socio-économiques.
- D'autre part, plus de diversification, plus de possibilités d'intégration ; ainsi, plusieurs façons et degrés d'intégration peuvent être envisagés : systèmes de polyculture-élevage, agriculture (ou élevage, ou sylviculture) plus industrie de transformation, agriculture-tourisme, agriculture-industrie de transformation-vente directe, etc. A ce propos, la transformation locale et la commercialisation des produits du pays à travers des circuits locaux-régionaux ou à travers la vente directe aux habitants et aux visiteurs, devrait permettre aux valeurs ajoutées de produire sur place des effets multiplicateurs.

VI. Les changements dans les politiques communautaires

1. La Réforme de la PAC

Pendant les années 60 et 70 la plupart des zones rurales des pays membres de la CEE ont bénéficié de la croissance et du dynamisme économique, tandis que les années 80 ont été dominées par les changements structurels et le bouleversement de l'économie rurale.

Pour P. Coulomb, "le modèle de développement "intensif" (capital par hectare) connaît son âge d'or dans les années 70... le retournement de la tendance du marché mondial en 1980-81 (à la "pénurie" succède la "pléthore" face à une demande solvable déprimée) provoque la crise des politiques agricoles de régulation des prix et des revenus aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. La P.A.C. entre, en quelque sorte, dans la zone des rendements décroissants (dépenses budgétaires en forte croissance, mais davantage pour soutenir les exportations que les revenus). Les inégalités de situation entre secteurs bien protégés (céréales, lait) et peu protégés (viande bovine, etc) augmentent, en même temps que se creusent les inégalités intrasectorielles (entre gros livreurs intensifiés et les autres modèles). Les décisions de contrôle de l'offre, en particulier pour le lait, accroissent les tensions entre agriculteurs "professionnels" (le tiers des agriculteurs dont les revenus sont principalement agricoles) et les autres, aux revenus plus composites, mais pour qui la part agricole est tout de même essentielle", (P. COULOMB., Septembre 1991, p. 24)

Par ailleurs, tout le monde reconnait aujourd'hui le coût considérable de la politique agricole pour les budgets publics, les consommateurs et l'économie dans son ensemble. Pour les pays de la CEE, la situation agricole est entrée dans une crise qui semble échapper aux mécanismes traditionnels de régulation tant politiques qu'économiques. En conséquence, ils vont mettre en oeuvre des réformes structurelles. Ainsi, "un nouveau cadre se constitue peu à peu depuis 1984 avec le contrôle de l'offre et la discipline budgétaire, puis, après 1986 et le début des négociations internationales du GATT, avec le développement des aides socio-structurelles (1988) et enfin, en janvier 1991, les propositions de réforme de la Commission européenne (rapport McSharry)", (P. COULOMB, ibid, p. 21).

En outre, il faut considérer aussi les dégats provoqués sur l'environnement par l'étendue du modèle intensif-productiviste; à ce propos, "l'agriculture est un lieu privilégié d'expression des contradictions croisssantes du rapport usages/ressources : phénomènes de surproduction qui correspondent souvent à une "surexploitation" des milieux, tendances à la déprise et même à l'abandon qui se traduisent dans la progression de friches. La difficulté que connaît actuellement la PAC pour redéfinir ses objectifs et ainsi s'adapter aux conditions draconiennes de concurrence à l'échelle mondiale (cf. les négociations du GATT) est symptomatique du déséquilibre croissant entre les usages et les ressources : d'un côté, une politique de subventions aux produits qui doit être constamment corrigée par une politique de quotas ou de baisses de prix ; de l'autre, une politique de soutien aux zones fragiles dont les effets compensatoires sont largement insuffisants. Dans les deux cas, la reproduction des agrosystèmes bute sur les problèmes d'érosion, de pollution, de baisse de la fertilité, de déprise, et d'enfrichement", (P. COULOMB, ibid, p. 21).

Nous avons donc une double problématique, la sur-exploitation et la sous-exploitation des ressources naturelles et des milieux que nous trouverons dans notre région d'étude. Dans ce contexte, différentes mesures socio-structurelles (appui à l'extensification, soutien aux revenus dans les zones de montagne ou méditerranéennes, réforme des Fonds Structurels, mesures agri-environnementales, etc) vont être prises à partir du milieu des années 80 jusqu'en 1992.

En synthèse, les objectifs de cette réforme sont les suivants :
- assurer le maintien d'un minimum de population dans certaines zones rurales comme la seule façon de préserver l'environnement et le paysage.
- faciliter la diversification de l'économie des zones rurales.
- contrôler la production agraire envisageant l'équilibre des marchés mondiaux en mettant en oeuvre des mesures destinées à éviter une augmentation de l'offre excédentaire.

En effet, la réforme est liée aux négociations du GATT et à la guerre commerciale entre la CEE et les Etats-Unis ; dans ce sens, la nouvelle PAC se raproche du système américain de soutien des revenus. Néanmoins, la réforme ne sera plus fondée exclusivement sur des considérations économiques sectorielles et on pourra tenir compte des préocupations de nature sociale ou environnementale.

A propos de la réforme, certains auteurs signalent que "la création et le développement d'un système d'aides directes découplées du marché doit faciliter la diversification des systèmes de production agricole mais aussi les activités rurales des producteurs. C'est, dès lors, toute la structure de gestion sectorielle de l'agriculture qui est remise en cause : il s'agira désormais de gérer non plus des branches-produits mais des catégories d'agriculteurs : diverses sortes d'agriculteurs "commerciaux" insérés dans des marchés libéraux stabilisés lorsqu'il y a crise, diverses sortes d'agriculteurs territoriaux, certes producteurs, mais dont l'utilité sociale n'est pas mesurée à la seule aune de la valeur de leur production". (P. COULOMB, op. cit., p. 26)

Par ailleurs, ces politiques territoriales auront des conséquences remarquables sur le rôle des pouvoirs régionaux ; "la nécessité d'adapter les aides aux conditions sociales et économiques locales, comme la nécessité de rompre avec la régulation sectorielle pousse en effet à renforcer le pouvoir des régions dans la définition des politiques rurales. Dès lors, le rôle de l'Etat sera plus politique : face aux autres Etats à Bruxelles, face aux revendications régionales diversifiées", (P. COULOMB, op. cit., p. 27.).

2. La réforme des Fonds Structurels

Selon le Règlement CEE 2052/88 du Conseil du 24 juin 1988, l'action que mène la Communauté avec l'aide des Fonds Structurels, de la BEI et des autres intruments financiers existants vise à permettre la réalisation des cinq objectifs suivants :

1. Promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement.
2. Reconvertir les régions, régions frontalières ou parties de régions (y compris les bassins d'emploi et les communautés urbaines) gravement affectées par le déclin industriel.
3. Combattre le chômage de longue durée.
4. Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.
5a. Accélérer l'adaptation des structures agricoles
5b. Promouvoir le développement des zones rurales.

Les Fonds Structurels (FEOGA-Orientation, FSE et FEDER) contribuent, chacun selon les dispositions spécifiques qui le régissent, à la réalisation des différents objectifs selon la répartition suivante :
Objectif 1 : FEDER, FSE et FEOGA-Orientation
Objectif 2 : FEDER et FSE
Objectif 3 : FSE
Objectif 4 : FSE
Objectif 5 a : FEOGA-Orientation
Objectif 5 b : FEDER, FSE et FEOGA-Orientation

Dans ce cadre, le FEDER contribue notamment au soutien :
a.- d'investissements productifs,
b.- de la création ou de la modernisation d'infrastructures,
c.- d'actions visant à développer le potentiel endogène des régions concernées.

Le FSE a comme attribution prioritaire le soutien des actions de formation professionnelle.

Quant au FEOGA-Orientation, les actions visent les missions suivantes :
a.- renforcer et réorganiser les structures agricoles, y compris celles de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles, des produits de la pêche et de la sylviculture, en particulier dans la perspective de la réforme de la PAC.
b.- assurer la reconversion des productions agricoles et promovoir le développement d'activités complémentaires pour les agriculteurs.
c.- assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs.
d.- contribuer au développement du tissu social des zones rurales, à la sauvegarde de l'environnement et au maintien de l'espace rural (y compris la conservation des ressources naturelles de l'agriculture), ainsi qu'à la compensation des effets des handicaps naturels sur l'agriculture.

Les principales innovations de cette réforme sont les suivantes :

A. Coordination des interventions
Les dispositions prises visent à assurer la coordination entre les interventions des différents Fonds Structurels, d'une part, et entre celles-ci et celles de la BEI et des autres instruments financiers existants, d'autre part.

B. Coopération-Partenariat entre les différents niveaux administratifs
L'action communautaire est conçue comme un complément des actions nationales correspondantes ou une contribution à celles-ci. Elle s'établit par une concertation étroite entre la Commission, l'Etat membre concerné et les autorités compétentes désignées par celui-ci au niveau national, régional, local ou autre, toutes les parties étant des partenaires poursuivant un but commun.

C. Formes d'intervention et de gestion

L'intervention financière des Fonds Structurels, de la BEI et des autres instruments financiers fait appel à des formes de financement diversifiées :

a.- cofinancement de programmes opérationnels.
b.- cofinancement d'un régime d'aides national, y compris les remboursements.
c.- octroi de subventions globales, en règle générale gérées par un intermédiaire, désigné par l'Etat membre en accord avec la Commission, qui en assure la répartition en subventions individuelles octroyées aux bénéficiaires finaux.
d.- cofinancement de projets appropriés, y compris les remboursements.
e.- soutien à l'assistance technique et aux études préparatoires à l'élaboration des actions.

La gestion des Fonds se réalise à travers des Programmes Opérationnels (PO) ; le PO est un ensemble de mesures pluriannuelles pour la réalisation duquel il peut être fait appel à un ou à plusieurs Fonds Structurels et à un ou à plusieurs instruments financiers existants ainsi qu'à la BEI.

Les PO sont entrepris à l'initiative des Etats membres ou à celle de la Commission en accord avec l'Etat membre concerné. La prépondérance des programmes opérationnels sera facilitée également par la faculté qu'a la Commission de proposer aux Etat membres de soumettre des demandes de PO pour des actions revêtant un intérêt particulier pour la Communauté et qui ne seraient pas couvertes par les plans présentés, concernant des domaines tels que l'environnement ou la recherche-développement.

D. Suivi et évaluation

L'action communautaire fait l'objet d'un suivi pour assurer la réalisation effective des engagements pris. Ce suivi permet, si nécessaire, de réorienter l'action à partir des nécessités apparues en cours d'exécution. Cette évaluation "continue" ("ex ante" et "ex post") est destinée à apprécier l'impact par rapport aux objectifs visés et à analyser ses incidences sur des problèmes structurels spécifiques ; ce suivi pourra donner lieu aussi à des mesures d'adaptation aux changements conjoncturels et structurels à tous les niveaux :

- les cadres communautaires d'appui pourront faire l'objet d'amendements chaque année.
- les programmes opérationnels laisseront la possibilité aux promoteurs de tenir compte des changements survenus.
- les organismes bénéficiaires de subventions globales pourront régulièrement adapter leurs interventions.

Signalons que cette réforme a été induite par l'impératif de cohésion économique et sociale poursuivie d'après l'Acte Unique.

Nous voulons retenir que la réforme compte des interventions concernant "le développement du potentiel endogène", "le renforcement des structures de production, de transformation et de commercialisation", "le développement d'activités complémentaires pour les agriculteurs", "la sauvegarde de l'environnement" et "le maintien de l'espace rural, y compris la conservation des ressources naturelles de l'agriculture".

La réforme des Fonds Structurels de 1993 maintient les grands principes adoptés en 1988 ; néanmoins, le budget va être élargi pour la période 1994-1999 : 141.000 M ECU au total, ce qui représente un tiers du budget de la Communauté.

Parmi les principales innovations, en rapport au sujet de notre recherche, nous pouvons signaler :

-"Les programmes concernant les objectifs 1, 2 et 5b devront tenir compte de l'état de l'environnement ;
Dans ces programmes, on doit réaliser une évaluation des impacts sur l'environnement, des mesures prévues, selon les principes du développement durable et compte tenu du droit communautaire", COMISION DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS Bruselas, 1993, p. 29.

-"La coopération-partenariat entre la Communauté et les différents niveaux administratifs des Etats membres peut être élargie aux agents économiques et sociaux designés par les Etats", (COMISION DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS, ibid, p. 19).

3. Les mesures agri-environnementales

A partir de 1985, la CEE a adopté des dispositions pour encourager le développement de pratiques agricoles moins agressives à l'égard de l'environnement. Ainsi, à travers le Règlement CEE 797/85 s'établit un régime d'aides directes aux producteurs en vue de contribuer à l'introduction ou au maintien des pratiques de production agricole qui soient compatibles avec les exigences de protection de l'environnement et des ressources naturelles

ou avec les exigences du maintien de l'espace naturel et du paysage, et de contribuer ainsi à l'adaptation et à l'orientation des productions agricoles selon les besoins du marché.

Nous voyons ici un premier infléchissement en rapport avec la politique de soutien de prix, ainsi que l'introduction de références précises à "l'environnement", au "paysage" et à "l'espace naturel". A ce propos, certains auteurs signalent : "cette politique nouvelle a des conséquences aussi bien en matière de production que d'aménagement du territoire et de gestion de l'environnement. Cette montée des mesures socio-structurelles traduit en termes politiques une évolution fondamentale qui se caractérise aussi par le lien qui a été établi entre protection de l'environnement et maîtrise de la production au sein d'un même dispositif", (COMITE SYSTEMES RURAUX France.CNRS-INRA, 1993, p. 2)

Pour ces auteurs, "l'émergence et la mise en oeuvre de la procédure d'article 19 ne concernent, à l'évidence, pas seulement les agriculteurs,... la dimension locale est en l'occurence fondamentale. Il existe en effet une grande incertitude dans l'application concrète de cette mesure : le contenu des contrats de gestion est négocié et n'est applicable que s'il se dégage un consensus au niveau local. L'environnement devient donc un objet de débat social qui engage une pluralité d'acteurs ruraux", (COMITE SYSTEMES RURAUX, p. 7).

Avec cette disposition, les agriculteurs peuvent recevoir des subventions annuelles sous la forme d'aides directes, à travers un contrat de gestion avec une durée de 5 années. Aux états membres correspond :

1.- La délimitation des zones sensibles.
2.- L'établissement de procédures et conduites compatibles.
3.- L'établissement de la quantité des subventions, puisque la CEE rembourse 25%, avec un maximum éligible de 100 à 150 ECU/ha.

Néanmoins, en rapport à l'application de l'article 19, il faut considérer, en premier lieu, que les subventions restent limitées aux zones sensibles du point de vue environnemental ; en deuxième lieu, que les actions se font au niveau d'exploitation, ce qui implique des coûts d'administration très élevés.

Par ailleurs, l'art. 19 présente une application très tardive et presque limitée aux pays du nord de la CEE. Soulignons aussi que les perspectives définies par la Commission sont susceptibles d'interprétations différentes selon les Etats. Ainsi, en Angleterre cette disposition apparait comme une démarche environnementale, alors qu'en Bavière (Allemagne) elle s'intégre plutôt dans une politique d'extensification. Dans ce "länder", un programme couvre 40% d'une zone agricole de moyenne montagne avec 170.000 ha et 45.000 contrats de gestion en 1989. Le programme concerne l'extensification de l'élevage, en limitant la densité à 1,5 animaux par hectare et en interdisant certaines pratiques telles que le drainage, la culture des prairies permanentes, etc.

Différentes mesures concernant l'extensification ont été prises à partir de 1985, notamment dans les zones défavorisées, avec un double objectif : d'une part, la diminution de la production dans les secteurs des céréales et du lait à travers la "des-intensification", en réduisant les intrants chimiques ou le nombre d'animaux par hectare ; d'autre part, la diminution de la pression sur l'environnement.

En 1992, des nouvelles mesures agri-environnementales vont accompagner la réforme de la PAC. Pour C. Deverre, "dans le nouveau projet de PAC visant à rétablir l'équilibre entre le volume des productions et le niveau des marchés solvables, maintenir le revenu des productions et prendre en compte les exigences de protection de l'environnement, le Règlement 2078/92 (centré sur le troisième objectif) intègre les deux autres, puisqu'il établit très explicitement une équation entre la réduction de la production et les conséquences bénéfiques pour l'environnement et qu'il est en grande partie consacré à la présentation des compensations monétaires apportées aux agriculteurs pour le nouvel effort qui leur est demandé", (C. DEVERRE, 1993, pp. 1-2).

En effet, les mesures visées par ce Règlement doivent dédommager les agriculteurs de leurs pertes de revenu dues à une réduction de la production et/ou une augmentation des coûts de production ainsi que pour le rôle qu'ils jouent dans l'amélioration de l'environnement. Le système d'aides consiste en une prime annuelle par hectare (ou par animal) abandonné. La quantité de la prime cofinanciable varie selon les conditions concrètes :

- un maximun de 150 ECU/ha pour les cultures qui reçoivent déjà des aides par unité de surface selon les respectives OCM.
- 1.000 ECU/ha dans le cas des agrumes.
- 250 ECU/ha pour la multiplication d'espèces ou de races porteuses d'un potentiel génétique menacé.
- 600 ECU/ha pour l'abandon définitif de terres.

Le Règlement prévoit l'accumulation d'aides dans certains cas. Quoi qu'il en soit, le montant des aides sera toujours établi en fonction de la perte de revenu. Par ailleurs, les aides seront limitées à une quantité maximale par exploitation et/ou modulées en fonction de la taille de l'exploitation.

Peut-on considérer cette mesure comme un prolongement de l'article 19? Pour C. Deverre, "le nouveau règlement innove sur plusieurs points par rapport aux diverses mesures agri-environnementales précédemment mises en oeuvre par la Communauté, d'abord et surtout par le fait qu'il les généralise, les transforme de mesures sectorielles ou particulières en Règlement global, sur le même plan que l'organisation de marchés. Elles sont applicables en faveur de tous les agriculteurs de la Communauté et sont valables sur la totalité des territoires. Elles sont en outre financées cette fois par la section "garantie" du FEOGA, et non plus par la seule section "structure" ; réponse peut-être symbolique à l'inquiétude des agriculteurs quant à la pérennité de ces nouveaux mécanismes d'orientation et de soutien de leur activité. Par ailleurs, et toujours dans le même sens de généralisation, les mesures préconisées ne tendent pas uniquement à infléchir les pratiques productives vers une meilleure prise en compte de l'environnement, mais elles confortent aussi les producteurs qui maintiennent (c'est-à-dire qui ont déjà adoptée) une "bonne conduite agricole", qu'il s'agisse de l'extensification, de la réduction des intrants ou de l'agriculture biologique.

Enfin, et à la différence des mesures du type "article 19", le Règlement est cette fois obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre", (C. DEVERRE, ibid, p. 2.)

Soulignons que le système d'aides s'établit à travers des Programmes Zonaux ayant une durée d'au moins 5 années et affectant une "zone homogène naturelle". Ces programmes zonaux doivent être élaborés avec la collaboration des institutions locales et régionales. En outre, "la protection de l'environnement est maintenant présentée comme une "exigence" à laquelle les agriculteurs doivent répondre en exerçant "une véritable fonction au service de l'ensemble de la société". Et ils devront pour cela, en contre-partie d'une rémunération adéquate, accepter un "contrôle périodique des résultats obtenus". Cette obligation de résultats par rapport à l'exigence environnementale, et non plus seulement le suivi des cahiers de charges, est nouvelle, et probablement extrêmement difficile à définir, faisant intervenir en tous cas des agents d'expertise nouveaux dans le champ agricole/rural", (C. DEVERRE, ibid, pp. 2-3).

Quant aux aides à la sylviculture (Règlement CEE 2080/92), l'objectif de cette disposition est d'offrir une alternative rentable pour l'utilisation de certaines surfaces actuellement cultivées et qui, d'une manière ou d'une autre, contribuent à l'augmentation des excédents. Avec cette mesure, on essaie aussi d'éviter les conséquences négatives sur l'environnement et le paysage qui pourraient être provoquées par l'abandon de terres cultivées ; elle offre une source de revenus alternative aux agriculteurs. Quatre types d'aides sont envisagées pour :

a. le reboisement des exploitations agricoles : de 2.000 à 4.000 ECU/ha, selon les espèces.
b. le maintien des surfaces forestières : de 250 à 500 ECU/ha pour les deux premières années et de 150 à 300 ECU pour les années suivantes, également selon les espèces.
c. la compensation de pertes de revenu : 600 ECU/ha/an si la reforestation est réalisée par le titulaire ou par regroupement de titulaires d'exploitation ; de 150 ECU si le titulaire est bénéficiaire du régime de pré-retraite. Dans les deux cas, la subvention aura une durée de 20 ans.
d. l'amélioration des surfaces forestières :
- 700 ECU/ha pour l'amélioration de surfaces.
- 1.400 ECU/ha pour la rénovation et l'amélioration des surfaces de chêne-liège.
- 18.000 ECU/km de chemin forestier construit.
- 150 ECU/ha équipée avec des coupe-feux et des points d'eau.

En conclusion, et par rapport à notre sujet de recherche, nous retiendrons les aspects suivants de la réforme de la PAC :

1.- Lors de sa création en 1962, la PAC a encouragé l'intensification, la spécialisation, la sectorialisation et le productivisme, en provoquant, parmi d'autres conséquences, de remarquables dégats sur l'environnement et le dépeuplement de vastes espaces.

2.- Pendant les dernières années, notamment à partir de la moitié des années 80, nous assistons à un infléchissement de tendance dans cette politique, une voie s'ouvrant vers l'extensification, la diversification (autant des systèmes de production agraires que de l'économie rurale en général), l'intégration économique et la

durabilité.

3.- Compte tenu des spécificités locales et régionales, aux pouvoirs locaux, régionaux et nationaux d'en tirer les conséquences et de profiter de ces mesures et dispositions d'une manière solidaire et subsidiaire. A ce propos, les instances intermédiaires (Régions en France, Communautés Autonomes en Espagne, Länders en Allemagne, etc) joueront dans l'avenir un rôle très important pour ne pas dire décisif.

VII. Les politiques socio-structurelles en Espagne

Certains auteurs signalent la faible performance de l'agriculture espagnole : "L'Espagne comprend l6,41% de la population agricole active (selon la définition européenne) de la CEE, mais elle ne contribue que pour 12,5% de la valeur agricole finale de l'Europe, l3,8% de la Valeur Ajoutée Nette en 1988", (P. COULOMB et alii, (II. L'Espagne), p. 2 , Rapport INRA, sans éditeur). Cette performance inférieure à la moyennne est, d'abord, liée aux conditions naturelles : le relief, le climat et la faible fertilité, en moyenne, des sols. De ce fait, hors des zones irriguées, les rendements moyens sont très inférieurs à ceux des grands pays agricoles de la Communauté. Ensuite, il faudra considérer les spécificités des structures de production.

Ainsi, J. Romero signale que "parmi les problèmes les plus importants se trouvent l'inefficacité des structures de production (très grandes et très petites exploitations), la grande fragmentation, leur nombre important d'agriculteurs à temps partiel, le vieillissement de la population active agricole et le retard technologique" (J. ROMERO.1993, p. 417). En effet, le minifundia (Galice, Asturies, Cantabrie et Pays Basque) comme le latifundia (Andalousie et Extremadure) sont très répandus en Espagne ; "ces structures déterminent une composition de la population active agricole particulière dans la Communauté avec une part élevée d'ouvriers agricoles permanents ou temporaires (31% de la population active agricole) dont beaucoup sont employés par un très petit nombre d'exploitants (1,9% des exploitations seulement ont des salariés permanents principalement en Andalousie et en Extremadure)", (P. COULOMB et alii, ibid, p. 2.).

De sa part, L.V. Barceló souligne : "au retard dans l'application de la politique de structures s'ajoutent le manque de coordination dans les actions mises en oeuvre et l'absence d'un modèle d'agriculture", (L. V. BARCELO, 1993, p. 444). Nous examinerons les politiques socio-structurelles mises en oeuvre récemment, ainsi que le poids de ces politiques dans le budget agricole espagnol pour la période 1987-1990 (d'après l'étude réalisée par P. Coulomb, H. Delorme et D. Perraud), ce qui pourrait nous aider à repérer les choix et les tendances les plus significatives.

Nous analyserons les politiques socio-structurelles au sens strict, c'est-à-dire hors aides directes au revenu, et plus notamment :

a. la politique de structures de production
b. la modernisation des exploitations agricoles
c. le remembrement
d. l'installation de jeunes
e. la cessation d'activité
f. la reconversion et la restructuration
g. les aides aux zones en retard structurel
h.les actions liées à la protection de l'environnement
i. l'amélioration des infrastructures rurales.

a. La politique de structures de production

La faiblesse et le retard dans l'application de ce type de mesures, est reconnue par des différents auteurs ; il manque en Espagne une "loi-cadre" ou "loi d'orientation". Cette politique devient plus urgente du fait que les structures de production espagnoles, très grandes ou très petites, sont peu éligibles au budget de la CEE. A ce propos, L.V. Barceló signale : "en 1992, l'Espagne vient presque d'inaugurer la politique de structures "classique" (remembrement et aménagement de l'espace agraire, aides à la cessation d'activité, formation professionnelle, augmentation de la taille des exploitations et intervention dans le marché foncier, investissements et installation de jeunes) qui a commencé à être appliquée dans les pays européens les plus développés à partir des années 60", (L.V. BARCELO, op. cit., pp. 442-443).

b. Les aides à l'investissement et à la modernisation des exploitations

Les activités de l'Institut de la Réforme et du Développement Agricole (IRYDA) s'inscrivent dans le financement de la croissance et de la modernisation des exploitations ; des subventions importantes aux investissements encouragent l'investissement privé". (P. COULOMB et alii, op. cit. p. 20).

En effet, les subventions aux investissements privés passent de 33.944,5 M Pts en 1987 à 53.302, 4 M. en 1990, tandis que l'investissement privé réalisé passe de 408.765 à 457.275 M Pts ; pendant cette période, le pourcentage des subventions sur les investissements privés passe de 8,3% à l 11,7%. Quant à la modernisation des exploitations, cette ligne du budget est créée en 1988 en application du Règlement CEE 797/85. Les aides sont également gérées par l'IRYDA ; elles passent de 3.051 M Ptas en 1988 à 5.700 en 1990. Il s'agit des subventions en capital destinées aux exploitations agricoles. On observe ici la substitution de l'ancienne politique espagnole, basée sur la réalisation d'investissements publics, par la politique européenne, avec un budget de plus en plus tourné vers les aides aux exploitations agricoles.

c. Le remembrement

Les actions mises en oeuvre semblent insuffisantes au regard de certains auteurs ; "l'incidence des remembrements effectués par l'IRYDA reste très limitée si on tient compte des indicateurs actuels de parcellisation; la législation existante à ce propos n'est guère appliquée" .(L. V. BARCELO, op. cit., p. 442-443). Il faut signaler que l'application de cette mesure correspond aux Communautés Autonomes depuis 1985.

d. L'installation de jeunes agriculteurs

La politique définie par le Service de Développement Agraire à partir de la Loi sur le Statut des Exploitations Familiales et des Jeunes Agriculteurs de 1983, a pour principal objectif l'intégration des jeunes aux exploitations ; elle facilite la transmission de l'exploitation à un seul héritier ainsi que la modernisation de cette exploitation. La dotation d'installation était, en 1990, de 934.000 Ptas. En rapport à cette politique, "les aides pour la formation d'agriculteurs ne commencent qu'à partir de l'application en Espagne du Règlement CEE 797/85 à travers le Décret Royal 808/87 ; en outre, il y a eu très peu de sélection dans la distribution des aides à l'installation". Par ailleurs, "la mise en place de la nouvelle politique d'installation se heurte à l'obstacle des niveaux définis par la CEE (formation, taille des exploitations, etc ..) ; un régime dérogatoire a été mis en place qui concerne le tiers des bénéficiaires", (P. COULOMB et alii, op. cit., p. 34).

e. Les aides à la cessation d'activité

Ces aides sont également très récentes ; elles datent de 1990 en application des règlements communautaires 1096/88 et 3808/89. Les aides sont gérées par l'IRYDA ; en 1990, il y a eu 107 bénéficiaires avec une aide totale de 201,6 M Ptas.

f. Les aides à la reconversion et à la restructuration

Avec ce type de mesures, certains auteurs constatent "la transition entre les anciennes actions nationales et l'application de mesures soutenues par le FEOGA. Les aides nationales de restructuration étaient très inférieures à celles que permet la cofinancement européen. La recomposition budgetaire se mesure en comparant la structure de dépenses de 1987 et celle de 1990 : en 1987, les deux tiers du budget de reconversion sont consacrés à la vigne (30%), au lait (16,5%) et à l'élevage extensif (13%) ; en 1990, 45% à la vigne, 3,25% au lait, 1,7% à l'élevage extensif et un tiers au programme européen sur les fruits secs"(COULOMB et alii, op.cit p.34. On voit ici un exemple de la manière dont la PAC a, d'une certaine manière, bouleversé la politique agricole espagnole.

g. Les aides aux zones en retard structurel

Compte tenu que la plus grande part du territoire espagnol est en retard structurel, beaucoup d'actions de politique agricole pourraient relever de cette catégorie. Les lignes budgetaires les plus importantes sont les suivantes :

g.1.- Concernant l'irrigation, nous avons l'acquisition de terres par l'IRYDA en zones de montagne pour la construction de barrages (ligne 109/600), qui passe de 2.940 M. Ptas à 16.400 M. en 1990, ainsi que les lignes 109/610 et 109/617 concernant les programmes d'investissements de l'IRYDA dans la construction de périmètres irrigués en zone de montagne ; le montant de ces dernières lignes passe de 2.900 à 4.245 M. Ptas. pendant la période 1987-1990. A ce sujet, il faut souligner qu'une large part des investissements hydrauliques est financée par le Ministère des Travaux Publics.

g.2.- Des aides anciennes de l'ICONA visaient à améliorer les pâturages en encourageant la production de fourrages énergétiques et protéinés en montagne ou à améliorer la production de foin en montagne. Ainsi, le budget "agricole" de l'ICONA était en 1987 de 150 M Ptas et de 185 M en 1988.

g.3.- Les régions d'objectif 5b : ce type d'aide va se développer après 1990 avec l'adoption de

programmes liés à l'amélioration des structures et à la diversification agricole (14.891,5 M.Ptas), à la conservation et à l'utilisation du milieu naturel (9.145,5 M Ptas), à la diversification de l'activité économique et aux infrastructures (7.943 M.Ptas) et à la valorisation des ressources humaines (5.070 M.Ptas)

g.4.- Les régions objectif 1 ; les politiques de développement régional de l'"objectif 1" débutent aussi à partir de 1990 avec un investissement global éligible de 110.154 M. Ptas pour la période 1990-1993 et un remboursement prévu de 58.300 M.Ptas.

Sur l'application des Fonds Structurels, un membre de la Direction Générale de Développement Rural de la CEE signale : "dans la plupart des cas, les Programmes Opérationnels (PO) servent pour couvrir ou augmenter les investissements réalisés de manière uniforme par les administrations nationales et régionales. Ce fait se présente plus notamment dans les pays et les régions ayant un moindre développement économique, ... très rarement, on élabore des programmes intégrés pour des zones rurales spécifiques ; ceci est dû soit à un manque de coordination administrative, soit à un manque de volonté politique quant à la définition du modèle de développement ; ainsi, la plupart des programmes présentés ont des objectifs sectoriels... La participation de l'administration locale s'avère fondamentale pour l'élaboration de programmes de développement adaptés aux nécessités concrètes de chaque zone rurale", (B. HUBER, 1993, pp. 217-218).

h. Les actions liées à la protection de l'environnement

Ces actions sont gérées par l'Institut de la Conservation de la Nature (ICONA). L'ICONA a en charge la politique forestière et plus particulièrement la politique de reboisement des montagnes. La politique de l'environnement est donc beaucoup plus liée à la politique forestière (une politique par ailleurs très contestée par les associations écologistes) qu'à la politique agricole. Les actions mises en oeuvre par l'ICONA supposent, en 1990, 35.832,2 M. Ptas dans le cadre de l'objectif 1 et 18.611,4 dans le cadre de l'objectif 5b. A propos de ces actions, Pierre Coulomb et alii. constatent : "le financement objectifs 1 et 5b est surtout consacré à la reforestation, à la lutte contre l'érosion et à la protection contre les incendies de forêts", (P. COULOMB et alii, op. cit., pp. 37-38).

i. L'amélioration des infrastructures rurales

L'amélioration des infrastructures s'inscrit dans un plan quinquenal allant de 1988 à 1992 appelé "Programme d'Action Commune pour le Développement de certaines régions d'Espagne". Ce programme a été approuvé par la CEE dans le cadre du Règlement 118/88. Il est élaboré en collaboration par le MAPA, d'une part, et chacune des dix-sept Communautés Autonomes, d'autre part. L'investissement doit être assuré à part égale entre l'Etat et les communautés autonomes, des conventions sont établies pour organiser des "actions conjointes" chaque année. Ces conventions tiennent compte des priorités de chaque région et de leurs possibilités financières.

L'investissement prévu sur la période 1988-92 est de 170.000 M.Ptas, dont 138.000 millions sont éligibles au FEOGA-Orientation (remboursement prévu de 65.000 Mio.Ptas.). Les programmes concernent l'irrigation, les autres infrastructures, les dommages dus aux catastrophes et les aides à l'investissement privé.

Lorsqu'ils ont analysé les budgets agricoles de l'Espagne pour la période 1987-90, P. Coulomb, H. Delorme et D. Perraud concluent que "la politique agricole espagnole est en transition entre :

- l'ancienne politique agricole étatique où l'Etat intervenait par la puissance de ses investissements directs (cf., entre autres, l'IRYDA) et par des encouragements aux investissements.
- la politique européenne qui comporte, à l'inverse de la politique agricole traditionnelle, une politique de revenus.
- les forces centrifuges des Communautés Autonomes qui entendent gérer les fonds du FEOGA-Orientation et rêvent pour certaines de relations directes avec le FEOGA-Garantie", (P. COULOMB et alii, op. cit., p. 46).

Ils constatent également : "le budget socio-structurel au sens strict (hors aides directes au revenu) ne constitue que le quart du budget "agricole" dans les années de 1989 et 1990 (17% en 1987 et 1988). Ce budget est de plus en plus tourné vers les aides aux exploitations agricoles, la part des investissements publics diminuant (effet de la politique européenne). Mais il n'est "remboursé" qu'autour de 18 à 20%, ce qui traduit le fait que les structures de production espagnoles ou très grandes ou très petites sont, en quelque sorte, peu éligibles au budget européen. Si on considère le budget socio-structurel au sens large (y compris les aides directes au revenu du FEOGA-Garantie), la part du FEOGA dans le financement devient très importante : elle atteint les deux tiers en 1989 et les trois-quarts en 1990, ce qui traduit la part des aides directes au revenu du FEOGA-Garantie", (P. COULOMB et alii, op. cit., pp. 46-47).

De notre part, et pour synthétiser, nous voulons retenir quelques aspects sur les politiques socio-structurelles en

Espagne :
- La faiblesse et le retard dans la mise en oeuvre des politiques socio-structurelles en général et, en particulier, des politiques de structures de production : il s'agit d'une adaptation "à posteriori" de la politique nationale au "modèle" européen et aux initiatives communautaires.

- Le faible poids du budget socio-structurel "au sens strict" dans le budget agricole. Ce budget est insuffisant au regard de l'ampleur des problèmes socio-structurels du pays et il oblige à hiérarchiser fortement les priorités. En outre, il faudrait plus d'intégration dans l'élaboration et la mise en oeuvre des Programmes Opérationnels.

- En Espagne, les deux organismes qui s'occupent de la mise en oeuvre des politiques socio-structurelles présentent très peu d'intégration dans leurs respectives actions. En effet, nous avons :
- d'un côté, l'Institut pour la Réforme et le Développement Agricole (IRYDA), l'organisme qui s'occupe du développement. Il agit notamment sur l'espace agricole intensifiable à travers d'investissements directs et de l'encouragement aux investissements privés et à la modernisation des exploitations. De même, les subventions aux intrants ont été toujours très développées dans la politique agricole espagnole, puisqu'il existait deux types de subventions : l'une à l'industrie de production, l'autre aux exploitations agricoles; l'entrée dans la Communauté oblige à les supprimer progressivement.
- d'autre côté, nous avons l'Institut de Conservation de la Nature (ICONA), un organisme qui agit notamment sur les forêts et les "espaces naturels" avec un but fondamental de conservation (reforestation, lutte contre l'érosion et protection contre les incendies) et plus marginalement de développement (amélioration des pâturages de montagne et de la production de fourrages protéinés).

Nous voulons signaler donc que la politique de l'environnement arrive uniquement aux forêts et aux espaces naturels et non pas à l'espace agricole cultivé. Qui plus est, nous voyons ici, au niveau national (de même que, nous le verrons dans les chapitres suivants, au niveau local et régional) une forte dissociation entre les actions concernant le développement et les actions concernant la conservation.

Cette différenciation entre les "espaces à développer" et "les espaces à protéger" devrait être effacée avec l'application des mesures agri-environnementales qui accompagnent la réforme de la PAC de 1992.

VIII. Quel modèle de développement agricole et rural? Quel rôle pour les pouvoirs locaux et régionaux?

Le manque d'un "modèle d'agriculture espagnole" est dû autant aux grandes diversités régionales qu'au retard dans la mise en oeuvre de mesures structurelles. A ce propos, Luis Vicente Barcelò signale : "jusqu'à maintenant, en Espagne, on a essayé de suivre le modèle français, et en général européen, d'exploitations familiales agricoles et viables. Si l'on désire construire un modèle agro-alimentaire de style français, hollandais, danois et belge, avec un fort protagonisme des coopératives, il faut mettre en place une politique de structures au style français ; le modèle souhaitable et généralisable à tout l'Etat espagnol se définit par l'extensification dans l'emploi du travail, des intrants, des pesticides et de l'irrigation, et par l'intensification dans l'emploi de la terre. Ceci exige une augmentation de la taille des exploitations", (L. V. BARCELO, op. cit., pp. 449-450).

Il ajoute que "la territorialisation du modèle s'avère nécessaire étant donné la grande diversité régionale et microrégionale existante dans l'Etat espagnol, autant du point de vue des structures de production que du rapport terre/travail qui est donné par la densité de la population et les activités économiques du milieu" (L. V. BARCELO, op. cit., p. 450). En effet, au moment où la CEE met en oeuvre des politiques agricoles de plus en plus articulées avec le développement régional et le développement rural et que les modèles de développement agricole pourraient commencer à se diversifier dans la Communauté, doit-on continuer à parler d'"un modèle" national? Peut-on parler, compte tenu de l'avenir immédiat, de modèles régionaux, voire micro-régionaux?

D'autre part, quel va être le nouveau partage des rentes autant entre les différentes catégories d'agriculteurs commerciaux et territoriaux qu'entre les différents types de régions : de montagne, méditerranéenne, objectif 1, objectif 5b, etc..? Se poser la question de la territorialisation du modèle oblige à s'interroger, à la fois, sur les rôle des pouvoirs régionaux dans le contexte de la CEE.

A ce propos, il faudra considérer d'abord le rôle des régions dans l'élaboration et l'application de programmes financiés par les Fonds Structurels, ainsi que des Fonds de Cohésion à partir de 1993. Ensuite, la nécessité

d'adapter les aides communautaires aux conditions sociales et économiques locales, comme la nécessité de rompre avec la régulation sectorielle pousse à renforcer les pouvoirs locaux et régionaux dans la définition des politiques rurales. Encore, les nouveaux objectifs de la PAC exigeront de réduire le poids du budget du FEOGA-Garantie en faveur du développement régional. Enfin, le Comité des Régions Européennes prendra des fonctions "consultatives" dans l'élaboration des politiques communautaires. Par ailleurs, il faudra considérer aussi les différents degrés de compétence dont disposent les instances "intermédiaires" européennes : régions en France (Etat Unitaire), communautés autonomes en Espagne (Etat des Autonomies), länders en Allemagne (Etat Fédéral), etc.

En Espagne, les Communautés Autonomes ont les compétences sur l'aménagement du territoire et la conservation de l'environnement ; elles ont en charge les programmes de remembrement depuis 1985. Elles participent également en collaboration avec la MAPA dans l'élaboration des programmes d'amélioration des infrastructures rurales, etc. Pourtant, pour certains auteurs, ces compétences semblent insuffisantes; "certaines mesures pourraient être prises par les régions espagnoles, telles que la mobilité dans le marché foncier, la recherche-développement, l'appui aux organisations professionnelles et la vulgarisation" (J. ROMERO, op. cit., p. 437-438). De sa part, L.V. Barceló propose : "Le ministère de l'Agriculture doit prendre l'initiative dans la législation de base type Loi-Cadre. Le développement de cette loi, la gestion et l'organisation pourraient être faites par les Communautés Autonomes", (L. V. BARCELO, op. cit., p. 460).

Finalement, il faudra considérer les spécificités et les opportunités régionales. Ainsi, l'Andalousie, possédant des conditions pédologiques et un climat très favorables pour l'agriculture, mais aussi pour le tourisme et l'installation d'industries de haute technologie, pourrait-elle avoir finalement un modèle de développement propre, endogène, et même devenir la "Californie de l'Europe", à partir de l'application d'une politique de structures et de l'augmentation des investissements publics : irrigation, infrastructures de transport, télécommunications, etc? De sa part, la Catalogne, possédant des structures de production plus proches de celles de l'Europe communautaire, des conditions pédo-climatiques aussi favorables pour l'agriculture, une industrie de transformation développée depuis longtemps, un patrimoine naturel et architectural, riche et varié, pourra-t-elle accélérer le processus de convergence avec le "modèle européen" d'exploitation agricole familiale et viable et, à la fois, diversifier les économies de ses zones rurales?

Quoi qu'il en soit, compte tenu des dernières réformes au sein de la politique communautaire, une nouvelle approche, ainsi que des programmes et des actions plus intégrés, plus territorialisés et plus durables s'avèrent nécessaires. Les défis pour l'avenir semblent les suivants :
- L'élaboration des programmes adaptés aux spécificités de chaque zone rurale, en collaboration avec les agents institutionnels, économiques et sociaux au niveau local-microrégional.
- La diversification et l'intégration économiques dans un milieu rural de plus en plus pluri-fonctionnel.

Chapitre II
Formulation d'une problématique.
Le choix du terrain et de l'échelle d'analyse

I. Le campus européen de l'environnement "Parc Naturel Zone Volcanique de la Garrotxa"

Les campus européens de l'environnement sont organisés chaque année dans différentes régions et microrégions des pays appartenant à la CEE sur l'égide de la D.G. XI de la Communauté Européenne et avec la collaboration des institutions locales et régionales concernées ; dans notre cas, il s'agit du "Conseil Comarcal de la Garrotxa" et du Département de l'Environnement du Gouvernement Régional de Catalogne.

Les objectifs académiques de ces campus sont les suivants :

1. Rendre possible l'échange de vues et d'expériences entre les étudiants des différentes universités européennes au sujet des problèmes environnementaux.
2. Réaliser un travail pluridisciplinaire, avec la participation de professionnels du pays dans la direction et l'encadrement du travail, en complémentarité à la formation académique reçue dans l'université.
3. Permettre aux universités la participation dans la recherche et la résolution de problématiques réelles dans le territoire européen.

1. La zone d'étude

La petite région ("*comarca*" en espagnol et en catalan) de la Garrotxa se trouve dans l'arrière-pays de la Catalogne ; sa "capitale", Olot, se trouve à peu près à 50 Km de la Méditerranée et à 50 km. des Pyrénées. Elle regroupe 21 communes, avec une population totale de 45.300 habitants, une surface de 734 km2 et une densité de 62 habitants/km2. Le climat est méditerranéen de montagne humide. Il se caractérise par un abondant régime pluvial mais possédant une influence méditerranéenne modérée. Dans l'ensemble, les précipitations peuvent dépasser les 1.000 mm/an. Il y a danger de gelée à partir du mois d'octobre jusqu'en mai et au fond des vallées, l'on atteint 112 jours à cause du phénomène climatologique de l'inversion thermique qui se produit.

La Garrotxa constitue le meilleur exemple de paysage volcanique de la péninsule ibérique. A l'intérêt géologique vient s'ajouter une végétation riche et variée. Les caractères physiographiques de la région (le climat, le substrat,...) déterminent une transition entre un paysage végétal méditerranéen, subméditerranéen et centre-européen de caractère atlantique. Le paysage renferme de grands contrastes : il conjugue des reliefs vigoureux et escarpés avec des vallées douces cultivées ; à Olot et dans les petites villes limitrophes, le phénomène de l'éparpillement des constructions est très répandu.

Les clôtures, les cabanes et l'architecture populaire s'adaptent pleinement au paysage "naturel", aussi bien par la forme d'implantation sur le territoire que par l'usage des matériaux volcaniques de l'entourage. Les ermitages romans et les grands et anciens mas ("masías" en catalan) sont très abondants ; l'enceinte fortifiée médiévale de Santa Pau et les noyaux anciens de Besalú et de Castellfollit de la Roca sont spécialement intéressants du point de vue architectural.

Les cultures sont disposées en mosaïque et bien adaptées aux conditionnements physiographiques du terrain ; la plupart des coulées volcaniques ont été cultivées. Les cultures occupent le quart de la surface et ce sont les fourrages et les céréales fourragères pour l'alimentation du bétail qui prévalent. De même, la zone présente une certaine spécialisation bovine et porcine dans l'élevage. La Garrotxa a une longue tradition industrielle. Au XVIIIème siècle, la ville d'Olot était pionnière de l'industrie textile en Catalogne et en Espagne. Actuellement, les secteurs les plus importants sont le textile, l'agroalimentaire, le plastique et le métallurgique.

La Garrotxa dispose d'une grande richesse écologique et paysagère ; ayant connu un fort développement urbain et industriel à partir des années 60 ainsi qu'un fort processus d'intensification de l'agriculture, elle constitue un

bon observatoire local pour se rendre compte des transformations et des enjeux qui se posent actuellement dans les pays industrialisés.

2. Problématique et objectifs du campus européen

La problématique établie par les organisateurs du campus était la suivante : "La loi 71/1986 du gouvernement régional de la "Generalitat de Catalunya" établit les limites topographiques du Parc Naturel de la Zone Volcanique de la Garrotxa, ainsi que des zones de Réserves Naturelles. Le périmètre du Parc Naturel occupe une surface de ll9,08 Km2. A l'intérieur de ce périmètre se trouvent des zones urbaines, qui sont exclues du Parc Naturel, d'une telle façon que le Parc présente aussi des limites "intérieures". Dans le Parc Naturel de la Garrotxa se trouvent des noyaux urbains avec une population totale de 39.063 habitants, parmi lesquels la "capitale", Olot, avec 27.000 habitants, et d'autres petites villes (Les Preses, Sant Joan les Font, Castellfollit,..) qui font partie de l'"Axe Industriel" de la vallée du Fluviá.

La forte croissance urbaine de cette zone se constate à travers la requalification des terrains (le passage de "non urbanisable" à "urbanisable") dans les Plans d'Occupation du Sol, ce qui provoque la réduction de la surface du Parc Naturel. L'expansion de ces noyaux urbains-industriels pose d'importants problèmes à la gestion du Parc Naturel : augmentation des infrastructures routières, formation d'un "continuum" urbain dans l'axe industriel, résidences secondaires, décharges de déchets incontrôlés, etc.

Ces phénomènes provoquent la dégradation physique et paysagère des zones de frontière du Parc Naturel, ainsi que l'isolement de certaines Réserves Naturelles, la perte irréversible des meilleures terres cultivables et la sur-exploitation des eaux souterraines", (PARC NATURAL DE LA ZONA VOLCANICA DE LA GARROTXA.1991, pp. 22-23). Face à cette problématique, les objectifs spécifiques du Campus de la Zone Volcanique de la Garrotxa étaient les suivants :

1. Identifier les tendances lourdes de la zone où se trouve le Parc Naturel (écosystèmes naturels, structure territoriale, activités économiques, croissance urbaine, etc) ainsi que leurs conséquences sur la gestion du Parc Naturel.

2. Elaborer des propositions sur l'aménagement du territoire et l'activité économique, capables de minimiser l'impact sur le Parc Naturel.

3. Elaborer des propositions sur les nouvelles limites du Parc Naturel, en étudiant plusieurs alternatives, et les conséquences sur le modèle de gestion.

Dans la première phase du Campus (15 Août-15 Septembre 1991), nous avons fait participé au total 11 étudiants et jeunes chercheurs de différentes nationalités dont les carrières sont liées à l'environnement, au développement et à l'aménagement du territoire (Biologie, Agronomie, Géographie, Architecture, Droit, Sociologie et Economie), sous la direction de Margarida Castañer (professeur de Géographie de l'"Universidad Autonoma de Barcelona") et Josep Maria Mallarach (géologue, directeur du Parc Naturel de la Garrotxa).

Après un important travail sur le terrain, des visites aux sites, aux exploitations agricoles et aux installations industrielles, de recherche documentaire, d'étude de la cartographie disponible, de conférences-colloques et d'interviews aux acteurs locaux (maires, représentants des différents secteurs sociaux et économiques et chercheurs locaux), un premier diagnostic a été réalisé, ainsi que la formulation de quelques alternatives ou objectifs "généraux" :
- Amélioration de la qualité de vie (économique, environnementale et paysagère) des habitants.
- Equilibre de la structure territoriale.
- Amélioration du réseau routier.
- Mise en oeuvre du potentiel économique sous-exploité.
- Conservation et régénération des écosystèmes naturels.

Pour arriver à de tels objectifs, nous avons formulé les premières alternatives et lignes d'action, sur lesquelles nous allons travailler dans la deuxième phase.

Dans la deuxième phase du campus (30 septembre-26 octobre 1991) et sur les propositions des organisateurs du Campus, ont participé 4 des 11 stagiaires de la première phase : une biologiste, une juriste, un architecte-

paysagiste, et moi-même, sociologue. Cette deuxième phase a été organisée avec les objectifs suivants :

1. approfondir le diagnostic et les alternatives élaborées pendant la première phase.
2. donner une certaine cohérence à l'ensemble de l'étude, avec le but (prévu par les organisateurs du campus) d'éditer un document de "conclusions et récommandations" qui devrait être présenté aux acteurs locaux pour être discuté.

Le document finalement élaboré, d'abord rédigé en espagnol et après traduit et publié en catalan, (A. MOLES et alii.,1991, 35 p) a été structuré en différents titres ou aspects, où on trouve autant un diagnostic sur la problématique spécifique que des alternatives possibles :

1. Planification urbaine conjointe,
2. Modification des limites du Parc Naturel,
3. Aménagement du sol industriel,
4. Traitement paysager des zones de marge ville-campagne,
5. Etablissement de corridors biologiques,
6. Plan d'assainissement du bassin du Fluvià,
7. Amélioration du réseau de routes et de chemins,
8. Développement économique intégré et durable,
9. Amélioration des rapports Parc Naturel-population locale.

II. Reformulation de la problématique

Il nous semble important d'introduire de nouveaux aspects sur la problématique de cette zone rurale ayant une grande richesse écologique et paysagère, disposant d'une économie assez diversifiée, où des différents plans ont été mis en oeuvre très récemment et où il intervient donc de multiples acteurs avec différentes stratégies que nous allons analyser. A ce sujet :

- Nous allons tenir compte de l'ensemble des usages, économiques et non économiques, et non pas seulement des activités industrielles et de bâtiment.
- Nous allons analyser les différents plans mis en oeuvre récemment, et non pas seulement les Plans d'Occupation de Sols.
- Nous allons prendre l'ensemble de la microrégion comme terrain d'étude, et non pas seulement le périmètre du Parc Naturel.
- Nous allons centrer notre intérêt sur les aspects liés à la durabilité du modèle de développement, c'est-à-dire aux rapports environnement-développement, et aux rapports usages/ressources, en analysant l'intégration entre les plans de développement et les plans de conservation.

Dans cette démarche, tous les usages et tous les acteurs qui interviennent dans le territoire sont concernés. Pour cela, il nous semble indispensable d'utiliser une approche diachronique sur l'évolution la plus récente, capable de nous permettre de dégager les principales tendances quant à l'utilisation du territoire et des ressources.

La période que nous allons analyser est celle de 1960-1992 puisque c'est à partir des années 60 que commencent à s'élaborer les Plans d'Occupation du Sol ("Plan General Municipal de Ordenación Urbana" en espagnol) qui vont permettre la requalification de vastes espaces de sol "non urbanisable" et leur passage à "sol urbanisable", en ouvrant la voie pour la localisation d'habitations et d'industries à grande échelle. D'autre part, le remembrement, qui ouvre la voie à l'intensification de l'agriculture, se réalise dans la microrégion au début des années 70.

Ainsi, le mode de développement suivi dans la Garrotxa pendant les dernières années vient caractériser par l'intensification de l'agriculture et de l'élevage, la croissance urbaine chaotique, l'installation d'industries sans systèmes de pré-traitement des rejets et des eaux usées et la sur-fréquentation touristique de certains sites et espaces naturels, ce qui a provoqué de remarquables impacts négatifs sur l'environnement et le paysage : pollution des sols, de l'air et des eaux, dispersion des constructions, dégradation de réserves naturelles, etc. Pendant les dernières décennies, certaines ressources, parmi lesquelles les terres les plus fertiles et les eaux souterraines, ont été sur-exploitées, tandis qu'une bonne partie des potentialités pastorales, forestières et touristiques restent sous-exploitées. Parallèlement, il y a eu un processus vers la concentration de la population

et des activités économiques dans le centre de la microrégion qui a provoqué la marginalisation (dépleuplement, abandon, sous-exploitation,...) de vastes espaces périphériques.

On voit maintenant que ce n'est pas seulement l'activité industrielle ou l'expansion urbaine qui met en cause la conservation des écosystèmes et des ressources du Parc Naturel ; c'est le modèle territorial et économique suivi de façon majoritaire dans l'ensemble de la microrégion qui va mettre en cause les possibilités de conservation ainsi que de développement à long terme.

Les questions qui se posent sont les suivantes :

- Quelle a été l'incidence des différents plans mis en oeuvre ? Quelle intégration des considérations économiques et des considérations environnementales dans la prise de décisions ?
- Quel rôle ont joué dans ce processus les différents agents institutionnels, économiques et sociaux? Quels sont les groupes sociaux qui ont imposé leur modèle ?
- Quels sont les atouts et les initiatives que présente la zone pour la mise en oeuvre d'un modèle de développement "autrement" ?

III. Le choix du terrain et de l'échelle d'analyse

Nous partons du besoin d'observatoires locaux pour nous rendre compte des transformations globales. Le choix de la petite région de La Garrotxa comme terrain d'étude est justifié par les faits suivants :

A. L'abondante information que nous avons récoltée pendant la célébration du Campus Européen de l'Environnement, ainsi que de notre connaissance du terrain depuis le mois d'août 1991. Il nous semble que cette zone constitue un bon exemple des enjeux qui se posent actuellement aux zones rurales industrialisées de la CEE quant à la durabilité de leurs modèles de développement.

B. La possibilité de réaliser une étude "multi-milieu", puisqu'à l'intérieur de la zone d'étude, nous trouvons trois zones-types : "Haute Garrotxa", "Moyenne Garrotxa" et "Basse Garrotxa" où l'on peut trouver, à peu près, les trois "problèmes-types" du monde rural européen communautaire.

C. L'existance de conflits remarquables pour l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles. Il semble que la déclaration d'une partie de la micro-région comme le Parc Naturel en 1986 n'a fait qu'augmenter les conflits entre les différents agents locaux mais aussi entre les différentes institutions qui agissent sur le territoire, des conflits qui se produisent entre les "productivistes" et "les conservationnistes", puisque le manque d'intégration entre la conservation et le développement s'avère ici comme une forte contrainte pour la mise en oeuvre d'une stratégie de développement durable.

Néanmoins, nous allons travailler à l'échelle locale micro-régionale. Il nous semble que c'est à cette échelle qu'on peut parler d'un "milieu", d'une "société", d'un "paysage", d'une "mémoire collective", etc. mais aussi de flux et d'interactions significatifs. Dans ce sens, "l'habitant des campagnes est pris dans un maillage de réseaux divers, économiques, administratifs, sociaux, tissés sur une petite région", (M. BODIGUEL, 1986, p. 8). Pour d'autres auteurs, "la petite région a pour principal intérêt de constituer un espace d'observation de tout le processus de destructuration/restructuration, qu'il soit agricole ou non agricole, des rapports sociaux, et ceci dans sa dimension locale (au sens propre) comme dans son articulation avec des phénomènes non locaux", (N. MATHIEU et J. MENGIN, 1988, p. 269).

Pour le Comité D.M.D.R., "l'émergence récente de la notion de pays exprime une volonté collective ancrée sur la revendication d'une identité microrégionale", (COMITE D.M.D.R..1988, p. 325). Pour ces auteurs, l'échelle microrégionale semble être pertinente pour suivre l'évolution de l'occupation de l'espace et de l'utilisation des ressources naturelles. Ils ajoutent que "la décentralisation et les nouvelles compétences des collectivités locales en matière économique offrent un contexte sociologique nouveau", (COMITE D.M.D.R., ibid p. 326).

Compte tenu de l'avenir, P. Campagne propose "la superposition de deux logiques pour la délimitation de la zone d'étude : la logique de l'existant, qui se traduira en tenant compte des homogénéités, des limites administratives, et éventuellement des facteurs de polarisation ou des impératifs politiques, et la logique du futur qui amène à définir la zone rurale comme l'espace qui est appelé à devenir, par l'action de développement

proposée, une unité de reproduction élargie où secteurs et espaces seront correctement articulés", (P. CAMPAGNE, CIHEAM-IAMM, 1990, p. 36 (UV-D3). A ce propos, nous essaierons formuler des propositions envisageant cette articulation d'espaces et de secteurs.

Par ailleurs, les "comarques" (voire "pays" ou "micro-région") ont une longue tradition en Catalogne. Ici, à la spécificité géographique, économique et culturelle vient s'ajouter un découpage administratif : la région de Catalogne est divisée, en plus des 4 départements ou provinces, en 42 "comarques"; chaque "comarca" regroupe plusieurs communes et elle dispose d'un "Conseil Comarcal", élu de manière indirecte, c'est-à-dire par les élus locaux. En Catalogne, la tendance vers l'augmentation des compétences des "conseils" est remarquable, parallèlement à la perte de compétences des "diputaciones provinciales".

IV. Le parti-pris

Nous allons utiliser une approche pluridisciplinaire, "multi-milieu" et "multi-niveau". Il s'agit, d'une part, d'étudier les interactions d'une société avec son environnement à partir d'une approche pluridisciplinaire en privilégiant les aspects économiques, écologiques et socio-politiques. D'autre part, nous allons considérer la problématique spécifique des trois zones-types que nous avons distinguée dans le terrain d'étude : une zone forestière d'accès difficile, une zone agricole en déclin et une zone péri-urbaine industrielle. Finalement, nous analyserons l'évolution de la petite région de la Garrotxa compte tenu des contextes régional, national et communautaire.

La méthodologie employée entraine l'application de différentes techniques d'analyse, quantitatives et qualitatives : l'analyse de données, l'analyse du paysage, l'analyse de corpus de texte, les entretiens ouverts et l'insertion dans le quotidien.

Chapitre III
Objectifs, hypothèses et méthodologie

I. Objectifs

Nous avons retenu, pour notre étude, quatre objectifs :
1. Etudier les usages du territoire dans la micro-région de La Garrotxa ainsi que leurs impacts sur l'environnement et le paysage, en dégageant les principales tendances et en analysant la soutenabilité de ces pratiques.

2. Analyser les stratégies suivies par les différents agents institutionnels, économiques et sociaux.

3. Explorer les atouts et les potentialités sous-exploitées de la micro-région, ainsi qu'inventorier et analyser les principales initiatives et actions mises en oeuvre par les acteurs locaux vers la diversification, l'intégration et la soutenabilité dans l'utilisation des ressources et l'aménagement du territoire.

4. Formuler des propositions sur les possibilités d'harmonisation entre les stratégies de conservation et les stratégies de développement, ainsi que d'articulation d'espaces et de secteurs économiques, en vue d'un développement économique diversifié, intégré et durable.

II. Hypothèses

Notre reflexion partira des quatre hypothèses suivantes :
1. L'étendue de l'actuel modèle de développement suppose à terme la dégradation de la base de ressources, du paysage et des écosystèmes naturels, ainsi que du cadre de vie des habitants. De ce point de vue, il ne peut pas être considéré comme durable.

2. Il y a une très forte dissociation entre, d'une part, les plans et les actions concernant le développement et, d'autre part, les plans et les actions concernant la conservation.

3. La zone présente des opportunités et des initiatives, même si celles-ci restent minoritaires, vers un développement "autrement".

4. La dissociation entre les stratégies de conservation et les stratégies de développement, (des espaces "à protéger" et des espaces "à développer") ainsi que le manque de vulgarisateurs et de médiateurs pour l'harmonisation de ces stratégies s'avèrent être de fortes contraintes pour la mise en oeuvre d'un modèle de développement durable.

III. Méthodologie

Nous avons appliqué différentes techniques d'analyse qui sont à notre avis complémentaires, en essayant de systématiser et de contraster les différentes informations récueillies.

Les techniques utilisées ont été les suivantes :
- L'analyse de données,
- L'analyse du paysage,
- L'analyse du discours,
- L'analyse de corpus de texte.

1. L'analyse de données

Il s'agit, d'une part, d'une analyse de type quantitatif à partir de données et des statistiques disponibles et du traitement de ces données. Ce travail a abouti à l'élaboration de tableaux et de graphiques qui reflètent

l'évolution socio-économique de la microrégion pendant la période la plus récente (1960-1991), ce qui nous a permis de repérer et de mesurer l'ampleur de certaines tendances lourdes qui touchent à l'ensemble de la microrégion et à chacune des zones-types que nous avons repérées.

Parmi les variables de contrôle que nous avons utilisées, se trouvent la population (totale, par communes, par zone-type et par type d'habitat concentré/dispersé), les taux migratoires, la population active, la surface agricole, le nombre et la taille des exploitations, le flux résidence-travail, etc. Parmi les sources utilisées se trouvent les recensements de la population, les recensements agricoles, les annuaires statistiques, les études socioéconomiques sur la région, etc. D'autre part, nous avons analysé les informations disponibles sur la microrégion : cartographie, rapports et mémoires du Parc Naturel, presse locale et régionale, etc.

2. L'analyse du paysage

En complémentarité avec l'approche diachronique sur l'évolution la plus récente, nous avons introduit l'analyse du paysage, étant donné ses différentes applications :

A. comme produit des interactions, à un moment donné, (donc le synchronique) entre l'environnement et le développement.
B. comme représentation sociale et identification au local, attachement au pays, etc.
C. comme une ressource économique potentielle : tourisme, installation de nouveaux résidents et d'entreprises.

En premier lieu, le paysage va être considéré comme un produit, un reflet des interactions entre les processus naturels et les interventions humaines au sens large, c'est-à-dire, un produit des interactions entre l'environnement et le développement dans un milieu donné. Dans ce sens, le paysage est un résultat global, "une portion de territoire perçue par un observateur, où s'inscrit une combinaison d'actions et d'interactions dont on voit à un moment donné le résultat global ; un support d'informations localisées, mémorisées et relatives à des échelles variées" (J.P. DEFFONTAINES , 1988, p. 225). Pour d'autres auteurs, "la notion de paysage, bien qu'utilisée dans de multiples sens et à de multiples fins, se veut une notion intégratrice, un véritable "marqueur" du niveau local ou microrégional (...), la notion de paysage s'avère être une des voies les plus propices au développement d'une interdisciplinarité qui paraît encore fort peu développée à ce niveau, au moins entre sciences sociales et sciences techniques et biologiques", (M. JOLLIVET, 1988, pp. 166-167).

De ce point de vue, l'analyse du paysage peut contribuer à :
- la reconstruction de l'histoire écologique du milieu, à partir de la comparaison "autrefois"/"aujourd'hui".
- le repérage "sur place" des usages du territoire, des règles de comportement et des conduites techniques (à partir de la réalisation de parcours et de visites aux exploitations, aux usines, aux sites, etc) ainsi que des impacts provoqués par les interventions humaines au sens le plus large.

L'analyse du paysage a été effectuée à partir de l'observation directe et en complémentarité avec les données et les études disponibles sur l'évolution socioéconomique de la période considérée, les témoins des gens du pays, les photographies et la cartographie disponibles.

Nous avons privilégié comme lieux d'observation les zones de marge : les marges ville-campagne et les marges espace naturel-espace cultivé, ce qui nous a donné une vision synthétique des deux grands processus repérés : d'une part, le processus vers la concentration de la population et des activités économiques industrielles et de services dans la capitale, Olot, et les petites villes des alentours ; d'autre part, le processus de dépeuplement, d'abandon et de sous-exploitation des ressources dans de vastes espaces périphériques.

En deuxième lieu, l'étude du paysage peut également contribuer à mieux comprendre les valeurs et les représentations, l'identification au local, l'"attachement au pays", et les attitudes qu'il déclenche entre les différents acteurs sociaux. Il s'agira de considérer dans les entretiens ouverts les questions subjectives, voire symboliques, voire culturelles relatives au paysage ; de découvrir le sens et l'importance que les différents acteurs sociaux donnent au paysage, puisque "le paysage a un caractère symbolique, le symbolique entendu comme la capacité de certains espaces géographiques à être associés à des évenements vécus par un individu ou par une communauté", (L. RACIONERO.1985, p. 229).

En troisième lieu, nous nous sommes intéressés au paysage comme ressource économique potentielle, puisque la zone présente des atouts évidents à ce propos. Pour P. Beringuier, "les expériences observées tant en France qu'à

En troisième lieu, nous nous sommes intéressés au paysage comme ressource économique potentielle, puisque la zone présente des atouts évidents à ce propos. Pour P. Beringuier, "les expériences observées tant en France qu'à l'étranger, les tentatives faites aussi bien dans les Parc Naturels, dans les milieux ruraux que dans les villes suggèrent que les paysages peuvent être le support pour un développement économique ; l'orientation de ces choix économiques s'étend à deux domaines, à deux potentialités de valorisation :

- La valorisation économique d'un espace par le tourisme paysager. Promovoir un tourisme reposant en partie sur le "gisement" paysager, en association avec d'autres genres (tourisme culturel, tourisme sportif, tourisme familial...).
- La séduction des agents économiques par le paysage. Donc contribuer à attirer des entreprises, de nouveaux habitants grâce à la qualité des paysages et de l'environnement", (P. BERINGUIER, 1991, p. 64).

3. L'analyse de corpus de textes

Les énonciations des acteurs sociaux, qu'elles soient écrites (textes) ou orales (discours) projettent et modèlent une image ou une vision du monde (de l'environnement, du développement et du paysage de leur "pays") avec une intention qu'il faudra interroger, donc l'importance de l'analyse de corpus de textes (plans, articles, rapports, etc) et de l'analyse du discours des acteurs sociaux (à partir des entretiens ouverts réalisés et des conférences et colloques auxquelles nous avons assisté pendant la célébration du campus).

Dans le cas de l'analyse de corpus de texte, il s'agit d'informations déjà produites qu'il faudra analyser dans leur contexte.

A ce sujet, il s'avère intéressant de comparer les objectifs et les actions mises en oeuvre à travers les deux plans récents élaborés par deux départements différents du gouvernement régional de Catalogne :

a. Le "Plan Spécial du Parc Naturel de la Garrotxa" (Département de l'Environnement, 1986) ; il s'agit d'un plan qui pourrait être considéré comme "conservationniste-régénérationniste".

b. Le "Plan Comarcal de la Garrotxa" (Département de Politique Territoriale, 1990-1994), un plan qui pourrait être considéré comme "productiviste".

Il faudra également analyser les Plans d'Occupation de Sols, notamment des communes d'Olot, Sant Joan les Fonts, et Santa Pau, lesquels semblent avoir une incidence remarquable dans la dynamique de la micro-région, ainsi que les rapports et les mémoires élaborés par l'équipe du Parc Naturel.

4. L'analyse du discours

Dans le cas de l'analyse du discours, il s'agit d'informations "à produire", ce qui exige une maîtrise de la technique de l'entretien ouvert ; à ce sujet, "dans une question dite ouverte, aucune réponse n'est soumise aux choix de la personne interrogée, (...) dans la plupart des cas, une question ouverte nécessite de la part de l'enquêteur une relance, c'est-à-dire inciter la personne interrogée à compléter ou à préciser sa réponse, (...) une question fermée demande une réponse rapide, une question ouverte nécessite de prendre son temps, de laisser la personne réfléchir, de susciter une réponse plus complète, et de noter ce qu'elle dit", (J.L. MONINO, 1991, p. 18 (UV-D3). Les entretiens réalisés pour l'ensemble de participants au campus européen de l'environnement ont été très nombreux, 34 au total. Néanmoins, une partie de ces entretiens ne peuvent être considérés comme "ouverts et approfondis", puisque nous avons cherché le plus grand nombre possible d'avis des différents acteurs sociaux, envisageant la réalisation d'un diagnostic rapide.

Ces entretiens ont été réalisés auprès :
- des responsables des Départements de Politique Territoriale et de l'Environnement du gouvernement régional,
- du directeur et des techniciens responsables de la gestion du Parc Naturel,
- des maires des différentes zones de la micro-région,
- des chercheurs et des vulgarisateurs locaux,
- des agents économiques : agriculteurs, éleveurs, industriels, hôteliers et commerçants,
- des responsables des organismes éducatifs et des associations locales : Ecole de Formation Professionnelle

d'Olot, Ecole-Atelier de Les Preses, Association de Randonneurs, etc

Pendant la deuxième phase du campus ainsi que pendant les visites postérieures, nous nous sommes occupés personnellement de la réalisation d'un total de 16 entretiens ouverts et approfondis. Nous avons privilégié des gens ou des responsables d'organismes qui, ou bien jouent un rôle important comme acteurs-médiateurs, ou bien présentent des initiatives alternatives à l'actuel modèle de développement, ou bien ont réalisé des études sur l'état actuel de la base de ressources de la zone.

Chapitre IV
Diagnostic de la zone d'étude

A partir de différentes sources d'information, notamment les recensements agricoles et de la population, le diagnostic du "Plà Comarcal de La Garrotxa" (Generalitat de Catalunya, 1990), le document "Conclusions i Recomanacions del Campus Europeu de Medi Ambient a La Garrotxa" (A. Moles et alii, 1991), les communications présentées au Campus (cf. bibliographie), ainsi que l'analyse du paysage et les entretiens réalisés auprès des acteurs sociaux, nous avons élaboré un diagnostic intégré de la zone d'étude.

D'abord, nous allons repérer les principales tendances qui affectent à l'ensemble de la micro-région. Ensuite, nous avons établi 3 zones-types, en analysant la problématique spécifique de chacune de ces zones. En plus, nous avons considéré l'incidence de la déclaration du Parc Naturel dans la dynamique socio-économique de la Garrotxa. Finalement, nous allons traiter les conflits générés par l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles.

I. L'évolution socio-économique la plus récente (1960-1991). Les principales tendances

Cette évolution est caractérisée par les tendances suivantes :

- Le processus vers la concentration de la population.
- L'intensification de l'agriculture et de l'élevage.
- L'urbanisation et l'industrialisation chaotiques.
- La concentration des services essentiels.

1. Le processus vers la concentration de la population

Pendant la période 1960-1991, la population totale de la zone est passée de 40.640 à 46.060 habitants. Il y a eu un double processus de concentration de la population. D'une part, les communes de l'"axe industriel" (Olot et les petites villes limitrophes, situées dans la "Moyenne Garrotxa") présentent une forte croissance, surtout pendant les années 60 et 70, tandis que d'autres sont soumises à un processus ininterrompu de dépeuplement (surtout dans la "Haute Garrotxa") et seulement quelques-unes (appartenant à la "Basse Garrotxa") ont commencé à se repeupler à partir des années 80 (Tableau 1).

D'autre part, on constate un processus de concentration de la population dans les noyaux principaux des communes. Pendant cette période la population en habitat dispersé est passée de 14.161 à 6.849 habitants, tandis que la population en habitat concentré est passée de 26.379 à 39.311 habitants (Tableau 2). A ce sujet, certains auteurs signalent "dans les zones d'habitat dispersé, on trouve un manque d'infrastructures et de services essentiels : des routes d'accès, de l'eau, de l'electricité, du télephone", (M. CASTAÑER, 1991, p. 13)

Le niveau d'études de la population, par rapport à l'ensemble de la Catalogne, se caractérise par le haut pourcentage de personnes ayant fait des études primaires et le bas pourcentage de personnes ayant terminé des études sécondaires ou universitaires. Ce phénomène très lié à la rapide incorporation des jeunes au marché d'emploi, selon le diagnostic du "Plan Comarcal" (GENERALITAT DE CATALUNYA, 1990).

Dans l'ensemble de la Garrotxa, l'activité économique la plus importante est l'industrie, avec 47,6% de la population active occupée (36,8% dans les services; 6,9% dans le secteur primaire et 8,7% dans le bâtiment).

Tableau 1: Evolution de la population par communes et par zones

Communes	1960	1970	1981	1991
Argelaguer	565	464	361	363
Beuda	380	191	107	130
Maià de Montcal	577	500	385	325
Montagut	1.220	992	806	774
Sales de LLierca	183	109	39	54
Tortellà	938	856	765	692
La Vall de Bianya	1.580	1.460	1.121	1.051
Haute GARROTXA	5.443	4.572	3.584	3.389
	(100)	(84)	(66)	(62)
Besalú	1.222	1.806	2.087	2.098
Castelfollit R.	1.141	1.155	1.120	1.029
Olot	17.651	21.626	24.892	26.713
Les Preses	1.009	1.131	1.393	1.300
Sant Jaume Ll.	852	847	782	757
Sant Joan les F.	2.233	2.749	2.917	2.821
Moyenne GARROTXA	24.108	29.314	33.191	34.718
	(100)	(122)	(138)	(144)
Mieres	795	569	394	339
Les Planes d'H.	1.908	2.004	1.849	1.803
Riudaura	640	629	426	364
Sant Aniol de F.	664	392	275	237
Sant Feliu de P.	1.453	1.288	1.133	1.087
Sant Ferriol	495	310	221	201
Santa Pau	1.631	1.514	1.263	1.391
La Vall d'en Bas	3.503	3.409	2.606	2.531
Basse GARROTXA	11.089	10.115	8.167	7.953
	(100)	(91)	(74)	(72)
Total GARROTXA	40.640	44.001	44.942	46.060
	(100)	(108)	(111)	(114)

Base 1960 = 100
Source : Elaboration propre à partir de Censos de Población. INE.

Tableau 2: Evolution de la population par type d' habitat

Habitat	1960	1970	1981	1991
Concentré	26.379	32.934	37.761	39.311
	(65%)	(75%)	(84%)	(85%)
Dispersé	14.261	11.067 (25%)	7.181	6.849
	(35%)		(16%)	(15%)
Total	40.640	44.001	44.942	46.060

Source : Nomenclátors et Censos de Población. INE.

Néanmoins, la micro-région présente de remarquables différences dans la structure économique selon les communes (Tableau 3). Nous parlerons de ces spécificités dans le Chapitre 4.2.

Tableau 3 : Distribution de la population occupée par secteurs

COMMUNES	S. PRIMAIRE	INDUSTRIE	BATIMENT	SERVICES
Argelaguer	13,6	43,2	9,6	33,6
Besalú	3,6	54,9	7,8	33,7
Beuda	35,3	35,3	7,8	21,6
Castellfollit R.	1,3	63,3	6,3	29,1
Maià de M.	40,4	17,7	13,2	28,7
Mieres	33,3	20,3	14,5	31,9
Montagut	18,5	45,7	8,9	26,9
Olot	2,0	48,3	8,6	41,1
Planes de H.	6,4	52,8	9,3	31,5
Preses, les	10,5	46,3	11,3	31,9
Riudaura	22,8	40,1	8,4	28,7
Sales de Ll.	40,0	28,0	4,0	28,0
Sant Aniol F.	30,3	35,3	9,0	25,4
Santa Pau	22,0	32,1	10,5	35,4
Sant Feliu P.	11,4	45,3	8,7	34,6
Sant Ferriol	43,7	30,0	2,5	23,8
Sant Jaume Ll.	6,0	61,3	9,8	22,9
Sant Joan F.	5,9	58,1	7,5	28,5
Tortellà	13,4	47,8	8,2	30,6
Vall de Bianya	26,8	39,3	6,5	27,4
Vall d'en Bas	18,9	36,9	10,0	34,2
LA GARROTXA	6,9	47,6	8,7	36,8

Source : Censo de Población 1991. INE.

Pendant la période 1981-1991 on constate une forte diminution du poids du secteur primaire (de 10,7 à 6,9%) et, dans une moindre mesure, de l'industrie, tandis que le secteur des services augmente leur poids de 50%. Le pourcentage du bâtiment reste stable (Tableau 4).

Tableau 4 : Evolution de la population occupée par secteurs

année	S. primaire	Industrie	Batiment	Services
1981	10,7	52,8	8,8	26,9
1986	8,2	52,7	6,0	30,4
1991	6,9	47,6	8,7	36,8

Source : Censos de Población 1981, 1991. INE. et Padron de Habitantes, 1986. INE.

Le taux de chômage était très bas en 1981, 4,09% de la population active. En 10 ans, ce taux a monté jusqu'à 9,50% (Tableau 5).

Tableau 5: Evolution du taux de chomage

année	T. CHOMAGE (%)
1981	4,09
1986	8,70
1991	9,50

Source : Plà Comarcal de Muntanya. GENERALITAT DE CATALUNYA, 1990 et Anuario Estadístico de Cataluña, 1992.

Le chômage augmente d'une manière significative pendant la période de 1981-1986. Même s'il touche presque tous les secteurs, il est remarquable que, dans le cas de La Garrotxa, la moitié des chômeurs se trouve dans les trois secteurs d'activité suivants : le textile, l'alimentaire et les services (Tableau 6).

Tableau 6: Evolution du chomage par secteur

	1981		1985	
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture	2	0,2	4	0,2
Alimentation	9	0,9	203	10,4
Textile	490	49,4	554	28,5
Métal. et Mach.	11	1,1	76	3,9
Chimie	74	7,5	51	2,6
Arts Graphiques	6	0,6	30	1,5
Bois et Meubles	5	0,5	78	4,0
Ind. diverses	37	3,7	102	5,2
Bâtiment	161	16,2	163	8,4
Commerce et Hotellerie.	66	6,7	155	8,0
Autres Services	36	3,6	224	11,5
Sans occupation antérieure	95	9,6	307	15,8
Total	992	100,0	1.947	100,0

Source : Plà Comarcal de Muntanya. GENERALITAT DE CATALUNYA. 1990.

2. L'intensification de l'agriculture et de l'élevage

Le nombre d'actifs dans l'agriculture est passé de 3400 en 1970 à 2179 en 1991. Néanmoins, l'agriculture reste l'activité la plus répandue dans les communes de la Basse Garrotxa, avec des pourcentages de 20 à 44% des actifs (Tableau-3). Il faut souligner qu'un bon nombre des actifs de l'industrie enregistrés dans les communes de résidence de la Haute et la Moyennne Garrotxa travaillent dans les communes de l' "Axe Industriel", (CARTE 6). Les travaux de remembrement réalisés au milieu des années 70 vont accélérer l'intensification de l'agriculture dans les plaines et les vallées, tandis que les terres non intensifiables (étant donné leur pente, leur difficile accessibilité, etc) sont de plus en plus condamnées à l'abandon.

Dans le diagnostic élaboré pour le "Pla Comarcal de Muntanya", on constate "un processus de mécanisation progressive de l'agriculture à partir des années 60 qui a permis, avec l'emploi de fertilisants, d'augmenter la productivité et de maintenir le volume global de la production malgré la diminution de la population active agricole", (GENERALITAT DE CATALUNYA, 1990.- p. 118). Dans le même sens, "l'indice de mécanisation s'accroît surtout dans les exploitations de 5 à 50 ha dont les plus petites présentent une remarquable sous-utilisation de cet appareil", (GENERALITAT DE CATALUNYA, ibid p. 118). Il y a eu également une très forte diminution du nombre d'exploitations (de 6.247 en 1962 à 2.139 en 1989), avec une forte réduction pendant la période 1962-1982 (TABLEAU 7).

Tableau 7 : Evolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles

Exploitations	1962	1972	1982
Sans terres	15	65	30
< 1 ha.	2.820	412	-
1-10 ha.	2.700	1.808	1.378
10-50 ha.	447	515	533
50-100 ha.	159	158	161
> 100 ha.	156	187	152
TOTAL	6.247	3.145	2.254

Source : Censos Agrarios. INE.

A partir de la lecture du Tableau 7, on constate :
a.- la disparition des exploitations de moins de 1 ha.
b.- une très forte diminution de celles de 1-10 ha.
c.- une augmentation du nombre d'exploitations de 10-50 ha., ce que dénote un processus de concentration foncière.
d.- il reste à peu près stationnaire le nombre d'exploitations de 50-100 ha. et de plus de 100 ha.

L'évolution de la surface agricole pendant le période 1971-1989 se caractérise par une diminution de la surface cultivée (de 11.606 à 8.493 ha) et une forte augmentation de la surface forestière (de 35.270 à 47.281 ha). Cette augmentation est dûe à l'abandon de zones de pâtures qui présentent une forte diminution pendant les années 70,

même si pendant les années 80, on constate une certaine récupération (Tableau 8).

Tableau 8 : Evolution d e la surface agricole (ha.)

année	Cultures	Patures	Forêts
1971	11.606	11.186	35.270
1978	10.394	4.159	44.472
1984	9.877	4.273	46.203
1989	8.493	5.722	47.281

Source : L'agricultura a les comarques de Catalunya. 1984. (GENERALITAT DE CATALUNYA, 1986) et Censo Agrario de 1989. INE.

Dans la surface cultivée prévalent les fourrages et les céréales fourragères ; ils occupent plus de 90% de la S.A.U. cultivée. Il s'agit des cultures orientées vers l'alimentation du bétail. Des légumes (3,70%), des pommes de terre (3,45%) et d'autres cultures sont produites pour l'autoconsommation, sauf quelques rares expériences de commercialisation directe de produits autochtones ("fagols", fromage, miel, etc) ou biologiques (légumes), et la culture de la vigne est presque marginale. La surface irrigée n'arrive pas à 2% de la S.A.U. cultivée (TABLEAU 9).

Tableau 9: Distribution de la S.A.U. cultivée (ha.)

Cultures	Non irriguées	Irriguées	Total	%
Fourrages	5.449	56	5.505	48,14
Céréales	4.929	13	4.942	43,22
Patates	382	13	395	3,45
Légumineuses	83	9	92	0,81
Légumes	335	89	424	3,70
Arbres fruitiers	477	22	69	0,61
Vignes	7	-	7	0,07
Total	11.232	202	11.434	100,00

Source : L'agricultura a les comarques de Catalunya. Superfícies i produccions. 1984. (GENERALITAT DE CATALUNYA, 1986).

L'emploi de pesticides et d'intrants chimiques est une pratique très répandue ainsi que l'épandage (quelquefois abusif) de purins, dû peut-être au fait de leur gratuité pour les agriculteurs (les éleveurs en ont des énormes excédents...). Pour l'équipe rédactrice du rapport final du Campus Européen de l'Environnement, "l'intentisification de l'agriculture et de l'élevage a provoqué la pollution diffuse des sols, des rivières et des aquifères superficiels", (A. MOLES et Alii, 1991, p. 21) .

A partir des derniers recensements agricoles (1982 et 1989), on constate une forte augmentation du nombre de têtes de bétail (notamment bovin, ovin et porcin) sauf dans le cas des volailles, dont le nombre de têtes se réduit presque de 50% (TABLEAU 10).

Tableau 10: Evolution du nombre de têtes de bétail

Bétail	1982	1989	Variation
Bovin	16.625	20.701	4.076
Ovin	16.032	23.695	7.663
Caprin	1.088	2.021	933
Porcin	43.519	56.084	12.565
Volaille (x 1000)	512	264	-248
Lapin (mères)	10.280	8.300	-1.980
Equin	492	429	-63

Source : Censos Agrarios 1982, 1989. INE.

L'élevage, notamment porcin et volaille, a subi un processus d'intensification, depuis le processus d'abandon de l'élevage extensif et des pâtures pendant les années 60 et 70. Cependant, il faut noter que l'élevage ovin et caprin remontent pendant les années 80.

Dans le secteur de l'élevage on doit faire face à des problèmes sanitaires ; "la tuberculose et la bruccelose sont des maladies qui ne sont pas encore controlées dans la micro-région", (GENERALITAT DE CATALUNYA, op. cit. p. 113). A ce propos, le rôle de vulgarisation que joue la Coopérative de la Val d'en Bas dans les vaccinations, le contrôle de qualité du lait, l'insémination artificielle, etc, est très remarquable. Cette coopérative a été fondée en 1975 et elle compte actuellement avec presque 300 membres associés.

D'autre part, il faut signaler la petite taille des exploitations, notamment dans le cas du secteur bovin ; "plus de la moitié des exploitations (322 sur 621) ont moins de 10 vaches et plus de 80% (500 sur 621) ont moins de 20 vaches, tandis que dans les exploitations d'élevage porcin le nombre d'animaux est plus élevé", (GENERALITAT DE CATALUNYA, op. cit. p. 116).

Dans le sous-secteur d'élevage porcin, la sous-traitance et l'intégration verticale par l'industrie est un phénomène très répandu : ainsi, les industries charcutière ou d'alimentation de bétail facilitent la totalité des inputs et elles offrent un prix garanti pour les animaux élevés ; l'éleveur y met la main-d'oeuvre.

Quant au faire valoir, nous trouvons que le faire valoir direct occupe, en 1989, 51,2% de la S.A.U.; le fermage, 45,1% et le métayage, 3,4%. En rapport à 1982, on constate une baisse de la surface gérée en métayage et une augmentation du faire valoir direct (TABLEAU 11).

Tableau 11: Faire valoir (% S.A.U.)

	% 1982	%1989
Gestion directe	45,4	51,2
Fermage	44,4	45,1
Métayage	10,0	3,4
Autres	0,2	0,3
	100,0	100,0

Source : Censos Agrarios, 1982, 1989. INE.

Pourtant, il faut distinguer les explotations forestières et les exploitations agricoles : "la plupart des exploitations forestières présentent un faire valoir direct, tandis que dans les exploitations agricoles, le fermage est dominant", (GENERALITAT DE CATALUNYA , ibid p. 117). Il faut souligner aussi que le fait de louer les maisons (*masias*) à côté des terres est très répandu, un bon nombre d'habitations sont loué en mauvais état, sans être rehabilitées par les fermiers.

Quant aux effectifs de la population active agricole, on a constaté, de 1982 à 1989, une augmentation du pourcentage de salariés permanents et une reduction des chefs d'exploitation. Le poid des aides familiales reste stationnaire autour de 38% du total des effectifs (TABLEAU 12).

Tableau 12 : Effectif de la population agricole active (%)

Population agricole active	1982	1989
Chefs d'exploitation	56,5	50,3
Aides familiales	38,5	38,0
Salariés permanents	5,0	11,7
Total	100,0	100,0

Source : Censos Agrarios, 1982, 1989. INE

Par ailleurs, la zone présente des potentialités pastorales et forestières sous-exploitées selon toutes les sources d'information consultées, ce que a provoqué une augmentation de risques d'incendies : "la forte poussée de la végétation naturelle et l'étendue de la friche fait augmenter le risque d'incendies ; la forêt devient de plus en plus impénétrable et vulnérable aux épidémies", (M. CASTAÑER, op. cit. p. 13)

La forêt reste propriété privée en bonne partie ; seules quelques 10.897 ha (23,6% de la surface forestière) appartiennent aux institutions publiques : 7.371 ha au gouvernement régional et 3.526 ha aux différentes communes. Un total de 1.210 ha. de forêts privées sont gérées par des institutions publiques. Selon des informateurs locaux, les grands propriétaires privés déléguent souvent la gestion, en fermage ou en métayage, à des entrepreneurs très peu préoccupés par l'utilisation soutenable de la forêt. Selon le diagnostic du "Plà Comarcal", cette exploitation présente "un remarquable manque de productivité dû au mauvais dessin des chemins d'exploitation, et aux conduites techniques dans la taille et le transport du bois à l'intérieur des bosquets et des forêts", (GENERALITAT DE CATALUNYA, op. cit. p. 122).

Le problème de la sylviculture pourrait être résumé de la façon suivante : d'un côté, la sur-exploitation des années 40, 50 et 60, juqu'à la taille complète dans de grandes surfaces, ne permet pas une exploitation rentable à court terme. D'un autre côté, la sous-exploitation des années 70, 80 et 90, a provoqué l'étendue de la friche dans toutes ses phases écologiques, donc l'impénétrabilité, la disparition de chemins et l'augmentation des risques d'incendie.

3. L'urbanisation et l'industrialisation incontrôlées

L'industrie est l'activité économique la plus importante si on considère l'ensemble de la micro-région ; elle est très répandue à Olot et dans les petites villes limitrophes (CARTE 4). Les sous-secteurs les plus importants sont le textile, l'alimentaire et la métallurgie ; dans l'ensemble, ils disposent de plus de 6.000 salariés, 70% des employés étant dans l'industrie (Tableau 13).

Tableau 13 : Population occupée dans l'industrie par secteurs

Secteurs	1981		1986		1991	
	Pop.occupée	%	P.occupée	%	P. occupée	%
Energie et res. extractives	449	4,6	347	3,7	551	6,1
Chimie	232	2,4	177	1,9	352	3,9
Métal. et Machine	1.381	14,0	1.773	18,8	1.665	18,6
Alimentation	1.794	18,3	1.719	18,2	1.988	22,2
Textile	3.957	40,3	3.569	37,9	2.535	28,3
Bois, Papier et A. Graph.	2.003	20,4	1.835	19,5	1.869	20,9
Total	9.816	100,0	9.420	100,0	8.960	100,0

Source : Censos de Población 1981, 1991. Padrón de Habitantes, 1986. INE.

La zone présente une longue tradition industrielle dès le XVIII siècle. La ville d'Olot, comme celles de Manchester en Angleterre ou de Mulhouse en France, a été pionnière en Catalogne et en Espagne de l'industrie textile qui se développait jadis aux bords du fleuve Fluvià.

L'industrie de la Garrotxa est restée jusqu'à nos jours comme une industrie autochtone, gérée par des entrepreneurs locaux et classée par M. Barcelò comme "un type d'industrie spontanée et endogène dans des zones rurales, qui se développe sans l'aide de l'Etat, qui n'est pas en rapport avec les processus de décentralisation des grandes entreprises, et qui est basée sur l'utilisation de ses propres ressources",(GENERALITAT DE CATALUNYA, op. cit. p. 133). Pour sa part, M. Castañer souligne "l'industrie de la petite région est basée sur la main-d'oeuvre intensive et les bas salaires ; il y a un manque remarquable de cadres et de techniciens", (M. CASTAÑER, op. cit. p. 14).

Pour d'autres auteurs, "un bon nombre d'entreprises présentent une gestion de type familial caractérisée par la manque de personnel technique qualifié et l'inexistence de publicité; seulement quelques unes des secteurs textile et charcutier, les entreprises qui exportent, ont subi un processus de modernisation", (GENERALITAT DE CATALUNYA, op. cit. p. 133).

Le secteur traditionnel, le textile, avec 103 entreprises et 30% des actifs de l'industrie, "a acueilli jusque dans les années 70 les excédents de main-d'oeuvre agricole. Puis il est entré en crise avec la restructuration", (AGENCIA DE DESARROLLO LOCAL DE LA GARROTXA, 1991, p. 31). En effet, la modernisation de l'appareil de production dans le secteur a provoqué une drastique réduction du nombre de salariés : en 1964, le secteur employait 6.445 salariés ; en 1986, ce nombre a baissé jusqu'à 3.569 et en 1991 jusqu'à 2.535 ; c'est-à-dire, avec une perte de plus de 1.000 employés pendant les 5 dernières années. Cette crise pourrait expliquer en partie l'augmentation du taux de chômage dans l'ensemble de la micro-région, mais il ne faut pas oublier le développement de l'économie au noir, puisqu'on constate "une augmentation de l'économie au noir dans le secteur textile : des petits ateliers qui ne sont pas déclarés, des salariés qui ne travaillent pas à temps complet et qui n'ont pas la sécurité sociale, l'excécution d'heures extraordinaires illégales et des femmes qui travaillent à domicile", (GENERALITAT DE CATALUNYA, op. cit. p. 134).

L'industrie alimentaire, avec 93 entreprises et 1.988 salariés occupe la deuxième place par le nombre d'actifs ; elle a également une longue tradition dans la zone. Le phénomène de sous-traitance avec les éleveurs

(intégration verticale par l'amont et par l'aval) est très répandu ; pour certains agriculteurs, "les éleveurs sont des ouvriers, tout simplement".

On trouve aussi une industrie métallurgique (dont le nombre de salariés augmente de manière significative), papéterie, etc. Nous voulons rappeler que la plupart, et aussi les plus grandes des installations industrielles se trouvent "au coeur" du Parc Naturel dans les communes d'Olot, Sant Joan Les Fonts, Les Preses et Castellfollit, même si elles sont "hors" de la délimitation du Parc Naturel (CARTE 2 et CARTE 4).

A ce propos, certains auteurs constatent que "de nombreuses installations industrielles n'ont aucun système de pré-traitement des eaux usées (...) le versement de celles-ci, de même que des eaux résiduaires menagères de certaines communes qui disposent de systèmes de pré-traitement insuffisants, provoquent la pollution chimique et biologique des rivières ; de la pollution qui menace aussi les aquifères et qui a provoqué, déjà, la dégradation des écosystèmes fluviaux (...) les besoins croissants de ces industries ont provoqué une sur-exploitation des eaux souterraines", (A. MOLES et alii, op. cit. p. 18-21).

D'après les informations reçues du directeur du Parc Naturel, "les analyses effectuées par le Laboratoire Polyvalente de la Garrotxa montrent que cette pollution affecte le fleuve Fluvià et aux rivières Turonell, Ridaura, Bianya et Ser". Au sujet de la sur-exploitation des eaux souterraines, et selon la même source, "dans la commune d'Olot, un seul puits réalise des prélèvements de 60 m3/h., ce qui a provoqué une baisse de plus de 35 m dans le niveau de la nappe phréatique de l'aquifère basaltique".

En outre, la croissance urbaine et industrielle se fait de façon irrationnelle vers la périphérie des noyaux urbains de Les Preses, d'Olot, de Sant Joan les Fonts et de Castelfollit, dont nous trouvons des lotissements et des petites zones industrielles un peu éparpillés partout, sans aucun critère d'aptitude/impact et en occupant quelquefois des terres très fertiles ou des zones humides d'un grand intérêt écologique, et même des zones innondables, tandis qu'il y a des espaces "vides" à l'intérieur des noyaux urbains et du sol disponible dans d'autres parcs industriels. Cette expansion irrationnelle a provoqué, d'une part, la dégradation paysagère des marges ville-campagne dûe à la dispersion des constructions ; ces marges ville-campagne coïncident, à peu près, avec les limites intérieur/extérieur du Parc Naturel. D'autre part, des évidentes des-économies d'échelle, étant donné le surcoût des infrastructures : routes, prises d'eau et d'electricité, etc.

Pour les industriels de la micro-région que nous avons contacté, l'éloignement des grands centres de production et de consommation et le mauvais état des infrastructures routières ont une incidence négative dans le développement industriel, impliquant une augmentation des coûts de transport.

4. La centralisation des services

Dans la ville d'Olot se concentrent, en plus d'une grande partie des installations industrielles, la grande majorité des établissements commerciaux. De même, la totalité des équipements éducatifs de deuxième degré tels que les lycées, l'école de formation professionnelle et une grande partie des infrastructures d'hébergement (CARTE 7).

A Olot, on trouve aussi les sièges du "Conseil Comarcal", de l'Office de Tourisme et du Parc Naturel. C'est dans cette ville de 27.000 habitants que réside 60% de la population de la micro-région. L'étude des flux résidence-travail permet de repérer deux grands bassins d'emploi dans la petite région : Olot et Besalú (CARTE 6). Le fait que la population de Besalú compte seulement 10% de celle d'Olot, nous montre le fort centralisme qui caractérise la structure territoriale de la zone d'étude.

Les transports publics rendent service seulement dans certaines zones, notammment les noyaux principaux de l' "axe industriel" (CARTE 5). Ils sont peu fréquents et très peu commodes. Par conséquent, nous sommes face à une société très "motorisée". Selon des informateurs locaux, "le fait d'avoir plus d'une voiture dans chaque ménage est très répandu, et un bon nombre de jeunes disposent aussi de motocyclettes".

Le tourisme de la zone présente plusieurs modalités :

A. Le tourisme de "route": des touristes qui visitent les forteresses médiévales, les ermitages romans, les volcans, etc pendant les fins de semaine et les vacances scolaires. Ce type de tourisme se développe dans la Moyennne et la Basse Garrotxa.
B. Le tourisme "de randonneurs", puisqu'il y a un important réseau de chemins et des sentiers qui traversent les fôrets. Ce type de tourisme se développe surtout dans la Haute Garrotxa, c'est-à-dire la zone forestière.
C. Le tourisme de "maison secondaire" : il se développe surtout dans la Basse Garrotxa et, dans une moindre mesure, dans la Haute Garrotxa.

D. Le tourisme "culturel-scientifique". Ce type de tourisme a expérimenté une forte croissance à la suite de la déclaration du Parc Naturel. Il peut s'agir soit d'étudiants, soit d'artistes, notamment de peintres, soit de chercheurs des différentes disciplines, telles que la géologie, la biologie, le génie forestier, etc, mais aussi de groupes scolaires et de retraités.

Les infrastructures d'hébergement sont également très diverses : des hôtels, des campings, des gites ruraux (*hostal-masia)*, des résidences de colonies, etc (CARTE 7). On trouve aussi de zones de camping "libre", quelquefois "sauvages", quelquefois "contrôlées" et aménagées par les mairies. Pour certains auteurs, "l'existence de zones de "camping libre", sans aucune infrastructure, provoquent la dégradation du paysage et de l'environnement", (M. CASTAÑER, op. cit. p. 15).

Le tourisme est resté néanmoins un secteur peu développé jusqu'aux années 90, même si certains sites (volcans, gorges, Hêtraie d'en Jordà,...) commencent à être sur-fréquentée pendant quelques périodes de l'année. Peu de gens profitent des importants atouts que présente la zone ; parmi les causes, on souligne "le manque de promotion et d'infrastructure", (GENERALITAT DE CATALUNYA, op. cit. p. 153). En rapport à cela, les deux Offices d'Information du Parc Naturel ont enregistré plus de 200.000 visiteurs pendant l'année 1993 ; pourtant, selon les hôteliers "la plupart des visiteurs passent une seule journée dans le pays".

Soulignons enfin que l'effet combiné des grandes tendances dont nous avons parlé menacent le développement à terme de la petite région ; pour l'équipe rédactrice des conclusions du Campus, "l'étendue de l'actuel modèle économique et territorial peut provoquer la perte des ressources naturelles, des caractéristiques écologiques, de la richesse paysagère et du potentiel économique de la région. La déclaration de Parc Naturel n'a pas supposé un changement du modèle sinon seulement la réduction de quelques-uns de ses effets négatifs", (A. MOLES et alii, op. cit. p. 26).

II. La diversité environnementale, économique et paysagère de la Garrotxa : des zones-types et des problèmes-types

Compte tenu des caractéristiques géo-morphologiques, des systèmes de peuplement et des activités économiques les plus répandues et de l'évolution socio-économique la plus récente ainsi que du paysage (considéré ici comme le "produit", le "marqueur", le "résultat global" ou l'"intégrateur" de l'ensemble des facteurs énumérés), nous pouvons classer la micro-région en trois zones-types :

- La Haute Garrotxa : une zone forestière d'accès difficile.
- La Moyenne Garrotxa : une zone industrielle péri-urbaine.
- La Basse Garrotxa : une zone agricole en déclin.

Il faut signaler que dans toutes les études sur la Garrotxa, le pays est traditionnellement divisé entre la Haute Garrotxa et le reste. Pourtant, il s'avère nécessaire de souligner l'importance du classement que nous proposons : d'abord, parce qu'il signe une diversité environnementale, économique et paysagère à l'intérieur de la micro-région ; ensuite, parce que dans ces trois zones-types, nous trouvons, à peu près, les trois "problèmes-types" du monde rural européen communautaire, (COMISION DE LA COMUNIDAD EUROPEA.1988, p. 70-73).

Par ailleurs, il faudra considérer la problématique spécifique générée à partir de la déclaration du Parc Naturel et l'impact provoqué par cette déclaration, notamment sur les communes de la Moyenne et la Basse Garrotxa. Donnons quelques traits des caractéristiques et de la problématique spécifique de chacune de ces trois zones, ainsi que de celle du Parc Naturel.

1. La Haute Garrotxa : une zone forestière d'accès difficile

Ce que nous appelons la Haute Garrotxa est constituée par les communes situées au nord de la petite région.

Dans cette zone, nous trouvons :

- Des vallées profondes avec des grandes pentes et très peu de S.A.U. cultivée.
- Un habitat dispersé et à faible densité ; avec une remarquable tendance vers le dépeuplement et le vieillissement de la population.

- Les activités économiques qui prévalent sont l'élevage bovin extensif et le tourisme. Ce dernier s'appuie sur l'existence de gorges, de sentiers, d'ermitages romans, d'"*escalès*" et d'autres "sites" semblablement très chargés de symbolisme pour les garrotxins et les catalans. En outre, l'activité forestière est en déclin, et la contrebande avec la France, une des principales activités économiques de la zone pendant les années 40, 50 et 60, a disparu.

Dans cette zone, nous sommes face au 3ème problème-type de la CEE : "zones marginalisées et souvent d'accès difficile dont le déclin rural et le dépeuplement sont très remarquables ... les possibilités de diversification économique restent très limitées et le développement de base (infrastructures) pour rendre possible la diversification est coûteux", (COMISION DE LA COMUNIDAD EUROPEA, ibid p. 73).

2. La Moyenne Garrotxa : une zone industrielle péri-urbaine

C'est la Plaine d'Olot traversée par le Fluvià, où se trouvent la "capitale", Olot (27.000 habitants) et les autres petites villes qui forment l' "axe industriel", ayant une forte densité de population qui se concentre dans les noyaux principaux des communes. Les principales activités économiques sont l'industrie, les services, l'élevage intensif (porcin et volaille) et l'agriculture (fourrages et maïs) également intensive. Nous trouvons ici le 1er "problème-type" de la CEE : "la pression de l'évolution moderne, la modernisation et l'intensification de l'agriculture, la construction de maisons secondaires, la création de nouvelles activités industrielles, (...) avec un fort impact sur l'environnement : pollution, dégradation des paysages et des espaces naturels. On trouve aussi une concurrence accrue pour l'utilisation des sols", (COMISION DE LA COMUNIDAD EUROPEA, ibid p. 71-72).

En effet, c'est dans cette zone que les impacts négatifs sur l'environnement et le paysage sont les plus remarquables. Soulignons :

- L'éparpillement des constructions, l'homogénéisation de l'espace cultivé et l'étendue de la friche contribuent de plus en plus à l'évanouissement du paysage mosaïque caractéristique de la zone.
- La pollution des sols, des rivières et des aquifères superficielles ainsi que l'épuisement de quelques fontaines.
- La sur-exploitation des eaux souterraines.
- La dégradation des volcans Montolivet, Montsacopa et Garrinada, ainsi que des écosystèmes fluviaux.
- L'occupation de zones humides et de sols très fertiles pour d'autres usages et activités économiques.
- La pollution atmosphérique, aggravée par le phénomène climatologique de l'inversion thermique, ainsi que la pollution acoustique, aggravée par l' "effet écho" des vallées.

Des auteurs signalent que "la tendance vers la conformation d'un "continuum" urbain, dans les villes et les petites villes, de l'axe industriel qui se trouve à l'intérieur du Parc Naturel, provoque l'effet "barrière écologique", en laissant les écosystèmes naturels du Nord-Ouest sans communication avec ceux du Sud-Est, ce qui implique une restriction des possibilités d'échanges d'énergie et d'information à l'intérieur du Parc Naturel", (A. MOLES et alii, op. cit. p. 19).

3. La Basse Garrotxa : une zone agricole en déclin

Dans la "Basse Garrotxa", nous avons la Plaine de Santa Pau, dont le paysage est caractérisé par des pâturages et des vallées douces cultivées. Ces vallées sont entourées soit de volcans, soit de collines molles, mais toujours couvertes de végétation naturelle. La zone présente une densité "moyenne" par rapport à l'ensemble de La Garrotxa, ayant un système de peuplement mi-disséminé (*masias*, *vecindarios* et *parroquias*) mi-concentré dans les noyaux principaux des villages et des petites villes.

Les sols ont un substrat de coulées volcaniques (des terres "brunes") à haut potentiel agricole. Les principales activités économiques sont l'agriculture et l'élevage ; les systèmes de production les plus répandus sont les fourrages, le maïs, et l'élevage bovin et porcin. L'activité touristique se développe peu à peu. Nous trouvons ici le 2ème problème-type de la CEE : "l'exode rural, les problèmes structurels de l'agriculture, l'existence de très peu d'alternatives à l'emploi agricole et la basse qualité des services publics", (COMISION DE LA COMUNIDAD EUROPEA, op. cit. p. 72-73).

En outre, encouragés par le système d'aides à la production, les agriculteurs ont réalisé d'énormes investissements orientés vers l'intensification : remembrements, mécanisation, utilisation accrue d'intrants

chimiques et de pesticides, etc. Aujourd'hui, le pessimisme est un constat chez les agriculteurs que nous avons enquêté : les "petits" (1-10 h.) et les "moyens" (10-50 h.), quelquefois avec un appareil de production sous-utilisé, doivent faire face à de problèmes d'endettement. Même les agriculteurs regroupés autour de la "Coopérative du Val d'en Bas" sont actuellement "très préoccupés" depuis les bons résultats obtenus à la fin des années 70 et au début des années 80.

Voici un bon exemple de la manière dont l'intensification et la spécialisation ont provoqué "la disparition de nombreuses exploitations, l'augmentation des coûts de production, le gaspillage énergétique, la marginalisation de vastes espaces et la dégradation de l'environnement", (COMITE D.M.D.R, 1988, p. 318).

D'autre part, nous assistons à la perte progressive des "savoir-faire" traditionnels, tels que l'exploitation soutenable de la forêt ou les exploitations de polyculture-élevage, de moins en moins répandues. A ce propos, "c'est l'occasion de rappeler l'intérêt général porté aux savoirs naturalistes populaires qui apparaissent un peu, à tort ou à raison, comme les garde-fous - à sauvegarder - contre des utilisations de ressources ou de milieux naturels, préjudiciables pour leur intégrité écologique", (N. MATHIEU et M. JOLLIVET, 1989 p. 17).

On voit également les effets pervers des politiques agricoles suivies dans les pays industriels ; "en stabilisant une instabilité maintenue de prix et revenus, les politiques agricoles ont soutenu le développement, sous des formes sociales diverses, d'un modèle unique de production : le productivisme et/ou l'intensification.

On peut comprendre aussi que ce modèle technico-économique soit inséparable de la politique agricole qui en a permis l'émergence", (P.COULOMB et H. DELORME, SOCIOLOGIE DU TRAVAIL, No. 4/87, p. 387). Aux auteurs de conclure : "la crise agricole française n'est qu'une expression spécifique d'une crise plus générale des politiques agricoles des pays industriels et du modèle de développement qu'elles ont soutenu", (P.COULOMB et H. DELORME, ibid , p. 412).

Par ailleurs, selon le maire de Santa Pau, "le manque d'emplois et de services essentiels provoquent l'exode, surtout des plus jeunes". Pourtant, il faut remarquer que d'après les données les plus récentes, certains noyaux principaux (Santa Pau, Le Val d'en Bas...) ont commencé à se repeupler, tandis que le dépeuplement continue dans l'habitat dispersé. De leur côté, les agriculteurs soulignent un blocage du marché foncier qui rend difficile l'installation de jeunes étant donnés les nombreux agriculteurs âgés ou retraités qui veulent garder la propriété familiale ainsi que la concurrence de "citadins" qui cherchent ici leur maison secondaire en achetant non pas seulement des habitations mais aussi les terrains des alentours.

Quant au tourisme, il faut souligner que bien cette zone dispose des principaux atouts pour les visiteurs (les volcans, les ermitages, les abondantes randonnées, l'enceinte fortifiée médiévale de Santa Pau, La Fageda d'en Jordà...), elle en profite très peu étant donné le manque d'infrastructures d'hébergement.

III. La déclaration du Parc Naturel de la Zone Volcanique de la Garrotxa

La déclaration du Parc Naturel signe de toute évidence la richesse écologique et paysagère de cette microrégion. Le Parc occupe une surface de 119 Km2 (16,4% de la surface totale de la micro-région), dont les 9 km2 où se trouvent les 25 Réserves Naturelles d'intérêt géo-botanique (la plupart des volcans et l'hêtraie d'en Jordà).

La loi 71/1986 de la "Generalitat de Catalunya" établit les limites topographiques du Parc Naturel de la Zone Volcanique de la Garrotxa (P.N.Z.V.G.) de telle façon qu'à l'intérieur du Parc se trouvent des espaces urbains que la même loi a exclu de la délimitation, ce qui implique l'existence autant de limites "intérieures" que de limites "extérieures" (Graphiques 2, 3 et 4). L'ensemble des noyaux urbains qui se trouvent à l'intérieur du Parc a une population de 39.000 habitants. Parmi eux se trouvent Olot (27.000 habitants) et les autres noyaux qui forment l' "axe industriel", c'est-à-dire les communes avec la plus forte dynamique urbaine et industrielle.

Nous sommes donc face à une double problématique générée par la déclaration et l'établissement des limites du Parc Naturel : d'une part, nous avons un espace "protégé" qui apparaît "agressé" de l' "intérieur", puisque la principale menace pour le Parc Naturel semble venir de cet "axe industriel" ; d'autre part, nous avons une zone avec une forte dynamique économique qui paraît "limitée" dans son expansion. Dans ce contexte, les conflits ne vont pas tarder à se multiplier.

IV. Les conflits pour l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles

Nous aborderons en premier lieu les conflits générés par la déclaration du Parc Naturel, puis les conflits spécifiques dans chacune des zones que nous avons distinguées.

L'existence de ces conflits a été soulignée par les chercheurs locaux (professeurs de l'Université de Barcelone, architectes, urbanistes,...) qui ont présenté leurs communications au Campus Européen de l'Environnement du P.N.Z.V.G. ; ainsi, "l'activité industrielle est entrée en concurrence avec l'activité agricole et a provoqué la dégradation de l'environnement... l'existence de noyaux industriels à l'intérieur du Parc Naturel est nécessairement conflictuelle", (M. CASTAÑER, op. cit. p. 22). Dans le même sens, "il y a une dialectique fortement contradictoire entre un espace protégé qui se voit agressé de l'intérieur et une zone urbaine qui se voit limitée par un périmètre extérieur", (J. ALBESA, R. FORTET, M. CASTAÑER, 1991, p. 1).

De leur part, les participants au Campus considèrent que "la méconnaissance généralisée de la population sur la signification et les objectifs du Parc Naturel ainsi que l'inexistence de mécanismes de participation publique ont généré un climat d'hostilité envers le Parc Naturel", (A. MOLES et alii, op. cit. p. 32). D'autres auteurs signalent que "dans les marges ville-campagne se produit une concurrence accrue entre les agriculteurs (puisqu'il s'agit de terres très fertiles), les industriels (qui requièrent une offre de sol industriel abondant et "à bon marché" pour la réalisation d'investissements) et les entreprises de services (qui cherchent des espaces pour la localisation de garages, de supermarchés et d'entrepôts dans la périphérie des noyaux urbains)", (F. RODRIGUEZ y G.L. TERRAGNA, 1992, pp. 28 et 29).

Signalons que les industriels et un bon nombre des maires interrogés semblent être plus ou moins d'accord sur une question : le Parc Naturel limite les possibilités de croissance économique de la microrégion. Pour eux, le Parc devrait rester réduit aux seules réserves naturelles. Ainsi, pour un réprésentant du secteur industriel, "il faut protéger la Nature, je suis d'accord, oui, ...il faut protéger les réserves naturelles... mais pour le reste des endroits je ne suis pas d'accord".

Néanmoins, il faut aussi considérer l'avis des responsables de l'élaboration du dernier Plan d'Occupation des Sols d'Olot. Ils soulignent "l'existence d'une importante réserve de sol, tant de type résidentiel qu'industriel, capable de permettre une croissance très supérieure à celle prévue pour les prochaines années", (J. ALBESA, R. FORTET, M. CASTAÑER, op. cit. p. 2).

Pour sa part, le directeur du Parc, malgré les accords avec quelques propriétaires pour la restauration d'habitations et des installations annexes, signale que "l'équipe de gestion occupe la plupart de son temps à l'élaboration de rapports sur les impacts provoqués autant pour les activités privées du bâtiment et de l'industrie que pour la réalisation de travaux publics" ; il y a donc une "guerre", même si celle-ci n'est pas "déclarée" entre les différentes institutions.

En outre, l'équipe de gestion du Parc a mis en oeuvre certaines expériences-pilotes pour l'exploitation soutenable de la forêt et pour la réintroduction dans la région de certaines espèces végétales (fruitiers) et animales (le chevreuil). Cette équipe s'occupe aussi de la restauration d'espaces dégradés : volcans, zones humides, forêts, abords de rivières, etc. En définitive, elle joue une stratégie de conservation et régénération qui entre en conflit avec la stratégie "productiviste" des maires, des industriels et des agriculteurs intensifs.

Pourtant, même la stratégie de conservation-régénération va être mise en question. Ainsi, l'"Agrupacion Naturalista de la Garrotxa" n'est pas d'accord avec le fait d'introduire les chevreuils dans des espaces clôturés (même de manière provisoire et envisageant leur adaptation progressive à l'environnement et leur réproduction, selon les responsables du Parc Naturel), "puisqu'il s'agit d'animaux sauvages".

Dans les zones de la Basse Garrotxa qui font partie du Parc Naturel, la réhabilitation de *masias* et de chemins d'exploitation ainsi que l'utilisation de la forêt (cueillette, chasse, pêche,...) sont soumises à de normes spécifiques, entraînant une limitation des usages. Par contre, selon les agriculteurs locaux, "il y a très peu de compensations du point de vue des aides techniques et financières".

Dans la Haute Garrotxa, nous avons repéré : d'une part, des conflits entre les propriétaires, qui ont clôturé des

vastes espaces pour les utiliser comme réserve de chasse, et les excursionnistes qui utilisent ces espaces depuis longtemps, puisque les propriétaires les empêchent de parcourir certains sentiers et d'accéder à certains sites. D'autre part, des conflits entre les "vrais" et les "faux" excursionnistes ; les "vrais sont des gens du pays, propres, protecteurs de la nature, ils s'occupent du maintien de chemins et sentiers, tandis que les "faux" sont des étrangers, sales, agresseurs de la nature... font du feu un peu partout, ne respectent pas les lieux".

La Garrotxa constitue donc un bon exemple de l'existence "des conflits d'usages portant sur l'espace rural ou au moins sur certaines portions de cet espace, surtout à partir des années 70. Ces usages étaient en conflit précisément parce qu'ils portent sur les mêmes espaces qu'ils se disputent...l'analyse de ces conflits montrent que ce n'est pas seulement l'appropriation de l'espace qui est en jeu, mais aussi celle de ressources naturelles précises et tangibles : de l'eau, des sols, une végétation, une faune sauvage, des paysages, etc". (N. MATHIEU et M. JOLLIVET, op. cit. p. 14). Pour D. Gómez Orea, "les conflits vont s'étendre aux rapports société locale-société globale notamment dans le cas de micro-régions disposant d'un riche patrimoine naturel", (D. GOMEZ OREA, 1985, p. 60).

Finalement, il nous semble que les conflits prennent de l'ampleur et de l'intensité dans certains endroits, et plus notamment dans les espaces de marge et de frontière, auxquels il faudra prêter une attention particulière ; "il paraît que l'essentiel, c'est une épistémologie de l'ultrastructure et des interstructures. Des bords, des adhésions, des membranes, des connexions...les lieux du passage et de la communication. Les carrefours d'Hermes" (M. SERRES, 1977, p. 33). Dans le même sens, "il existe un endroit qui n'est ni l'intérieur ni l'extérieur et qui est précisément la frontière entre les intérieurs et les extérieurs. C'est l'endroit optimal pour l'observateur-acteur", (J. IBAÑEZ.1991, p. 97). En effet, c'est dans les marges ville-campagne, sauvage-cultivé et public-privé, ainsi que dans les bords des rivières, dans les alentours des sites et des réserves naturelles, c'est-à-dire dans les interfaces les plus évidentes entre l'économique et l'écologique, ou entre le développement et la conservation, que les conflits se montrent les plus évidents.

Ces conflits repérés mettent en evidence la dissociation entre la conservation et le développement, donc l'importance de l'analyse des stratégies suivies par les différents institutions et acteurs socio-économiques, ce que nous aborderons dans le chapitre suivant.

Chapitre V
Les stratégies des agents institutionnels, économiques et sociaux

Dans ce chapitre, nous allons centrer notre analyse sur les stratégies suivies par les différents agents institutionnels, économiques et sociaux en rapport à l'environnement et au développement. Divers auteurs signalent l'importance de l'analyse des rapports entre les acteurs sociaux dans la dynamique d'un territoire donné. Ainsi, N. Mathieu et J. Mengin remarquent que "c'est dans l'analyse des rapports de force qui s'établissent entre les groupes sociaux locaux, des alliances qui se nouent, des clivages qui s'opèrent, que l'on peut apprécier véritablement quels sont les modèles qui se sont imposés", (N. MATHIEU et J. MENGIN, 1988.- p. 280). Dans le même sens, "en tant qu'enjeu, objet de compétition, cet espace (l'auteur parle de l'espace rural) est une configuration faite de territoires de statuts différents : des territoires d'échelle et de niveaux variés, nécessairement dotés de structures et donc d'organisation politique sur lesquels sont confrontés et éventuellement s'affrontent les acteurs qui déterminent leur sort", (B. KAYSER, 1990.- p. 189).

Qui plus est, l'analyse des stratégies des différents acteurs pourrait nous permettre de passer "du descriptif (comment fonctionne une société) à l'explicatif (pourquoi cette société fonctionne-elle de cette façon-là et pas autrement?)", (P. CAMPAGNE, 1990, p. 3. (UV-D3).

Nous étudierons ces stratégies à partir de :

- l'analyse de corpus de texte des rapports et des mémoires élaborés par l'équipe du Parc Naturel ainsi que des différents plans mis en oeuvre par les institutions locales et régionales, notamment les Plans d'Occupation de Sols, le Plan Spécial du Parc Naturel et le Plan "Comarcal",
- l'analyse de contenu des entretiens ouverts réalisés auprès des agents institutionnels, économiques et sociaux,
- les informations récueillies dans les conférences-colloques célébrées pendant la durée du "Campus Européen de l'Environnement P.N.Z.V.G.".

D'après ces différentes sources et techniques d'analyse, nous avons repéré différentes stratégies. Nous avons classé ces stratégies de la façon suivante :

- Des stratégies plutôt productivistes.
- Des stratégies plutôt conservationnistes.
- Des stratégies de médiation.
- Des stratégies de développement durable

Nous analyserons ces stratégies à la lumière du contexte géographique et historique dans lequel s'insère la petite région de La Garrotxa.

I. Le contexte géographique de la petite région de la Garrotxa

La question du contexte a été largement traitée par des auteurs qui envisagent des approches interdisciplinaires et "multi-niveaux" comme M. Jollivet ; pour cet auteur, "parler du "contexte" de l'"objet" permet de préciser dans quel sens la notion de niveau doit être prise et, aussi de la relativiser (...) vouloir prendre en considération dans l'analyse d'un "objet" le contexte dans lequel celui-ci se situe suppose donc l'identification des niveaux-objets qui ont une incidence sensible sur lui", (M. JOLLIVET, 1988, p. 11).

Il nous semble intéressant, donc, d'analyser ces stratégies compte tenu, en premier lieu, du contexte international dans lequel nous sommes insérés au sens le plus large, c'est-à-dire celui des pays dits industrialisés et des pays appartenants à la CEE ; en deuxième lieu, du contexte national et régional où s'insère la petite région de la Garrotxa.

1. Le contexte des pays industrialisés-C.E.E.

Dans le contexte des pays industrialisés, pendant les années 40 et 50, et même pendant les années 60, il n'y avait que le développement comme préoccupation ; les acteurs (pouvoirs publics, chercheurs, agents économiques et sociaux), semblaient être plus ou moins d'accord : il fallait entrer dans la voie du développement. D'où le besoin de l'adoption de nouvelles techniques et du changement des pratiques ; d'où l'importance de la recherche appliquée à l'augmentation des rendements (mécanisation, intrants chimiques, pesticides...), de la vulgarisation et des travaux d'aménagement (remembrement, irrigation, routes,...). Les politiques restaient toujours sectorielles et concernaient essentiellement le développement. Par ailleurs, on essaie de protéger certains lieux étant donné leur singularité ou rareté écologique, ou leur intérêt architectural, historique ou culturel : parcs nationaux, monuments historiques, sites, etc. Pendant cette période, le paysage était une question pour des architectes, des urbanistes et des esthètes ; l'environnement, ou plutôt la "nature" à ce moment-là, était le domaine des biologistes, des naturalistes et des philosophes.

Au début des années 70, et une fois qu'on commence à constater la dégradation des écosystèmes "naturels" et du milieu physique, la disparition ou le bouleversement de certains paysages, bref la dégradation progressive du "cadre de vie", le développement basé sur la croissance va être peu à peu mis en question par une minorité de chercheurs, de comités scientifiques, d'organisations non gouvernementales et d'organismes internationaux qui envisagent des approches plus globales, voire interdisciplinaires, voire territoriales.

A la fin des années 70, et pendant les années 80 et 90, c'est la grande explosion :

- Les aspects de l'environnement et du paysage prennent de plus en plus d'importance. Ils sont déjà médiatisés dans les pays dits industrialisés ; en effet, les thèmes de l'environnement et du paysage apparaissent de plus en plus dans les journaux, à la télévision, dans les conversations quotidiennes des gens, et même dans la publicité.
- On assiste à la mise en place de législations environnementales à peu près au même moment dans les différents pays et même à une certaine homogénéisation (voir le cas des directives de la CEE). Les déclarations de lieux "à protéger" vont se multiplier. Ne serait-ce pas parce que les dégats n'ont pas cessé d'augmenter ?
- On assiste également à la multiplication des conflits pour l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles, ainsi qu'à la prise de conscience sociale des problèmes environnementaux et à l'émergence de nouveaux mouvements sociaux : consommateurs, écologistes, etc.
- Des différents organismes internationaux, tels que l'ONU, l'OCDE et la CEE essaient la formulation de politiques "intégrées", "territoriales", "durables", bref le passage, au moins en théorie, du "sectoriel" (qui inspirait les politiques de développement et de protection ponctuelle d'autrefois) au "territorial-global" (qui devrait tenir compte des aspects environnementaux et paysagers).

2. Le contexte national-régional. Le cadre de compétences

Nous voulons souligner quelques spécificités de l'Espagne dans le cadre des pays industrialisés.

En premier lieu, l'organisation administrative de l'Etat est de type "autonomie régionale", c'est-à-dire qu'elle n'est ni centralisée ni fédérale. En outre, les différentes régions ou Communautés Autonomes espagnoles, jusqu'à 17, présentent différents degrés d'autonomie. Ainsi, nous avons, d'une part, les communautés autonomes par la "voie rapide" (article 151 de la Constitution Espagnole), aussi appelées "communautés historiques", c'est-à-dire la Catalogne, la Galice et le Pays Basque. Dans ces communautés, la langue respective est reconnue par l'Etat espagnol comme co-officielle et les gouvernements régionaux disposent des compétences dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'environnement, etc ; d'autre part, nous avons le reste des régions, avec un moindre niveau d'autonomie, obtenue par la "voie lente" (Article 143 de la Constitution).

En deuxième lieu, l'Espagne a été le dernier pays de la CEE à avoir un Ministère de l'Environnement ; les compétences au niveau national ont été toujours partagées par plusieurs ministères : Travaux Publics et Transport, Intérieur, Industrie, Commerce et Tourisme, Agriculture, Pêche et Alimentation et Santé et Consommation. Au mois de septembre de 1993 se crée le Ministère des Travaux Publics, des Transports et de l'Environnement.

De plus, l'Espagne reste encore, dans le cadre de pays communautaires industrialisés, un pays relativement peu développé, ayant une faible densité, disposant de systèmes d'exploitation extensive qui restent encore très répandus, présentant une faible consommation d'énergie (de ce fait, l'Espagne a été autorisée en 1991 par la Commission de la CEE à augmenter, d'ici à l'année 2000, 40% ses émissions de CO_2 tandis que l'Allemagne et le Danemark envisagent de les réduire pour maintenir un niveau global d'émissions CEE "acceptables" : 718 millions de tonnes pour l'an 2.000). En Espagne, les dégats sont donc relativement moindres, ce qui pourrait expliquer une moindre prise de conscience sociale des problèmes liés à l'environnement.

En outre, en Espagne, le mouvement écologiste est encore très faible et surtout il reste très divisé. Aucun des différents partis ou mouvements écologistes n'a encore accédé au parlement national ou aux différents parlements régionaux. En plus, les groupes traditionnels les plus actifs (Green-Peace, Aedenat, Coda, etc) restent toujours au delà de la lutte parlementaire.

Une autre spécificité reste la politique économique suivie pendant la dictature jusqu'à 1975 qui a été centrée sur la potentiation des "pôles de développement" (Huelva, Puertollano, Sagunto, etc) ainsi que des villes touristiques dans les zones côtières et des villages de colonisation dans les zones rurales disposant d'un espace agricole intensifiable (irrigation, mécanisation, etc) ce qui va impliquer une forte concentration de la population et des activités économiques dans ces endroits privilégiés par les investissements publics, tandis que le dépeuplement menace de vastes espaces de l'intérieur du pays.

A partir de 1975, pendant la transition politique vers la démocratie, et même à partir de 1982 avec les différents gouvernements socialistes, le mot d'ordre a été clair : il faut rattraper les pays de l'Europe ; il faut donc continuer à se développer mais avec des taux de croissance supérieurs à ceux des autres pays de la CEE.

En 1990, depuis quelques années de forte croissance économique, l'Espagne figurait déjà en tête quant à la transgression de normes européennes relatives à l'environnement : il y avait 57 directives qui, ou bien ne sont pas intégrées, ou bien ne sont pas adaptées de manière correcte dans les lois espagnoles (EL INDEPENDIENTE, 3 mai 1990). A ce sujet, cette même année de 1990, le Directeur Général de Planification du Ministère d'Economie, M. Alberto Zaragoza, déclarait qu'il faut être très riche pour s'occuper de l'environnement : "L'Espagne n'est pas l'Allemagne, pour investir dans l'environnement, il faut de l'argent, et pour cela, il faut être plus riche", (EL INDEPENDIENTE, 19 mai 1990).

Il est donc clair que l'environnement n'est pas une priorité pour le gouvernement national. On peut facilement imaginer l'effet pervers d'une telle stratégie : tout se passe comme si, au lieu de prévoir et prévenir, il était préférable de polluer pour après dépolluer, ce qui par ailleurs contribuera certainement beaucoup à la croissance du PIB de l'Espagne. Qu'il s'agisse des politiques socio-structurelles (Cf. Chapitre 1.8) ou de la politique environnementale, l'Espagne apparait toujours sensiblement en retard en rapport aux pays communautaires.

Pour leur part, les Communautés Autonomes disposent de normes, de compétences et d'organisation administrative propres. Pour les normes, il faudra considérer qu'aux "lois de base" de l'état viennent s'ajouter les "normes aditionnelles ou complémentaires de protection" des Communautés Autonomes. C'est le cas de la Loi de Protection d'Espaces Naturels de Catalogne de 1985.

Quant aux compétences, les Communautés Autonomes disposent, nous l'avons signalé précédemment, de compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la conservation de la Nature, de la Santé, de l'Urbanisme, du Transport, des activités insalubres ou dangereuses, etc. A ce propos, les plans mis en oeuvre par le gouvernement autonome de Catalogne ont été les suivants : Plan d'Espaces d'Intérêt Naturel (P.E.I.N.) de 1985, Plan Spécial du Parc Naturel de la Zone Volcanique de la Garrotxa (1986) et les Plans "Comarcales" (1990-1994).

Quant à l'administration de l'environnement au niveau régional, on remarque une certaine tendance à l'unité de gestion à travers les Agences de l'Environnement (Andalousie, Murcie, Madrid, Valence, Extremadure) ou les Départements de l'Environnement (Catalogne). Dans d'autres communautés autonomes, les services environnementaux sont inscrits au Département des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire (Galice).

Au niveau départemental, nous avons la Commission Provinciale de l'Environnement. Parmi ses compétences se trouve la traitement des plaintes présentées par les citoyens et les associations sur les dommages à

l'environnement. En outre, les Plans d'Occupation de Sols (POS) doivent être approuvés par la Commission Provinciale de l'Urbanisme (CPU). Il faut ajouter que la Catalogne est divisée en 4 départements, mais aussi en 42 "comarcas" ("pays" ou "microrégion" en France). Chaque "comarca" dispose de son propre Conseil. A ce sujet, dans la Loi de Régime Local de l'Etat Espagnol, on contemple la possibilité de procéder au regroupement de différentes communes envisageant la dotation de services sociaux ou d'infrastructures pour le traitement des déchets et des eaux usées.

Au niveau local, les mairies élaborent des normes relatives aux activités dites gênantes, insalubres ou dangereuses concernant la santé des habitants. Elles donnent aussi les permis de construction et les licences pour la réalisation de certaines activités. En outre, les mairies disposent d'une autonomie totale pour l'élaboration des POS qui doivent être approuvés par la CPU.

En conséquence, nous sommes aujourd'hui face à un cadre de compétences très complexe tant à niveau national que dans l'articulation local-*comarcal*-départemental-régional-national. Qui plus est, nous avons des lois très récentes concernant l'environnement : les lois de l'Eau, des Côtes, de l'impact du milieu ambiant et de Protection d'Espaces Naturels sont apparues durant la période 1985-1991.

Soulignons finalement qu'à partir de 1972, date de création de la Commission Interministerielle de l'Environnement, il y a eu, en Espagne, des remaniements successifs des différents organismes, notamment à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle régionale, qui ont empêché la mise en oeuvre d'une politique environnementale cohérente à long terme. Dans ce contexte, la petite région de La Garrotxa va s'insérer dans la voie du productivisme, de l'intensification et de la croissance urbaine-industrielle incontrôlée ; ni l'arrivée des maires élus démocratiquement d'abord, ni la constitution du Gouvernement Autonome et du Conseil Comarcal ensuite, ni finalement la déclaration du Parc Naturel vont changer, dans l'essentiel, ce modèle productiviste.

II. Des stratégies plutôt productivistes

Nous entendons par "productiviste" la stratégie de développement en fonction du rendement économique à court terme, et en marge des considérations environnementales telles que la dégradation de la couche arable, la qualité de l'eau, la pollution atmosphérique ou acoustique, etc. A ce propos, on pourrait parler de plus ou moins productiviste dans le sens de plus ou moins d'épuisement de ressources et de plus ou moins d'impact environnemental. Parmi les acteurs qui suivent cette stratégie se trouvent les agriculteurs et les éleveurs intensifs, les bâtisseurs et les industriels, ainsi que la plupart des institutions locales et régionales.

1. Le rôle des mairies

La loi du sol de 1956 donne une très forte marge de manoeuvre aux mairies, à travers le "Plan General de Ordenacion Urbana Municipal", l'équivalent du Plan d'Occupation de Sols (POS) en France. Dans la pratique, ce type de plans permet la régulation des usages du sol à partir d'un premier classement entre "urbain", "urbanisable" et "non urbanisable", ainsi que de changements dans l'usage à travers la révision et/ou l'élaboration de nouveaux plans. Normalement, les POS ont une durée de 8 années et ils sont révisés très souvent tous les 4 ans.

Ce type de plans, conçus notammment pour les besoins d'urbanisation et/ou d'industrialisation de certaines villes et petites villes, devrait donner un caractère global à la planification urbaine. Néanmoins, ils classent l'espace cultivé, les parcours, les forêts, et même les zones de possible intérêt écologique, comme "non urbanisable" sans prendre, par ailleurs, des mesures spéciales de conservation ou d'aménagement de ces espaces.

Le premier Plan de la ville d'Olot fut rédigé par la Commission Provinciale de l'Urbanisme (C.P.U.) en 1962, "un Plan très contesté par les grands propriétaires et les industriels qui ne peuvent pas participer à sa rédaction" (J. ALBESA, R. FORTET, M. CASTAÑER, 1991.- p. 6). Finalement, c'est la mairie qui s'occupe de l'élaboration et l'approbation du plan, qui va être ensuite soumis à l'exposition publique, et finalement approuvé par la CPU en 1966. Dans les petites villes des alentours d'Olot, le premier Plan de Castellfolit de la Roca est rédigé en 1964, et celui de Sant Joan les Fonts en 1965.

Les différents plans ont en commun le fait d'être élaborés avec très peu de moyens techniques, sans une information de base, même cartographique, avec une finalité clairement expansioniste et sans guère de

limitations ni mécanismes de rationalisation. En effet, on ne tient pas compte des critères précis d'aptitude/impact pour la localisation des habitations et des industries ; on voit ainsi des industries localisées soit dans des zones inondables, soit dans des terrains avec un haut potentiel agrologique, soit à proximité des lotissement résidentiels. Cette dispersion entraîne, par ailleurs, des évidentes déséconomies d'échelle.

Si l'on prend la ville d'Olot, la capitale de la micro-région, le POS présente les caractéristiques suivantes :

- "Le Plan est élaboré à l'échelle 1:5.000, sans avoir une base topographique de référence.
- Le zonage ne précise ni les limites de chaque zone, ni les limites des communes ; ainsi le nouveau cimetière, par exemple, est situé dans la commune de Les Preses !
- Le partage entre l'espace privé et l'espace public (rues, places, etc..) n'est pas toujours clair, sauf dans le cas des zones vertes.
- Il n'y a pas une quantification de la surface ou du volume bâtisable; mais étant donné la densité permise dans le plan, on pourrait estimer des prévisions d'entre 150.000 et 200.000 habitants", (J. ALBESA, R. FORTET, M. CASTAÑER.- ibid, p. 7).

Cette tendance expansioniste et incontrôlée va continuer pendant les années 70, soit à travers l'élaboration de nouveaux plans, soit à travers la révision des plans déjà existants. La CPU va freiner en partie l'expansionisme projecté dans différentes révisions de plans, et elle annule même le POS élaboré par la mairie de Les Presses. Les révisions du Plan d'Olot en 1982 et du plan de Sant Joant en 1986 essaient de réduire la densité et d'augmenter les espaces verts et les équipements. On évite aussi que les versants des volcans proches de ces villes soient urbanisés. Néanmoins, la plupart des dégâts sont déjà faits; les derniers essais de structuration globale ont de fortes limitations.

D'autre part, le plan pour le Parc Industriel de "Plà de Baix" (44,7 ha), dans la périphérie d'Olot, va être contesté aussi bien par les écologistes (étant donné son impact sur le milieu naturel) que par l'Association de Voisins de Morrot (étant donné que leurs habitations sont proches de ce parc). Finalement, la surface du polygone est resté réduite à 28 hectares, avec la condition de réserver 20% de cette surface à la création d'une zone verte de protection entre le parc industriel et les habitations.

Les communes de Les Preses (depuis 1985) et de Santa Pau (depuis 1987) disposent de Normes Subsidiaires, une sorte de POS de "deuxième degré" réservé aux communes les plus petites. Les normes élaborées par ces mairies ont été plusieurs fois réfusées par la C.P.U, étant donné leur manque de précision et/ou de prévisions de croissance plus ou moins réalistes. Il est clair que cet expansionnisme "incontrôlé" a favorisé aussi bien les propriétaires des terres dans les alentours des villes et petites villes, qui voient leurs terrains requalifiés en obtenant une rente de situation non négligable, que les industriels et les bâtisseurs, qui obtiennent du sol abondant et à très bon marché par rapport à d'autres zones de la Catalogne.

Les maires des communes de l'Axe Industriel ont essayé toujours d'élargir l'expansion urbaine et industrielle; ils essaient encore aujourd'hui de nouvelles requalifications de sols, étant donné, selon eux, "la nécessité de la création d'emploi". En effet, déjà à la fin des années 70 et pendant les années 80, la crise touche surtout le secteur textile, le plus important dans la petite région du point de vue du nombre d'emplois. Le chômage, presque inconnu jusqu'à maintenant, passe de 4% à 10% en quelques années. D'autre part, on doit encore faire face aux excédents de main-d'oeuvre agricole.

Il semble que chaque maire se sent, d'une certaine manière, responsable devant ses électeurs, même s'ils n'ont pas tous les moyens pour faire face à cette crise de l'emploi. Parmi leurs moyens, on trouve la requalification des sols ; chaque mairie va essayer de se donner individuellement le maximum de sol industriel pour pouvoir l'offrir à bon marché avec l'objectif de faciliter l'installation d'industries dans sa propre commune. La guerre va se déclarer, chaque mairie cherchant l'offre la plus élargie ; les cas de coopération inter-municipale vont être fort peu répandus.

A partir de 1986, les révisions des POS et des Normes Subsidiaires vont être mises en question par le Parc Naturel ; d'abord, parce que l'augmentation du sol urbanisable suppose dans la pratique une diminution de la surface du Parc Naturel ; ensuite par les impacts provoqués sur le paysage et les écosystèmes naturels. A ce propos, il faut souligner que la totalité des maires interrogés voient la déclaration du Parc Naturel comme "une limitation à la croissance économique", "des limitations d'usages sans recevoir des compensations ou d'aides techniques et financières", etc. Par ailleurs, les maires montrent très peu de préoccupation pour la dégradation de

l'environnement, du paysage ou du cadre de vie des habitants.

Il faudra attendre jusqu'à la fin des années 80 pour connaître les premiers travaux de ré-aménagement des Parcs Industriels. A ce moment-là, on assiste également à l'étendue des lotissements d'habitations unifamiliales aux bords des routes et des résidences secondaires en campagne, notamment dans la Moyenne et la Basse Garrotxa.

2. Le rôle des entrepreneurs locaux

La plupart des **entrepreneurs** locaux ont suivi la stratégie productiviste du rendement à court terme. Pendant la période 1939-1979, il y a eu un manque total de contrôle démocratique du fonctionnement des institutions locales ; dans ce contexte, les grands propriétaires, les bâtisseurs et les industriels ont imposé leur stratégie ; ainsi, les industriels et les bâtisseurs ont profité d'une offre de sol abondant et à bon marché, et même d'une main-d'oeuvre, également abondante et à bon marché par rapport à d'autres zones de Catalogne. A partir de 1979, date des premières élections municipales démocratiques depuis la Guerre Civile, l'existence d'objectifs communs (la croissance du revenu et de l'emploi) a créé des alliances entre les élus et les entrepreneurs locaux.

Quant aux **industriels**, ils ont des nombreuses installations qui ne disposent pas de systèmes de pré-traitement des eaux usées et des rejets ; pour un représentant du secteur industriel, "il faut protéger la Nature, je suis d'accord...il faut protéger les réserves naturelles... mais pour le reste des endroits je ne suis pas d'accord". Néanmoins, selon un hôtelier, "si les dégats ne sont pas plus importants, c'est grâce au fait que la plupart des industriels sont du pays".

Pour leur part, les **bâtisseurs** ont construit des petits et des moyens lotissements partout, au delà des critères d'aptitude/impact des terrains, avec un manque remarquable d'équipements, de zones vertes et de transports publics dans les nouveaux "quartiers".

Quant aux **agriculteurs**, les travaux de remembrement réalisés au milieu des années 70 vont accélérer l'intensification de l'agriculture dans les plaines et les vallées (mécanisation, drainages, utilisation d'intrants chimiques), tandis que de vastes espaces non intensifiables vont être abandonnés. L'intensification de l'agriculture et de l'élevage vont contribuer à la pollution des sols et des eaux superficielles et souterraines. Quant aux propriétaires privés des forêts, ils délèguent très souvent la gestion sur des entrepreneurs (en fermage ou en métayage) très peu préoccupés par l'utilisation soutenable, avec un remarquable manque de productivité, et avec le seul but d'un rendement à court terme.

Il est vrai qu'une certaine diversité demeure, même si cette diversité reste résiduelle (les exploitations familiales traditionnelles de polyculture-élevage, avec un fort degré d'autoconsommation) ou marginale (agriculture biologique, pépinières, fromage, miel, etc). Ce sont ces expériences que nous analyserons dans le chapitre 6.

3. Le rôle du Département de la Politique Territoriale du gouvernement régional. Le Plan "Comarcal" de Montagne

Le rôle de cet organisme va être analysé à travers l'étude du "Plà Comarcal de Muntanya de La Garrotxa". Ce plan a été élaboré pendant la période 1986-1989 ; malheureusement, selon un responsable du Département de la Politique Territoriale, "l'élaboration ne s'est pas réalisée avec la continuité voulue, étant donné les nombreux remaniements des différents offices et départements qui ont participé à la redaction, ainsi que la grande mobilité des aménageurs responsables".

Le plan s'inscrit dans le cadre des "Plà Comarcal de Muntanya. 1990-1994" mis en oeuvre dans 7 *comarcas* ou micro-régions de l'arrière-pays de la Catalogne. Dans l'essentiel, il s'agit de plans d'investissements dans les domaines des infrastructures routières, les équipements, la protection de l'environnment, etc, ainsi que des subventions aux activités économiques. Le Plan se structure en programmes d'action et les investissements se distribuent normalement à parties égales pendant les 5 annés. L'investissement prévu dans la petite région de la Garrotxa pour toute la période 1990-1994 est de 6.806,l6 millions de pesetas (Tableau 14).

Tableau 14: Distribution des investissements du "plan comarcal de Muntaya (1990-1994)" par programmes d'action

PROGRAMME D'ACTION	INVESTISSEMENT (Millions PTA)
1.1. Zone Volcanique de La Garrotxa	126,30
1.2. Espaces naturels protegés	37,50
1.3. Tutelle des espaces naturels	10,50
1.4. Gestion et infrastructures de ressources en eau	224,00
1.5. Conservation de la faune (pêche et chasse)	5,00
Total (1) PATRIMOINE NATUREL	403,30
2.1. Modernisation des exploitations agricoles	43,75
2.2. Intégration des jeunes dans l'exploitation familiale	20,00
2.3. Appui aux associations de jeunes agriculteurs	3,00
2.4. Appui à l'innovation technologique	12,40
2.5. Appui à la culture de légumineuses	2,30
2.6. Amélioration de la production du lait	12,00
2.7. Aménagement des exploitations d'élevage extensif	15,00
2.8. Santé animale	75,00
2.9. Rationalisation de l'usage des moyens de production	14,00
2.10 Appui au coopérativisme	15,00
2.11 Appui à la transf. et commerc. de produits agricoles	125,00
2.12 Appui au regroupement des agriculteurs	14,00
2.13 Amélioration des forêts privées	37,00
2.14 Actions dans les forêts de gestion directe (publiques)	37,50
2.15 Inventaire des forêts	2,00
2.16 Aides aux exploitations de montagne	122,00
2.17 Actions de développement communautaire	2,00
Total (2) AGRICULTURE, ELEVAGE ET SYLVICULTURE	551,95
3.1. Innovation industrielle et technologique	485,00
3.2. Promotion de l'artisanat	8,00
Total (3) INDUSTRIE ET ARTISANAT	493,00
4.1. Promotion du tourisme	25,00
4.2. Office d'information de tourisme	3,75
4.3. Amélioration d'établissements hôteliers et campings	12,50
4.4. Tourisme rural	7,50
4.5. Aménagement de zones de camping libre	2,50
Total (4) TOURISME	51,25
5.1. Aménagement des équipements commerciaux	21,00
Total (5) COMMERCE	21,00
6.1. Accès des jeunes à l'activité productive	22,00
6.2. Appui à l'économie sociale	5,50
Total (6) MARCHE D'EMPLOI	27,50

	Sans budget
7.1. Office de Promotion Economique	2.470,20
8.1.1. Réseau Routier (principal)	150,00
8.1.2. Réseau Routier (secondaire)	346,20
8.1.3. Chemins ruraux	7,50
8.1.4. Aménagement de routes touchées par la neige	25,00
8.2.1. Transport public	77,90
8.2.2. Installations de transport public	6,00
8.2.3. Infrastructure aéronautique	28,00
8.3.1. Energies renouvelables	23,00
8.3.2. Energie géothermique	25,00
8.3.3. Électrification de maisons isolées	10,00
8.3.4. Utilisation de la biomasse forestière	390,00
8.4.1. Assainissement des fleuves	15,00
8.4.2. Traitement de résidus solides urbains	22,00
8.4.3. Prévention et lutte contre les incendies	167,95
8.5.1. Travaux publics et services	88,00
8.5.2. Infrastructure d'approvisionnement en eau	173,00
8.6.1. Actions dans la Haute Garrotxa	13,50
8.6.2. Amélioration de l'infrastructure rurale	
Total (8) INFRASTRUCTURE, TRANSPORT ET ENERGIE	4.038,25
9.1.1. Amélioration des établissements scolaires	131,00
9.2.1. Equipements de santé	335,00
9.2.2. Services sociaux	87,96
9.2.3. Résidence d'handicapés psychiques	23,00
9.2.4. Equipement du troisième âge	12,00
9.2.5. Aide aux mineurs	6,50
9.3.1. Activités culturelles	16,60
9.3.2. Patrimoine culturel	32,00
9.3.3. Normalisation de la langue catalane	14,10
9.4.1. Equipement sportif	195,25
9.5.1. Equipement pour la jeunesse	10,00
9.5.2. Activités des jeunes	5,00
Total (9) EQUIPEMENTS	868,41
10.1. Réhabilitation d'habitations	32,50
10.2. Réhabilitation de noyaux urbains	115,00
10.3. Promotion publique de sol résidentiel	204,00
Total (10) HABITATION	351,50
TOTAL	6.806,16

Les objectifs de ce plan sont les suivants :

A. L'utilisation intégrale des ressources endogènes.
B. L'amélioration du réseau routier
C. Le traitement spécifique de l'habitat dispersé, et plus notammment de celui de La Haute Garrotxa.
D. La protection du milieu naturel et du milieu rural.

La lecture du Tableau 14 donne une idée de la distribution de ces investissements ; ainsi, on constate :
- un fort appui à la croissance et à l'intensification: sous-programmes 2.1, 2.8, 2.11, 3.1. et 8.1.
- un faible appui à la production "autrement": sous-programmes 2.5, 2.7, 2.9, 2.10, 2.13, 2.17, 3.2, 4.3, 4.4, 8.2 et 8.3
- D'autres programmes disposent de budgets quelquefois non négligeables qui peuvent être profités de différentes manières par les agents économiques.

D'autre part, il faut souligner que le plan ne semble pas tenir compte de la singularité de la petite région de la Garrotxa ; au contraire, il apparaît comme l'application mécanique d'un plan d'investissements plus ou moins semblables pour les différentes micro-régions de montagne. Et pourtant, cette singularité est repérée dans le diagnostic du Plan, quand par exemple on parle de la stabilité démographique ou du dynamisme économique de La Garrotxa par rapport à la régression démographique et économique qui caractérisent les autres six *comarcas* de montagne. L'objectif de ce type de plans semble la dynamisation, à partir de forts investissements, des zones qu'on suppose défavorisées, difficile d'accès, etc ce qui n'est pas le cas de notre petite région, sauf la zone que nous avons appelée la Haute Garrotxa. Qui plus est, le plan ignore, ou presque, la singularité écologique signée par la déclaration du Parc Naturel en 1986, c'est-à-dire avant l'élaboration du Plan "Comarcal".

En favorisant plutôt la croissance et l'intensification, en oubliant les singularités écologiques, et même si certains programmes présentent des opportunités dont peuvent profiter de plusieurs façons les acteurs économiques et les groupes sociaux, le plan mis en oeuvre doit être considéré comme "productiviste" et dans la "continuité" avec le modèle dominant.

Voyons le rapport entre les objectifs déclarés et les actions envisagées. En ce qui concerne l'"objectif A" (l'utilisation intégrale des ressources endogènes), et même si dans le diagnostic, on insiste sur "la sous-exploitation des ressources pastorales, forestières et touristiques", (GENERALITAT DE CATALUNYA, op. cit. p. 309), on ne voit pas clairement une volonté de changer ces tendances ; les aides à ces secteurs sont presque nulles en termes relatifs. Ainsi, nous avons :
- 15 millions de pesetas pendant 5 ans pour l'amélioration des exploitations d'élevage extensif (sous-programme 2.7) ;
- 76,5 M Ptas, au total, pour la sylviculture, comprenant l'amélioration des forêts privées (2.13), l'exploitation en faire valoir direct (2.14) et l'inventaire des forêts (2.15).
- 12,5 M Ptas pour l'amélioration des infrastructures d'hébergement (4.3) et 7,5 M pour la réhabilitation de *masias* comme gîte rural (4.4).

Quant à l' "objectif B" (l'amélioration du réseau routier), nous constatons, en premier lieu, que l'investissement prévu représente presque la moitie du budget du Plan (sous-programme 8.1 : 2.973,9 M Ptas) ; en deuxième lieu, le manque d'un budget spécifique pour la régénération des impacts provoqués par ces mêmes travaux ; en troisième lieu, la faible dotation pour les transports publics (108,9 M Ptas). Quant à l'"objectif C" (le traitement spécifique de l'habitat dispersé), il faut se demander si l'investissement prévu dans La Haute Garrotxa pour l'amélioration des infrastructures (sous-programme 8.6.1 : 173 M Ptas), sera suffisant pour assurer le maintien d'un minimum de population dans cette zone.

Pour l'"objectif D" (la protection du milieu naturel et rural), il faudra d'abord distinguer entre le milieu naturel d'une part, et le milieu rural d'autre part. Si on prend le milieu naturel, le budget destiné à la conservation du patrimoine naturel (programme 1 : 403,3 M Ptas) comme celui destiné à la régénération et l'assainissement du bassin du Fluvià (sous programme 8.4 : 427 M Ptas) semblent importants, mais il s'agit de faire attention, puisqu'il faut traiter la pollution en aval, et ceci payé avec l'argent public. En effet, les plus forts investissements se réalisent pour les stations d'épuration des communes d'Olot, de Besalú et de Sant Joan les Fonts ; pour l'instant, les industriels ne sont ni obligés d'avoir des systèmes de pré-traitement des eaux usées ni de réaliser l'internalisation des effets externes (principe de pollueur-payeur). Tout se passe comme s'il était préférable de "reconstruire" au lieu de "prévenir".

Si on prend "la protection du milieu rural", il est nécessaire de reconnaître que l'effet du plan reste difficile à évaluer, puisque les investissements se réalisent par un grand nombre de programmes et de sous-programmes ayant incidence sur ce milieu. Par ailleurs, il faut signaler le manque d'intégration entre ces différents programmes d'actions.

Finalement, une dernière remarque sur le Plan "Comarcal" : depuis les premières années de mise en oeuvre, et selon un responsable de son élaboration, "le degré d'accomplissement des prévisions est assez élevé, pourtant, nous sommes en retard par rapport à la dotation d'infrastructures de transport et d'assainissement".

III. Des stratégies plutôt conservationnistes

Nous entendons par **conservationniste** la **stratégie avec la tendance à la protection, voire la conservation, voire la régénération, de certains espaces, sites, etc. sans, par ailleurs, mettre en oeuvre un modèle alternatif de développement**. Parmi les agents qui suivent cette stratégie, on trouve le Département de l'Environnement du gouvernement régional de Catalogne, l'équipe de gestion du Parc Naturel, aussi bien que les associations locales de chasseurs et de randonneurs et le regroupement écologiste, ce dernier dans une position qui pourrait être qualifiée plutôt comme "hyper-conservationniste".

1. Le Département de l'Environnement du gouvernement régional

Le gouvernement de Catalogne ("Generalitat de Catalunya") a toutes les compétences pour la protection d'espaces naturels ; à ce propos, la Loi d'Espaces Naturels 12/1985 de la "Generalitat de Catalunya" établit 3 niveaux de protection[1] :

1. Des dispositions d'application générale pour tous les espaces, ayant l'objectif d'éviter la dégradation ou la disparition des forêts, des zones humides, de la faune, de la flore, etc. A ce propos, la loi établit, d'une part, le besoin de minimiser l'impact environnemental de l'action envisagée ; d'autre part, la mise en oeuvre de mesures de correction des impacts provoqués.
2. L'établissement de mesures de base de protection pour les espaces d'intérêt naturel délimités dans le Plan d'Espaces d'Intérêt Naturel (PEIN), (GENERALITAT DE CATALUNYA, 1988).
3. Des espaces naturels de protection spéciale, avec 4 figures ou modalités : Parcs Nationaux, Sites Naturels d'Intérêt National, Parcs Naturels et Réserves Naturelles.

Les espaces naturels délimités dans le PEIN représentent 20% du total de la surface de la région, un pourcentage pareil à celui d'autres régions de l'Espagne et d'autres pays de la CEE : 17% en Andalousie, 23% en Allemagne, 20% en Grande Bretagne, etc. Dans le PEIN s'insèrent autant les espaces naturels ayant une modalité de protection spéciale précise (comme celui du Parc Naturel de la Zone Volcanique de la Garrotxa, déclaré en 1985), que d'autres qui attendent encore une figure définitive, comme par exemple celui de La Haute Garrotxa.

Le Plan a pris des échantillons représentatifs de la diversité écologique de la région. A ce propos, on a procédé à la division de la Catalogne en 6 régions géographiques : pyrénéenne, pré-pyrénéenne, système transversal, littorale ampurdanaise, littorale méditerranénne, et dépression centrale. A partir de ce plan, ont été déclarés, jusqu'en 1991, "espaces naturels de protection spéciale", les lieux suivants : 1 Parc National, 7 Parcs Naturels, 3 Sites Nationaux et 40 réserves naturelles.

Ce plan entraîne une première délimitation des "zones d'intérêt naturel" ainsi que l'établissement de normes de protection de base ; dans la pratique, cela suppose la déclaration d'espace "non urbanisable" et l'interdiction d'accès pour les véhicules motorisés, sauf ceux qui sont nécessaires pour les usages traditionnels du territoire. Quelque soit le plan (POS, Normes Subsidiaires, etc) ou l'action prévue (travaux publics, infrastructures, etc), ceux-ci devraient tenir compte des critères de protection du PEIN. Selon le Conseiller du Département de l'Environnement, "le PEIN est toujours "orientatif" dans l'articulation de la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire. Néanmoins, il faudra considérer l'existence de normes et de lois sectorielles dans le champ de l'agriculture, les travaux publics, etc qui entrent quelquefois en contradiction avec la Loi de Protection de Espaces Naturels". De sa part, un biologiste rédacteur du P.E.I.N. souligne le principal fait de ce Plan : "Il y a, bien sûr, des noeuds, c'est-à-dire des espaces délimités, mais non pas des connexions ; dans ce sens, on ne peut pas parler d'un vrai réseau d'espaces, ce qui serait d'une importance vitale pour le maintien et le renforcement de corridors biologiques". Par ailleurs, le Plan n'établit pas de mesures de gestion précises pour les espaces naturels ; celles-ci doivent être définies d'une façon spécifique à partir de la figure concrète que prend l'espace naturel : Parc National, Parc Naturel, Site Naturel ou Réserve Naturelle.

Les principales différences entre un Parc National et un Parc Naturel sont les suivantes :

- Dans le cas des Parcs Nationaux, on suit à peu près les critères internationaux : ils occupent des vastes surfaces à faible densité ; il s'agit d'espaces peu altérés par l'action de l'homme dont l'objectif principal est la sauvegarde

[1] *GENERALITAT DE CATALUNYA. Llei 12/1985 de Proteçiò d'Espais Naturals, de 13.06.1985.*

du milieu naturel avec un but scientifique.
- Dans le cas des Parc Naturels, il s'agit d'espaces plus réduits, qui ont un intérêt naturel qualifié, dont le peuplement est plus intense et les activités économiques sont plus répandues. L'objectif principal est la conservation de ses valeurs naturelles d'une façon compatible avec l'utilisation "ordonnée" des ressources et les activités des habitants.

D'autre part, la différence entre un Site Naturel et une Réserve Naturelle n'est pas toujours très nette :

- Dans le cas de Sites, il s'agit d'espaces singuliers (un pic, une falaise,...) de taille rélativement réduite, qu'on considère nécessaire de protéger. Certaines activités peuvent être maintenues, tandis que d'autres sont strictement interdites.
- Dans le cas des Réserves Naturelles, il s'agit aussi d'espaces réduits mais d'une grande valeur du point de vue scientifique ; il peut s'agir de certaines formations géo-morphologiques ou de certains écosystèmes rares. Le but est une préservation intégrale de l'ensemble de l'écosystème : un volcan, une hêtraie, etc.

2. Le Parc Naturel de la Zone Volcanique de la Garrotxa

Nous avons vu dans le chapitre 4 comment la zone se vit gravement altérée à partir des années 60, à cause de l'important acroissement urbain et industriel. Pourtant, un facteur aura une importance décisive dans la première déclaration comme "site naturel": l'exploitation à ciel ouvert des dépôts de lapilli utilisés dans la fabrication de ciment et de matériaux de construction. Certaines carrières ont représenté une vraie menace pour l'intégrité de quelques volcans et étant donné cette situation, les groupes sociaux et politiques d'Olot s'unirent, à partir de 1975, dans une campagne de protection soutenue par les milieux scientifiques de toute la Catalogne qui obtint une grande répercussion.

En effet, cette dégradation va être prise en considération par la Loi 2/1.982 de Protection de la Zone Volcanique de La Garrotxa[2]; La Garrotxa devint ainsi le premier espace naturel protégé du gouvernement autonome de la "Generalitat de Catalunya", institution possédant, à travers le Statut d'Autonomie, la compétence exclusive en matière de protection de la nature. Soulignons que cette décision est approuvée à l'unanimité quelques mois après la constitution du Parlement de Catalogne, et avant même la Loi d'Espaces Naturels de 1.985. La zone volcanique fut déclarée "Site Naturel d'Intérêt National" avec des Aires de Réserves Intégrales d'Intérêt Géobotanique. Finalement, la Loi 12/1985 sur les espaces naturels déclara la zone comme "Parc Naturel"; elle déclare aussi comme "Réserves Naturelles" la plupart des volcans et l'Hêtraie d'En Jordà.

Pendant la première année, l'équipe de gestion du Parc Naturel était réduite à un directeur et une secrétaire. Avec quelques millions de pesetas, on devait faire face aux dégats provoqués, pendant plus de 20 années, par la forte dynamique urbaine et industrielle et l'intensification de l'agriculture et de l'élevage, ainsi qu'à la dégradation, quelquefois irréversible, des volcans, des écosystèmes fluviaux et des zones humides.

Puis, peu à peu, les moyens techniques et les ressources humaines et financières vont augmenter; en 1991 le Parc Naturel disposait déjà d'un budget de 133,5 millions de pesetas et d'une équipe plus élargie : un directeur, 2 administratifs, 3 techniciens spécialisés, 1 biologiste et 2 gardiens. Le Parc compte aussi avec l'assistance d'un ingénieur de la forêt, d'un agronome, d'un vétérinaire et d'un architecte paysagiste ; de même, avec la collaboration d'une coopérative qui s'occupe du maintien des installations et des réserves naturelles, d'une autre coopérative de guides qui gère les deux Offices d'Information du Parc, et d'un Service de Gardiens Honoraires.

L'équipe du Parc est inscrite au Département de l'Environnement de la "Generalitat de Catalunya". Pour le gouvernement autonome, "Le Plan Spécial du Parc Naturel de la Zone Volcanique de La Garrotxa a comme finalité la protection des ressources de la zone (les sols, la végétation, la faune et les écosystèmes qu'ils conforment, ainsi que le paysage et le patrimoine archéologique et architectural) compatible avec l'utilisation ordonnée de ces ressources et les activités de ses habitants, ainsi que l'amélioration du cadre de vie et la dotation de services dans le milieu rural". (GENERALITAT DE CATALUNYA, 1986.- p. 1).

[2] *GENERALITAT DE CATALUNYA.- Llei 2/1982 de 3 de març de Protecció de la Zona Volcànica de la Garrotxa.*

Les organismes qui s'occupent de gérer le Parc sont les suivants :

A. Le Conseil de protection : il est composé de 11 personnes, 3 membres représentants des collectivités locales, 5 membres désignés par le Gouvernement de Catalogne, et 3 scientifiques ; Le Conseiller de l'Environnement agit en tant que président ; le directeur du Parc est secrétaire, pouvant informer mais sans droit aux votes. Le Conseil de Protection s'occupe de l'élaboration du programme d'action, du budget et du mémoire annuel ainsi que du traitement des aspects et des affaires d'importance spéciale et de repercussion publique. Il s'agit d'un organisme qui n'a aucune autonomie juridique ou administrative. Il dépend directement du Département de l'Environnement du Gouvernement Autonome de Catalogne.

B. La Commission Permanente : c'est une sorte de Conseil de protection plus restreint qui s'occupe de traiter les questions les plus quotidiennes.

C. L'Equipe de Gestion : elle s'occupe de la mise en oeuvre du programme d'action et de gérer le budget assigné chaque année.

Il faut remarquer que les collectivités locales sont très peu représentées - nous trouvons seulement 3 représentants pour les 11 communes comprises dans le Parc Naturel - et que les agents économiques et sociaux ne sont pas du tout représentés, ce que pourrait expliquer "les incompréhensions", même "les refus" d'une bonne partie de la population locale. Il semble qu'on envisage la création de différentes commissions de participation telles qu'Agriculture, Tourisme, etc, et même d'un "Conseil de Coopération".

Les principales actions prévues dans le Plan Spécial du Parc Naturel étaient les suivantes :

1. L'amélioration des systèmes naturels et du paysage
2. L'acquisition de sol dans les zones d'une valeur écologique spéciale ou spécialement sensibles.
3. La potentiation de l'utilisation soutenable des ressources naturelles.
4. L'amélioration du cadre de vie de la population rurale.
5. La promotion d'équipements et de services d'environnement

Quant au premier type d'actions, on envisageait, la restauration et l'aménagement des volcans dégradés, la récupération des zones humides et des forêts de chênes rouvres, la récupération du "Bosc de Tosca" et de l'Hêtraie de Jordà, la correction ou la réduction de l'impact sur l'ambiance provoqué par les travaux publics et l'aménagement des bords des rivières. A ce propos, nous avons pu constater que la gestion du Parc a été très décisive pour la sauvegarde de quelques-uns des espaces dégradés, même ayant la contrainte d'avoir très peu de moyens et en faisant recours à la célébration de "champs de travaux" où les élèves de l'enseignement secondaire ont participé (travaux de restauration) ; ainsi, le ré-aménagement du "Bosc de Tosca" et des bords des rivières est sensiblement en retard.

A ce propos, dans le Mémoire d'Action 1991 du Parc Naturel, on signale que, "pendant l'année 1991, le Parc a présenté les requêtes suivantes : 21 dénonciations en rapport avec la construction de bâtiments, 12 en rapport avec l'ouverture de chemins forestiers ou le mouvement de terres, 10 en rapport avec les rejets incontrôlés, et 6 en rapport avec la réalisation d'activités extractives furtives". (PARC NATURAL DE LA ZONE VOLCANIQUE DE LA GARROTXA, 1992.- p. 8). Faut-il rappeler que c'est toujours l'individu, l'entreprise ou l'institution qui provoque l'impact qui doit être amené, d'abord, à minimiser cet impact, pour ensuite être amené à la correction de celui-ci ? En 1991, le directeur du Parc signalait que "l'équipe de gestion s'occupe la plupart du temps à élaborer des rapports sur les impacts provoqués autant par les activités privées du bâtiment et de l'industrie que par la réalisation de travaux publics".

Quant au deuxième type d'actions (l'acquisition de sols dans les zones d'une valeur écologique spéciale ou spécialement sensibles), le Parc n'a acheté que quelques dizaines d'hectares de l'Hêtraie d'En Jorda, ainsi que les terrains du Volcan Croscat, le plus affecté par l'extraction du lapilli et maintenant utilisé avec un but scientifique. Un fois de plus, il faut considérer les limitations du budget disponible.

Quant à la troisième action-type (la potentiation de l'utilisation soutenable des ressources naturelles), on envisageait : la collaboration technique et financière avec les propriétaires forestiers, la rédaction d'un plan de prévention d'incendies, la rédaction d'un plan pour la régulation de la chasse en collaboration avec les associations de chasseurs, et la proposition de mesures pour l'utilisation optimale des pâturages. A ce propos,

l'equipe de gestion du Parc a mis en oeuvre les actions suivantes :

- des expériences-pilotes pour l'exploitation soutenable de la forêt dans l'Hêtraie d'en Jordà. Pendant l'année 1991, le Parc a également subventionné à 50% l'élaboration de 9 Plans Techniques de Gestion et Amélioration Forestière, toujours dans des exploitations qui, ou bien se trouvent à l'intérieur des réserves naturelles, ou bien disposent d'une surface minimale de 25 ha.
- la réintroduction dans la région de certaines espèces végétales (fruitiers) et animales (le chevreuil).
- l'élaboration d'un plan d'exploitation soutenable de la chasse.

Dans la mesure de ses possibilités, le Parc vulgarise ces expériences parmi la population locale. Nous avons constaté une bonne entente avec les associations de chasseurs ; ceux-ci prêtent leur collaboration pour les travaux de repeuplement cynégétique, ainsi que pour la suivie des animaux abatus chaque année et dans le contrôle du braconnage. Par ailleurs, il faut remarquer que le Parc n'a pas encore présenté de propositions pour l'utilisation optimale des pâturages.

Quand au quatrième type d'actions (l'amélioration du cadre de vie de la population rurale), la conservation et l'amélioration du réseau de chemins forestiers et de chemins d'exploitation, la réalisation d'un programme de dynamisation économique, l'appui à la réhabilitation des bâtiments, et la potentiation des (campings à la ferme) *campings-masia* étaient prévus.

Signalons que c'est dans ce chapitre que l'on trouve les actions les plus liées au développement. Pourtant, même si le Parc dépense presque le quart de son budget (30 M Ptas) pour améliorer les conditions de vie des habitants, on peut bien comprendre qu'avec une telle quantité d'argent, l'impact des actions reste très limité. A ce sujet, l'équipe de gestion contribue, dans les limites de ses possibilités, au maintien des chemins et à la réhabilitation des habitations situées à l'intérieur du Parc Naturel : ils facilitent l'aide technique et les subventions pour l'achat des matériaux, tandis que les propriétaires doivent s'occuper des travaux de réhabilitation ; ils ont donné aussi une aide technique et financière pour la création de 2 *campings-masia*. Mais peut-on parler d'un vrai Plan ou Programme de dynamisation économique ? Il suffit de comparer les budgets de 1991 du Parc Naturel (133,5 millions de pesetas) et celui du Plà Comarcal (1.140,23 millions de pesetas) pour avoir une idée plus ou moins précise de qui s'occupe réellement du développement de la petite region.

Ainsi, interrogé sur les possibilités d'une stratégie de développement durable capable d'harmoniser la conservation et le développement, le directeur déclare que "le Parc naturel n'a pas les moyens techniques et financiers pour la mise en oeuvre d'un tel modèle de développement ; nous sommes obligés de rester sur l'aide technique et la vulgarisation, même si celles-ci sont limitées étant donné les moyens disponibles, et puisque le montant des subventions directes pour la mise en oeuvre de projets est très réduit".

Quant au cinquième type d'actions (la promotion d'équipements et de services de l'environnement), on envisageait la création d'auberges, de nouvelles aires de repos et points de vue panoramique, de sentiers d'intérêt paysager, géologique ou botanique et l'aménagement de certaines fontaines.

A ce propos, on a effectué des travaux au fur et à mesure qu'on dispose des budgets et du personnel nécessaires; ainsi, le Parc collabore avec l'Ecole-Atelier de Les Preses dans la création d'une nouvelle auberge, un point de vue panoramique et une aire de repos dans le "Puig Rodó" ainsi que dans la réhabilitation de sentiers pour randonnées. Dans cette même ligne, ils ont commencé les travaux pour la construction d'une Vidéothèque Européenne de Parcs Naturels, avec l'appui du Conseil Européen.

Finalement, le Parc joue un rôle important dans l'éducation à l'environnement. Selon le technicien responsable, "cette éducation est dirigée, d'abord, vers la population locale, d'après le refus et les incompréhensions qu'on a constaté pendant des années"; il ajoute que "les causes de ce refus proviennent des faits suivants : d'abord, la société garrotxine est une société productiviste qui cherche la rentabilité à court terme puisqu'elle a abandonné l'exploitation soutenable des ressources d'autrefois ; ensuite, le Parc est vu comme une institution en plus qui vient s'ajouter aux mairies, au Conseil Comarcal et aux gouvernements régional et national ; finalement, le Parc est considéré comme une institution conservationniste qui interdit certains usages traditionnels".

Ce programme d'éducation à l'environnement est basé sur les axes suivants :

A. Faire comprendre aux gens du pays l'importance du patrimoine naturel existant dans la petite région.

B. Montrer que les ressources naturelles permettent une utilisation soutenable et rentable du point de vue économique.
C. Informer les habitants sur la cohérence des décisions adoptées dans la gestion.
D. Générer la solidarité de la population dans la gestion du Parc".

Parmi les activités que réalise cette équipe, on peut souligner : les itinéraires pédagogiques, l'ouverture de 2 Offices d'Information (à Olot et à Santa Pau), la célébration de séminaires et de conférences, la réalisation du champ de travail pour la signalisation et le réaménagement des sentiers, la célébration annuelle de la Fête de l'Arbre, l'édition d'affiches et de brochures didactiques et la collaboration avec d'autres organismes publics et privés qui s'occupent, eux aussi, de l'éducation à l'environnement, tels que les fermes-écoles, les maisons de colonies ou les auberges de la jeunesse.

Quant aux visiteurs, leur nombre est très difficile à estimer, même s'il y a un registre des entrées aux Offices d'Information à partir duquel les responsables constatent une augmentation progressive du nombre de visiteurs (120.000 pendant l'année 1990 ; 200.000 pendant 1993). Les visiteurs des offices d'information reçoivent une brochure, éditée dans de plusieurs langues, où sont inscrites des "normes et conseils pour la visite du Parc Naturel". Dans cette brochure, illustrée avec des photographies en couleur et un plan du Parc, on peut trouver une information précise et synthétique sur la géologie, la végétation, la faune, le paysage et le patrimoine historique du Parc Naturel.

En définitive, le Parc joue une stratégie de conservation et de régénération du patrimoine naturel et architectural, ainsi que de vulgarisation de techniques et pratiques soutenables, notamment dans les domaines de la sylviculture, de l'arboriculture et de la chasse (des activités presque marginales dans le pays par rapport à l'agriculture, l'élevage et l'industrie). Nous voulons retenir que, d'une part, le Parc Naturel ne dispose pas d'une véritable stratégie de développement, et d'autre part, sa stratégie de conservation-régénération est en conflit permanent avec la stratégie "productiviste" de la plupart des maires et des entrepreneurs locaux.

3. Les Associations Locales

Soulignons d'abord que l'associationisme est très répandu dans cette petite région ; en effet, nous avons trouvé des associations de voisins, de chasseurs, de randonneurs, d'écologistes, de type culturel, sportif, etc. Une seule association, le "Centre Excursioniste de la Garrotxa", regroupe 1.600 membres. Ils sont très intéressés par la conservation des chemins et des sentiers, et pour cela, ils doivent faire face à un bon nombre de problèmes.

- Ils s'occupent de nettoyer périodiquement les zones les plus fréquentées par les "autres" excursionnistes, "ceux de Barcelone", "les citadins", "les étrangers" etc. Dans la dernière "récolte", effectuée au début de l'été de 1991, ils ont ramassé 2 tonnes d'ordures.
- Ils s'occupent de maintenir quelques-uns des chemins et des sentiers qui risquent de disparaître avec l'avancée de la friche.
- Ils signalent aussi que les nouveaux usages du territoire (chasse, camping, etc) entraînent la réalisation de clôtures, qui dans la pratique empêchent de parcourir un bon nombre de chemins, donc l'accès à certains sites connus et visités par eux depuis lontemps. Il semble que les excursionnistes locaux considèrent certains sites de la Haute Garrotxa comme "sacrés" et dépositaires de la mémoire collective. En rapport à cela, nous avons écouté un bon nombre de contes, de récits et de légendes. Néanmoins, ils regrettent que ni le Parc ni les mairies ne se préoccupent d'établir un contrôle effectif pour la conservation des sites et des sentiers ; ils ont de moins en moins confiance dans les institutions locales, auxquelles ils réclament l'élaboration immédiate d'un cadastre de chemins communaux.

Pour sa part, l'Association de Chasseurs, nous l'avons signalé précédemment, collabore activement avec le Parc Naturel dans l'exploitation soutenable de la chasse et dans le contrôle de la chasse furtive, ainsi que dans la création de réserves de chasse. De même, les Gardiens Honoraires collaborent au suivi des normes d'utilisation des espaces et des ressources à l'intérieur du Parc Naturel. Pour sa part, l'association écologiste "Regroupement Naturaliste de la Garrotxa" va mettre en question la stratégie de conservation du Parc, en l'estimant insuffisante ou inappropriée ; ainsi, ils sont contre les réserves de chasse et la réintroduction d'animaux sauvages dans le Parc, tels que les chevreuils, s'ils doivent rester quelques temps dans des espaces clôturés (envisageant leur adaptation progressive au nouvel environnement et leur possible reproduction, selon les responsables du Parc Naturel), "puisqu'il s'agit d'animaux sauvages".

IV. Des stratégies de médiation? Le rôle du Conseil "Comarcal"

Le "Conseil Comarcal" de la Garrotxa a été créé le 9 mars de 1988 (avant il y avait le Regroupement Intermunicipal de la Garrotxa) comme une entité locale à caractère territorial ayant une personnalité juridique propre. Les conseillers "comarcales" sont élus parmi les conseillers municipaux, en fonction du nombre de conseillers et de votes obtenus par chaque parti politique dans les élections municipales, ce qui dans la pratique donne le pouvoir du Conseil au parti ou aux partis majoritaires de la ville d'Olot et des petites villes voisines.

Parmi les compétences du Conseil, on trouve la coopération territoriale dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la santé, les services sociaux, la promotion économique, la culture, le sport, l'éducation et l'environnement, c'est-à-dire celles du gouvernement régional qui semble se décentraliser lui-même. Le Conseil dispose au total de 33 fonctionaires ; ils sont inscrits dans différents services du gouvernement autonome. Parmi les différents services du Conseil se trouve l'Office de Promotion Economique. Il est géré par trois techniciens-animateurs qui s'occupent de l'Agence de Développement Local, de l'Agence pour l'Emploi et de l'Agence de Promotion Touristique, respectivement.

Cet Office de Promotion Economique s'occupe de diffuser l'information sur les aides existantes, ainsi que de la promotion des associations, de l'agrotourisme et des produits du pays. Par ailleurs, ils ont demandé à une entreprise spécialisée la réalisation d'une étude sur les possibilités de développement du tourisme de la petite région et ils ont un projet pour la création d'un laboratoire pour analyser la qualité du lait. Dans ses programmes d'information-vulgarisation, l'Office édite des brochures, organise des conférences, anime les foires, etc. Selon le responsable de l'Agence de Développement local, "le Conseil joue un rôle de médiateur-promoteur".

Ce responsable souligne quelques-uns des problèmes qu'il a trouvé dans l'exercice de son travail : "l'accueil des exploitants agricoles et des entrepreneurs industriels est assez souvent très froid ; je trouve un certain *cofoisme,* (mot catalan entendu plusieurs fois pendant la réalisation des entretiens) chez les gens du pays". Il ajoute : "les industriels se méfient des études, ils veulent des faits, mais seulement 7 entreprises industrielles ont démandé des subventions jusqu'à maintenant pour l'adoption d'innovations techniques ; pour leur part, les agriculteurs sont démoralisés et les aides pour les réhabilitations des *masias* avec un but touristique sont très faibles (maximun de 500.000 pesetas de subvention pour chaque *masia*) et avec un effet très limité (7,5 millions au total pour la période 1990-1994)". D'autre part, il signale qu'"il y a un manque de projets intégrés, mais aussi un manque de coordination et d'hiérarchisation entre les mairies, le Conseil Comarcal, la Délegation Provinciale et la Generalitat... les exemples de collaboration sont très rares : cimetière de déchets, infrastructures routières et services sociaux".

De notre part, nous voudrions souligner : d'abord, les promotions, notamment dans le cas du tourisme, semblent très peu professionnalisées du point de vue du marketing et de la publicité. Ensuite, que la médiation entre l'Association de Cultivateurs de Santa Pau et la Coopérative du Val d'en Bas pour la production et la commercialisation conjointe des produits du pays (*fagols* de Santa Pau) a été un échec. En effet, la coopérative était prête à offrir son expérience et ses réseaux de commercialisation ; mais l'association a préféré continuer à commercialiser, toute seule, le label "*Fagols de Santa Pau*".

Finalement, ce qui nous semble le plus important, c'est que le Conseil a été incapable d'établir sa médiation, d'une part, entre les différentes mairies sur les questions de l'aménagement du territoire et la planification urbaine conjointe, plus notamment sur la gestion du sol industriel et, d'autre part, entre le Parc Naturel et les différentes mairies de la zone de protection spéciale.

Quant au rôle joué par le Conseil dans le "Plan Comarcal" mis en oeuvre par le gouvernement régional, il faut souligner :

- d'abord, pendant l'élaboration du Plan, "le Conseil Comarcal a pu présenter des propositions pendant la période de septembre de 1985 à avril de 1987, ainsi que des apports au document provisoire de "Diagnostic et Directives du Plan Comarcal de la Garrotxa", (GENERALITAT DE CATALUNYA., 1990.- p. 17)

- ensuite, sur le plan de la gestion, "le Conseil Comarcal pourrait exécuter, par délégation du gouvernement régional, quelques-unes des actions programmées telles que l'Office du Tourisme ou l'Agence de Développement Local", (GENERALITAT DE CATALUNYA.- op. cit., p. 491). Si on considère que cette

agence ne dispose pas d'un budget propre pour le financement d'actions spécifiques, on peut bien comprendre quelle est l'incidence, certes très réduite, du Conseil Comarcal dans le développement de la petite région, ainsi que le véritable degré de décentralisation existant ; devrait-on parler plutôt de déconcentration de services?

- quant au suivi, "le conseil comarcal peut promouvoir et réaliser les interventions prévues dans le Plan, ainsi que constater sur le terrain la mise en oeuvre effective des actions programmées", (GENERALITAT DE CATALUNYA, p. 491).

En définitive, on voit que le Conseil joue un rôle presque marginal dans le développement de la petite région, ayant très peu de compétences sauf dans la diffusion du Plan Comarcal et toujours sous l'égide et le financement du gouvernement régional.

Par ailleurs, nous constatons que la dégradation de l'environnement et du paysage de la petite région est, une fois de plus, sous-estimée ; le responsable de l'Office souligne "l'importance du cadre de vie dans l'avenir de la petite région" mais, selon lui, "les problèmes environnementaux ne sont pas très graves (...) il manque seulement un bon réseau routier pour améliorer ce cadre de vie".

V. Des stratégies de développement durable

Nous entendons par **stratégie de développement durable celle où le développement est compatible avec la conservation et dans laquelle on tient compte du long terme quant au maintien des éléments et des processus écologiques essentiels pour les êtres vivants et les activités humaines.**

Pourtant, même si elles se montrent rentables, même si elles permettent un développemnet plus diversifié et plus respecteux avec l'environnement, les expériences de développement durable restent très minoritaires dans l'ensemble de La Garrotxa.

Dans le chapitre 6, nous avons essayé d'inventorier et d'analyser ces rares initiatives avec les objectifs suivants : d'une part, nous voulons montrer qu'une certaine diversité demeure, même si elle reste résiduelle ou marginale, puisque cette diversité est souvent niée par le discours officiel, et même ignorée au moment de l'élaboration des plans de développement. D'autre part, nous allons nous appuyer sur ces expériences repérées dans le territoire au moment de la formulation de propositions en vue d'un développement diversifié, intégré et durable.

VI. La multiplication des plans et des actions et l'absence de synergies.

La prolifération d'organismes publics donne, nous l'avons vu précédemment, un cadre institutionnel de plus en plus complexe. Cette complexité va, bien sûr, confondre les habitants et les agents économiques ; on peut bien comprendre qu'ils soient un peu fatigués des mots, des études, etc; plus encore, nous avons constaté qu'un bon nombre se méfie fortement des institutions. Ils ont même créé des stéréotypes qu'ils vont véhiculer : "interdictions", "bureaucratie", "contradictions", "manque d'aides", etc sont quelques-uns des mots et des phrases que nous avons entendus plusieurs fois.

En outre, cette prolifération d'organismes institutionnels pose la question de l'efficacité et des possibles synergies. A ce propos, il faut signaler :

- d'abord, le manque d'intégration entre les deux plans supra-municipaux : le Plan Spécial du Parc Naturel (1985) et le Plan "Comarcal" (1990) ; l'un s'occupe de la conservation, l'autre du développement et de l'aménagement du territoire. Au moment de la mise en oeuvre des actions, le deuxième ignore le premier.
- ensuite, le manque de coordination et de coopération entre les différentes mairies, notamment sur le plan de la planification du sol industriel, ainsi qu'entre les différents département du gouvernement régional, notamment entre les départements de l'Environnement et celui de la Politique Territoriale.
- le manque de programmes d'action intégrés, notamment dans le cas du Plan "Comarcal" tel qu'il a été souligné par le responsable de l'Office de Promotion Local. En effet, nous sommes toujours face à des plans et des actions un peu éparpillés partout mais sans aucune connexion entre eux.

- finalement, et c'est le plus grave, on assiste à un énorme gaspillage, et autant des ressources naturelles que des efforts humains, étant donné l'enfermement dans le cercle vicieux de la destruction-reconstruction.

VII. La dissociation entre les stratégies de conservation et les stratégies de développement : "La robe de Pénélope"

Le manque d'une politique réellement préventive suppose l'emploi d'un bon nombre d'efforts et de ressources - materielles, humaines et financières - dans la régénération-reconstruction du patrimoine naturel et architectural de la petite région de la Garrotxa. On ne voit pas ici ce que devrait être le but d'une planification rationnelle : prévoir et prévenir. Même s'il est vrai que les lois sur l'environnement sont apparues sensiblement en retard, même s'il est vrai aussi qu'une bonne partie des dégats, ou au moins ceux les plus visibles, ont été provoqués avant les années 80, c'est-à-dire avant la création du Conseil Comarcal de la Garrotxa et du Gouvernement Régional de Catalogne, nous pouvons constater qu'aujourd'hui il existe une forte dissociation entre les stratégies de conservation et les stratégies de développment mises en oeuvre par les pouvoirs publics.

Ainsi, il est évident que les normes d'application générale à tous les espaces sur lesquels on intervient (c'est-à-dire la minimisation et la correction des impacts sur l'environnement et le paysage, telles qu'elles sont formulées dans la Loi d'Espaces Naturels pour toute la Catalogne) ne sont pas respectées : les travaux publics dans la construction du Périphérique d'Olot en constituent un bon exemple.

Si on considère le périmètre du Parc Naturel, c'est-à-dire un espace de protection spéciale, le Plan du Parc Naturel a comme objectifs principaux la protection des sols, de la faune, de la flore, du paysage, des réserves naturelles, etc... mais les agriculteurs, les éleveurs et les industriels continuent à polluer les sols et les eaux ; les bâtisseurs continuent à arracher du lapilli des versants des volcans et à dégrader le paysage ; de nombreuses ermitages romans sont abandonnés ou en ruines, etc. Par ailleurs, le rythme de destruction-dégradation est plus rapide que celui de la reconstruction-régénération ; autrement dit, l'équipe du Parc Naturel et leurs alliés conservationnistes ne peuvent pas faire face à tous les dégats provoqués, étant donnés les moyens et les mécanismes dont ils disposent.

Il s'avère intéressant, donc, d'analyser les rapports de force entre les différents acteurs pour expliquer la dissociation entre les stratégies de conservation et de développement, ainsi que les conséquences de cette dissociation sur la dynamique territoriale et socio-économique de La Garrotxa. A ce propos, nous avons repéré l'existence de deux "tissus" socio-économique-politiques qui se trouvent confrontés l'un à l'autre : le tissu productiviste et le tissu conservationniste.

Nous parlerons de "tissus" ou de "réseaux" au sens suivant : des individus et des groupes sociaux qui présentent des attitudes et des pratiques plus ou moins semblables quant à l'environnement et au développement ; ils maintiennent, à l'intérieur de chaque tissu et à différents degrés d'intensité, des relations significatives de coopération et/ou ils sont "en bonne entente": de la collaboration permanente ou ponctuelle, des aides techniques et/ou financières, des échanges de vues et d'expériences, etc

Dans le GRAPHIQUE 1 (page suivante), nous avons représenté les différents types de rapports entre les différents agents :
1. Coopération - en bonne entente
2. Opposition - conflit
3. Aides financières - subventions
4. Vulgarisation
5. Contrôle - suivi

A partir de la lecture de ce tableau, on voit quels sont les alliances et les clivages qui se produisent dans la microrégion:

D'une part, nous avons un tissu plutôt "productiviste" ; il comprend la plupart des agents économiques locaux. Ceux-ci comptent avec l'appui, ou la tolérance, ou la bonne entente, des institutions. Notons que d'autres agents tels que les entrepreneurs de l'économie au noir, les braconneurs et les visiteurs "sales", même s'ils sont aussi des "productivistes", sont en dehors de ce tissu".
Ces différents acteurs semblent être plus ou moins d'accord sur les questions suivantes :
- Ils considèrent que la protection de l'environnement et du paysage doit se faire dans quelques "îlots" plus ou

moins singuliers, c'est-à-dire les réserves naturelles, les sites et les monuments historiques.
- Ils considèrent que l'existence du Parc Naturel limite énormément les possibilités de croissance économique de la petite région.
- Ils considèrent comme prioritaires les actions suivantes : l'augmentation du sol industriel disponible sur le marché, ainsi que l'amélioration du réseau routier et la construction de l'axe routier transversal Vic-Olot-Figueres, capable de communiquer directement de l'intérieur de la Catalogne avec la frontière française.

Les entrepreneurs locaux, et notamment les agriculteurs, les éleveurs, les forestiers, les bâtisseurs et les industriels les plus productivistes ont été les vrais créateurs de ce modèle de développement "endogène et spontané", c'est-à-dire avec très peu d'aide, donc avec très peu de contrôle de l'Etat jusqu'aux années 80. Soulignons pourtant que leurs usages et pratiques "non soutenables" ont été soit encouragés (POS, Politique Agricole, Plan Comarcal) soit "tolerés" et plus rarement sanctionnés par les pouvoirs publics. Ceux-ci se trouvent assez souvent face à des "faits accomplis"; ils ne réagissent que très rarement avec l'imposition d'amendes.

Soulignons également que ces usages strictement économiques n'entrent que rarement en conflit ; même si cela semble paradoxal, l'agriculture, l'élevage et l'industrie polluants, la chasse furtive, la localisation d'habitations et de parcs industriels sans les critères d'aptitude/impact, les prélèvements de lapilli des volcans, etc ne se montrent pas, pour l'instant, comme des activités "incompatibles" d'une manière manifeste, même s'il y a une concurrence accrue pour l'utilisation des espaces de marge ville-campagne dans les communes de l'"Axe Industriel".

De leur côté, les mairies de ces communes ont encouragé une croissance urbaine chaotique ; ils ont libéralisé du sol partout, en lui donnant la qualification d'"urbanisable", pour la construction d'habitations et/ou de parcs industriels. Ici, les industriels et les bâtisseurs ont trouvé de bons alliés.

Quant au "Conseil Comarcal" et à la "Generalitat de Catalunya", il nous semble clair que le "Plan Comarcal" implique une continuité avec le modèle productiviste dominant. A ce propos :

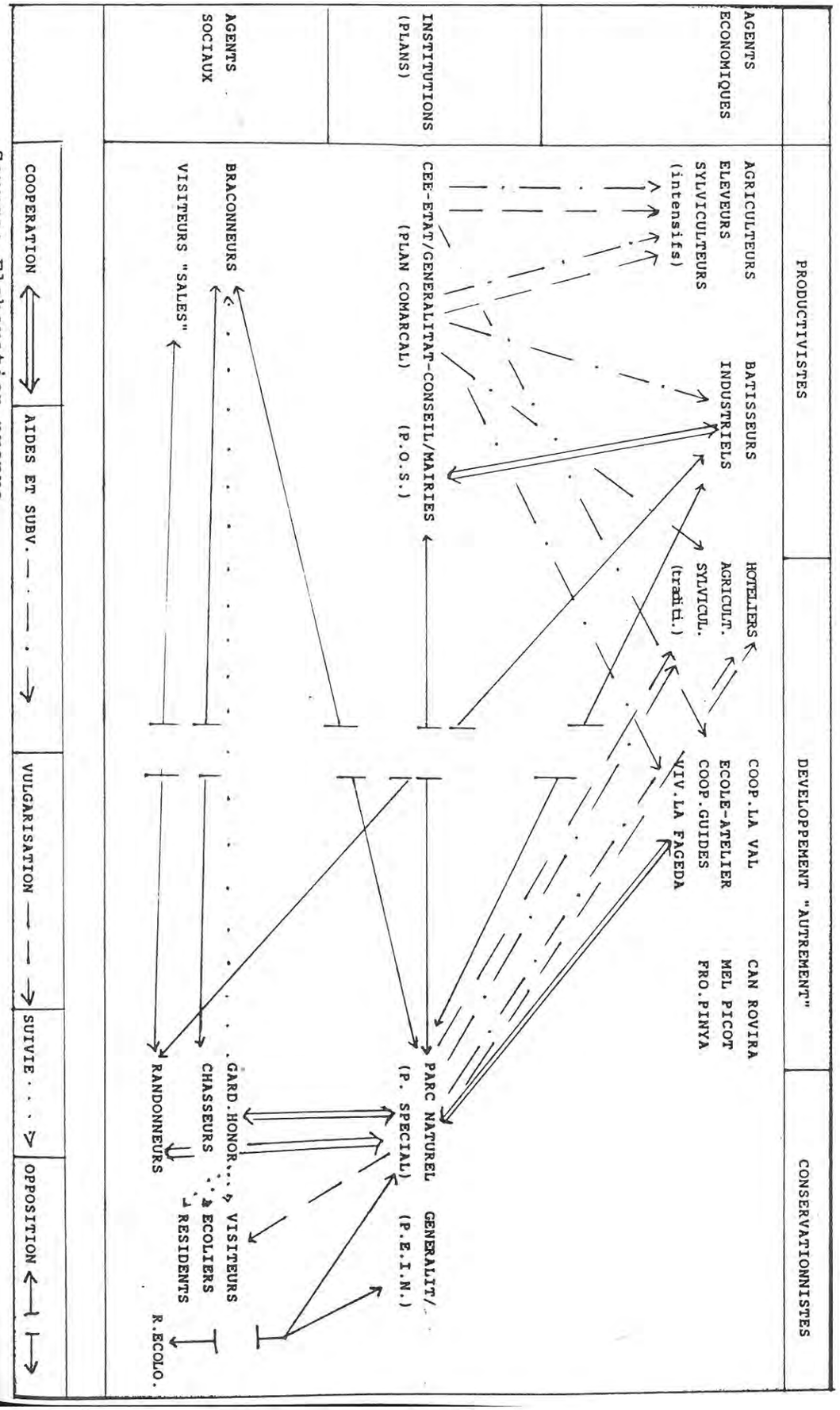
- Ils ont commencé les travaux de dotation d'infrastructures en montrant très peu de respect pour les normes de correction d'impacts sur l'environnement et le paysage. Autrement dit, le gouvernement régional établit des normes que lui-même ne respecte pas.

- Ils contribuent au développement de la petite région sans introduire de critères pour l'encouragement (ou le découragement) de certaines pratiques et usages du territoire. Ainsi, dans le Plan, nous ne trouvons pas d'aides à l'implantatation de systèmes de pré-traitement des rejets industriels et des eaux usées ou à l'agriculture et l'élevage "propres". En outre, la faiblesse des aides au transport public ne va pas décourager les résidents quant à l'utilisation des moyens de transport privés.

- Ils montrent très peu de volonté réelle quant à la conservation à ce sujet, il est symptomatique que le Plan Spécial du Parc, déclaré en tant que tel en 1986, puisque la zone avait été déjà déclarée comme "Site Naturel" en 1982, n'est pas encore approuvé de façon définitive par la "Generalitat de Catalunya".

Quant aux institutions nationales et communautaires, elles ont encouragé également le productivisme et/ou l'intensification. Si on prend le cas de l'agriculture, pendant les années 70 et 80, l'IRYDA (Ministère de l'Agriculture) a encouragé le remembrement, le drainage, la mécanisation et l'utilisation d'intrants chimiques. De sa part, la PAC, à partir de l'entrée de l'Espagne dans la CEE (1986) jusqu'en 1992, a également contribué à l'intensification de l'agriculture et de l'élevage à travers les aides à la production et le soutien de prix agricoles. A ce propos, il est symptomatique que la petite région de La Garrotxa est devenue de plus en plus spécialisée dans les systèmes productifs les plus intensifiables : le maïs, le porc et la volaille. Faut-il signaler que ces systèmes, développés de façon intensive, sont-ils aussi des plus polluants? Dans ce contexte, on peut facilement comprendre les difficultés "structurelles" non pas seulement pour la mise en oeuvre d'un autre modèle de développement, mais aussi pour assurer la conservation elle-même. D'autre part, le "tissu pour la conservation" a moins de cohésion, disposant de très peu de moyens et de mécanismes pour la défense du territoire. Les membres de ce tissu maintiennent de bons rapports avec quelques-uns des groupes sociaux porteurs d'initiatives pour un développement autrement, d'une telle façon qu'on pourrait parler d'un "tissu pour la conservation et le développement autrement".

Graphique 1 : Le tissu socio-économique et institutionnel de la Garrotxa



Source: Elaboration propre

Les individus et les groupes sociaux appartenants à ce tissu se caractérisent par les traits suivants :

- Ils ont, en rapport avec les productivistes, une compréhension plus globale, voire plus inter-dépendante de l'environnement.
- Ils ont une participation active dans la conservation et la régénération du patrimoine naturel, architectural et culturel de la petite région.
- Ils font des usages du territoire et des ressources naturelles plutôt soutenables.
- Ils essaient (ou collaborent dans l'essai) de nouvelles voies pour le développement, vers la diversification et/ou l'intégration et/ou la durabilité.

Parmi ceux strictement conservationnistes se trouvent les Gardiens Honoraires qui collaborent avec les gardiens professionnels du Parc Naturel pour la suivie de normes de protection; ils essaient de contrôler les pratiques des braconniers, des résidents et des visiteurs. De même, les Associations de Chasseurs dans leur domaine. Ils forment le noyau dur du conservationnisme, mais toujours dans le territoire du Parc Naturel.

De sa part, les randonneurs s'occupent du maintien de chemins et de certains sites oubliés par les institutions (notamment ceux situés dans la Haute Garrotxa). Ils réclament aux mairies un inventaire de chemins et sentiers de la petite région, ainsi que des subventions pour le maintien des sites et des chemins et des mesures plus effectives de protection. Ils sont confrontés aux visiteurs "sales" ainsi qu'aux proprietaires qui ont cloturé des vastes espaces sans respecter la servitude de passage de certains chemins et sentiers. Quant aux membres du "Regroupement Naturaliste", ils maintiennent une attitude de critique radicale contre presque tous les plans et les actions mis en oeuvre, en restant de plus en plus isolés dans le pays.

Si on prend les agents économiques pour un développement autrement, le tissu apparaît encore beaucoup plus faible. Nous parlerons de ces expériences d'une façon plus approfondue dans le chapitre suivant, mais il convient déjà de différencier, envisageant la consistence du tissu, d'une part, ceux qui sont "autonomes" et, d'autre part, ceux qui sont plus interactifs avec les institutions.

Dans le premier cas, les expériences dans les domaines de l'agriculture biologique ("Can Rovira"), de l'élaboration de fromages du pays ("La Pinya") ou du miel ("Mel Picot") constituent des bons exemples d'autonomie. En effet, d'une part, ils réalisent, de manière autonome, tout le processus de la production à la vente directe dans les foires, les marchés hebdomadaires ou la propre exploitation ; d'autre part, ils ne reçoivent ni subventions, ni aides, ni vulgarisation de la part des institutions, desquelles ils se méfient, même si quelquefois ils maintiennent des échanges de vue et d'expériences avec les membres de l'équipe du Parc Naturel. A notre avis, ils sont, eux aussi, en dehors de tout tissu.

Dans le cas des agents pour un développement économique autrement qui reçoivent de l'aide des institutions, nous avons trouvé une grande diversité de cas : des forestiers, des hoteliers, des agriculteurs, des guides touristiques, etc mais aussi une grande diversité de liaisons et de degrés d'intensité de ces liaisons.

Parmi les hôteliers, certains d'entre eux ont reçu des subventions à travers le "Plan Comarcal" pour l'amélioration ou l'élargissement des installations, la réhabilitation de *masias-hotels*, etc ; d'autres ont reçu de l'aide technique du Parc Naturel. De sa part, certains forestiers profitent des subventions pour l'exploitation de la forêt (Plan Comarcal) ainsi que de l'aide technique du Parc Naturel (Plans de Gestion et d'Amélioration Forestière). Dans les cas énumérés, nous trouvons les rares expériences dont certains usages et pratiques soutenables sont à la fois vulgarisés et à la fois subventionnés par les institutions.

De sa part, L'Ecole-Atelier de Les Preses a mis en oeuvre un Plan de Formation-Emploi qui reçoit l'appui financier de la CEE (Fond Social Européen), de l'Etat Espagnol (Institut National d'Emploi) et du gouvernement autonome. Ils reçoivent aussi un fort appui logistique de la mairie de Les Preses qui prête les salles de cours, ainsi que les bâtiments et les domaines communaux pour la réalisation de stages et de travaux. Ils collaborent activement avec le Parc Naturel dans la réhabilitation de bâtiment publics, de sentiers, de terrasses, etc

Le Parc est aussi en bonne entente avec les coopératives de la zone : La Vall d'en Bas (approvisionnement-commercialisation de produits agricoles), Vivers la Fageda (pepinières) et Guides de la Garrotxa. La Coopérative du Vall d'en Bas collabore avec le Parc Naturel dans la vulgarisation de conduites techniques soutenables dans les domaines de l'arboriculture et de la sylviculture ; le Parc a prêté à la Coopérative le label-logotype du P.N.Z.V.G. pour la commercialisation de ses produits. La Coopérative de pépinières "Vivers la

Fageda" prête au Parc Naturel les services de maintien du jardin (Parc Nou) qui entoure le Siège du Parc ainsi que des Réserves Naturelles. Ils collaborent avec le Parc à la vulgarisation de conduites techniques dans la sylviculture. Ils reçoivent des subventions de la "Generalitat", étant donné le but social de cette expérience : de l'emploi pour les handicapés. La Coopérative de Guides de la Garrotxa prête différents services au Parc Naturel ; de manière permanente, ils s'occupent de gérer les deux Offices d'Information dont dispose le Parc à Olot et à Santa Pau ; de manière plus ponctuelle, ils font des traductions, ils organisent des visites guidées, etc.

Le travail de vulgarisation du Parc Naturel va aussi s'étendre aux résidents, aux écoliers et aux visiteurs en général à travers différents programmes et actions spécifiques d'éducation à l'environnement. Le Parc Naturel reste donc la seule institution, ayant très peu de moyens, à s'occuper soit de la conservation-régénération soit de la vulgarisation de pratiques et techniques soutenables (dans les limites que nous avons signalé précédemment). Qui plus est, "le tissu pour la conservation et le développement autrement", même s'il est faible, semble s'articuler autour du Parc Naturel, tandis que la plupart des mairies (à travers les POS ou les Normes Subsidiaires) ainsi que le Département de la Politique Territoriale (à travers le Plan "Comarcal") vont suivre une stratégie productiviste. Ainsi, c'est dans les plans et les actions mis en oeuvre par les institutions locales et régionales, c'est-à-dire celles ayant la majeure incidence sur la dynamique de la petite région, où nous trouvons plus clairement la dissociation entre les stratégies de conservation et les stratégies de développement (deuxième hypothèse de la recherche).

Cette dissociation a des multiples conséquences. Elle empêche clairement la conservation de la base de ressources : les sols, l'air, l'eau, le paysage, etc du Parc Naturel et de l'ensemble de la petite région. En deuxième lieu, elle implique un manque de synergies entre les différents plans, lois, normes et actions mis en oeuvre par les différentes institutions. En troisième lieu, elle implique un énorme gaspillage d'efforts et de ressources. De même que Pénélope faisait avec sa robe : défaire (ou plutôt déconstruire dans son cas) pendant la nuit, de manière furtive, ce qu'elle faisait pendant le jour, dans le cas de La Garrotxa, nous trouvons des agents qui vont détruire ou dégrader, aussi bien pendant "la nuit", c'est-à-dire de manière furtive, que pendant le "jour", de manière quelquefois très peu légale, ce que avec très peu de moyens, d'autres agents essaient de conserver et de régénérer. Nous voyons maintenant que ne pas se poser la question du "modèle" de développement implique de rester enfermé dans le cercle vicieux de la destruction-reconstruction. En quatrième lieu, elle met en cause les possibilités de développement à long terme (développement durable), ce que nous essayerons de montrer dans le chapitre suivant. Enfin, elle montre le manque de consensus ou partenariat entre les différents agents qui agissent sur le territoire quant à la façon de le gérer et de l'exploiter. De ce fait, nous assistons à des multiples conflits entre les productivistes et les conservationnistes.

Par ailleurs, nous avons pu constater :
- d'une part, il n'existe pas dans La Garrotxa un tissu socio-économique, voire un "corps social", voire une "société civile organisée" capable de porter sur la place publique la question de la durabilité et de faire de celle-ci un enjeu politique.
- D'autre part, les institutions du niveau local et régional montrent très peu de cohérence et d'intégration dans leurs actions. En outre, elles ne montrent aucun intérêt pour un développement autrement : les questions de la diversification et de l'intégration économiques, ainsi que de la durabilité restent très éloignées de leurs plans. Elles veulent jouer toutes les cartes : la carte du développement avec les productivistes, la carte de la protection avec les conservationnistes ; pourtant, elles distribuent les budgets de manière significative : assez bien pour les productivistes, un peu pour les conservationnistes, très peu ou pas du tout pour les "différents"; même si le développement et la conservation sont admis dans le discours officiel, ce même discours nie la diversité.

Chapitre VI
Envisager l'avenir

I. Le modèle de développement actuel est-il durable? Systématisation des impacts provoqués

Nous avons vu que le développement de la petite région de La Garrotxa est caractérisé par :

- l'intensification de l'agriculture et de l'élevage, avec l'abandon progressif du pâturage et de la sylviculture.
- l'industrialisation incontrôlée, avec un grand éparpillement des installations industrielles, un faible contrôle de leurs effets polluants et une absence de systèmes de pré-traitement des eaux usées.
- la forte concentration des services dans la ville d'Olot.

D'autre part, la structure territoriale de la Garrotxa se caractérise par les traits suivants :

- la concentration de la population et des activités économiques à Olot et dans l'axe industriel Les Preses-Olot-Castellfollit de la Roca-Besalú, c'est-à-dire la Moyenne Garrotxa.
- le dépeuplement et la marginalisation de vastes espaces du reste de la microrégion, très aggravés dans les communes de La Haute Garrotxa, et avec l'exception de quelque noyau principal de la Basse Garrotxa (ex : Santa Pau et Val d'en Bas).

A partir du repérage de ces tendances lourdes, nous avons essayé de systématiser les principaux impacts provoqués sur l'environnement, le paysage et le potentiel économique de la petite région. Nous considérons qu'un tel modèle économique et territorial a provoqué la perte et/ou la dégradation des ressources naturelles, des caractéristiques écologiques, de la richesse paysagère, du potentiel économique et de l'identité culturelle du pays.

1. Les ressources naturelles

Nous entendons par **perte ou dégradation des ressources naturelles** (ou base de ressources) :

- **le sol :** la perte irréversible de sols très fertiles dûe à la localisation d'industries, d'habitations et d'entrepôts, ainsi que la pollution diffuse des sols provoquée par l'emploi abusif de purins, de pesticides et d'intrants chimiques. A ce propos, les techniciens du Laboratoire Polyvalente de la Garrotxa et du Département de l'Environnement signalent que "les sols sont fortement excédentaires en nitrates".

- l'**eau** : la pollution de l'aquifère et d'une bonne partie des fleuves et des rivières, ainsi que de certaines sources. Cette pollution a plusieurs origines, principalement les intrants chimiques et les purins utilisés comme fertilisants ainsi que les eaux usées provenantes des industries et des ménages qui n'ont pas des systèmes de traitement. Selon l'étude réalisée par C. Barbebà Viñas à partir de paramètres biologiques, "le fleuve Fluvià et les rivières Turonell, Ser, Ridaura et Bianya présentent dans certaines zones (même à l'intérieur du Parc Naturel) une pollution haute ou très haute, même si cette pollution va diminuer après le passage par les grands noyaux urbain-industriels", (C. BASERBA VIÑAS. 1993, pp. 65-66).

D'autre part, du point de vue hydrogéologique, il existe dans la Garrotxa un seul aquifère en fonction d'un ensemble volcanique, alluvial. Les analyses réalisées en 1992 dans cet aquifère par l'"Instituto Tecnológico Geominero de España" montrent qu' "il y a un acroissement remarquable du contenu en nitrates, un total de 18 points de prélèvement dépassent le contenu de 50 mg/l de nitrates, tandis que 12 points dépassent les 0,1 mg/l de nitrites. 7 autres points dépassent la concentration admissible en potassium ; le dépassement de 150 mg/l de sodium doit être considéré de moindre importance,..., un bon nombre de sources et fontaines, autrefois très connues et très utilisées par les gens du pays, donnent actuellement de l'eau polluée, ..., le processus de pollution est déjà commencé et, logiquement, cette pollution est croissante" (INSTITUTO TECNOLOGICO GEOMINERO DE ESPAÑA 1992, p. 5 et 6 des conclusions). Il est inutile de rappeler l'importance stratégique de cette ressource autant pour le développement à long terme que pour la conservation des écosystèmes naturels, de la faune et de la flore ?

- **l'air,** même s'il n'y a pas de données disponibles, puisque la Garrotxa ne dispose pas d'une station de suivi, la pollution atmosphérique est facilement perceptible dans les noyaux de l'Axe Industriel. Elle est provoquée par les émissions des industries, des véhicules motorisés et des systèmes de chauffage à charbon de bois. Cette pollution s'aggrave par les inversions thermiques et la faible capacité dispersante de l'atmosphère. On pourrait y ajouter la pollution acoustique (industries, abattoirs, véhicules à moteur) qui est aggravée par l'effet "écho" des vallées et la pollution odorante dûe à l'épandage abusif de purins sur les terres cultivées.

2. Les caractéristiques écologiques

Nous entendons par **perte ou dégradation des caractéristiques écologiques** :

- à propos de la **singularité** et la **rareté** : la dégradation des volcans Montolivet, Montsacopa, Garrinada et Croscat (dans ce dernier cas, on pourrait parler d'une dégradation irréversible) ainsi que des forêts d'hêtres et de rouvres humides, relativement rares dans la Peninsule Ibérique.
- de **la richesse écologique** : la perte ou la raréfaction de la végétation naturelle des rivières (en régression dans le Fluviá, le Ridaura et le Turonell), l'occupation des zones humides pour d'autres usages, l'abandon et la dégradation de zones de pâturage.
- de la **diversité biologique** : la perte ou la raréfaction d'espèces végétales et animales telles que le "voltor" ("Gyps fulvus"), "l'aufrany" ("Neophron pernopterus"), le "trencalòs" (Gypaetus barbatus) ou "l'aguila cubarrada" (Hiaaraetus fasciatus) ainsi que certaines espèces végétales de la communauté du "roure pènol".
- de l'**homéostasie-autorégulation** : la consolidation progressive de l'Axe Industriel comme un "continuum" urbain ainsi que la pollution des rivières sont en train de provoquer "l'effet barrière" de conséquences fortement négatives pour la capacité d'autorégulation des écosystèmes naturels.

3. La richesse paysagère

Nous entendons par **perte ou dégradation de la richesse paysagère** :

- **l'éparpillement des constructions** : des habitations, des industries, des entrepôts, etc qui se trouvent localisés de façon chaotique dans les marges ville-campagne. Les impacts provoqués par les travaux publics (routes, ponts, etc) sans la nécessaire restauration des terrains affectés.
- **l'existence d'espaces "vides"** à l'intérieur des noyaux urbains, notamment à Olot.
- **la perte progressive du paysage mosaïque** dûe à l'étendue de l'*openfield* au détriment du bocage ; en outre, l'abandon de certaines parcelles et de l'élevage extensif a provoqué l'étendue de la friche dans toutes ses gradations : des espèces cultivées résiduelles et des mauvaises herbes, des grandes herbes, des ronces et des arbustes et des strates arborées. Par conséquent, de nombreux chemins et sentiers sont envahis par cette végétation et les risques d'incendie augmentent.
- **la perte de la végétation de rivière et de zones humides** qui autrefois inspiraient les peintres de l'Ecole Olotine de Paysage
- **la prolifération de produits non biodégradables** (boites, sacs en plastique, etc) jetés par les touristes, surtout dans les alentours des sites et des réserves naturelles.
- **l'abandon du patrimoine architectural** tel que les ermitages, les *masias*, les terrasses, etc, c'est-à-dire des éléments paysagers traditionnellement constitutifs du marqueur de la petite région.
- **la prolifération de "point noirs"** par l'accumulation d'impacts négatifs (pollution atmosphérique, bruits, odeurs, etc) quelquefois à côté des sites ou des habitations, et surtout dans les marges ville-campagne qui coincident avec les marges "intérieur-extérieur" du Parc Naturel.

En résumé, on constate que le paysage traditionnel de cette petite région s'estompe peu à peu en raison de l'effet combiné des processus énumérés.

4. Le potentiel économique

Nous entendons par **perte, infra-utilisation ou dégradation du potentiel économique** :

- la perte de sols très fertiles qui ont été occupés pour les usages industriels, résidentiels, de commerce et de loisir.
- **l'abandon de l'élevage extensif et de la sylviculture**, ce qui implique une remarquable marginalisation des ressources, donc des possibilités de diversification.
- **la grande dissémination des parcs industriels** impliquant l'accroissement des coûts de transport et de dotation d'infrastructures et d'équipements.
- **l'estompage du paysage mosaïque traditionnel**, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le développement du tourisme.
- **les hauts coûts de production dans l'agriculture et l'élevage** dûs à la forte consommation d'énergie et à l'emploi croissant de d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires, ainsi qu'à l'emploi du maïs et des fourrages comme alimentation du bétail, tandis que les zones de pâturage restent sous-utilisées. Il faudra y ajouter la sous-utilisation des machines étant donnée la petite taille des exploitations et l'absence d'usages en commun.

5. L'identité socio-culturelle

Enfin, nous entendons par **perte de l'identité socio-culturelle** :

- **la perte des savoir-faire traditionnels**, tels que la fabrication de charbon à bois, l'exploitation soutenable de la forêt, la construction de terrasses, de cabanes et de maisons avec les matériaux volcaniques de l'entourage, l'élevage ovin extensif, etc, c'est-à-dire des pratiques et des techniques qui se sont montrées soutenables ... pendant des siècles!

Nous voulons signaler que la déclaration du Parc Naturel n'a pas supposé le renversement de ces tendances lourdes, sinon seulement la réduction de quelques-uns de leurs effets négatifs et d'une façon très ponctuelle. La stratégie de conservation se révèle donc insuffisante notamment quant à la préservation de la base de ressources ; le Parc pourra difficilement mettre en oeuvre une stratégie effective de préservation sans un changement du modèle de développement.

Selon les critères retenus précédemment (Cf. Chapitre 1.V), ce modèle de développement ne peut pas être considéré comme durable, étant donné que :

- le modèle suivi est incapable d'assurer la préservation de la base de ressources et le maintien des éléments et des processus écologiques essentiels.

- l'étendue de pratiques et de techniques non soutenables ainsi que la sur-exploitation de certaines ressources.

- le manque d'une perspective à long terme.

- la mise en oeuvre de politiques sectorielles fort peu articulées ainsi que la faible participation de la population locale dans l'élaboration et la mise en oeuvre des plans et des actions.

- l'effacement progressif de la diversité biologique, économique et culturelle de la zone ainsi que l'impact négatif sur la biosphère. Il est évident que l'effet de certains impacts environnementaux ne s'arrête pas aux frontières géographiques de la petite région. A ce propos, on pourrait signaler la pollution atmosphérique ainsi que la pollution du fleuve Fluvià qui débouche dans la Méditerranée, et plus précisément dans le Parc Naturel d'Aiguas Molls, un espace de protection spéciale.

- la dissociation entre les stratégies de conservation et les stratégies de développement, ou l'enfermement dans le cercle vicieux de la destruction-reconstruction.

Nous espérons avoir suffisamment montré avec cet exposé que le modèle de développement suivi pendant les dernières décennies ne peut pas être considéré comme durable (première hypothèse de la recherche).

Néanmoins, il ne faut pas oublier que la zone présente des atouts ainsi que des initiatives, même si celles-ci sont très minoritaires, pour un développement "autrement". Puisque, malgré tout, la diversité demeure, nous avons essayé d'inventorier cette diversité avec un but fondamental : avoir de repères et des expériences sur lesquelles nous appuyer au moment de la formulation de propositions.

II. Inventorier la diversité : des initiatives pour un développement autrement

1. Can Rovira : l'agriculture biologique, ou comment une exploitation familiale de 3 hectares devient très performante

Il s'agit d'une exploitation familiale où avant on faisait l'élevage de vaches à lait, et qui depuis 5 années s'est orientée vers la production de légumes biologiques. Disposant de trois hectares, l'exploitant suit une conduite technique très écologique : il utilise de terres "vierges", c'est-à-dire celles qui n'ont pas été cultivées auparavant, ou bien celles qui avant étaient semées de fourrage. Il emploie comme intrant le fumier de vache et de brebis et le compost végétal. Ainsi, il cultive une grande variété de légumes (carottes, tomates, poivrons, etc) dans une surface d'un hectare et il continue à élever 7 vaches. Le principal investissement réalisé a été un motoculteur.

Les parents suivent ensemble toute la conduite, de la sélection de semences à la vente directe de leurs produits, même si, selon la femme : "c'est mon mari qui prend toutes les décisions". Les 3 enfants, de 16, 14 et 13 ans respectivement, tous scolarisés, aident aux travaux de la récolte pendant les vacances d'été, "puisque les tâches augmentent pendant les mois de mai à novembre, et notamment pendant la période de la récolte, de juillet à septembre". La vente est faite au marché hebdomadaire d'Olot, et plus rarement dans celui de Camprodon, ainsi que dans leur exploitation. Les débouchés sont aujourd'hui assurés ; selon le chef de l'exploitation, "au début les gens se méfiaient, mais aujourd'hui ils achètent en pleine confiance". Ils n'ont reçu aucune subvention, puisqu'ils ne l'ont pas même démandée, et ils sont en contact avec la Coordination pour une Agriculture Ecologique qui agit à l'échelle de la région de Catalogne, même s'ils ne sont pas des membres associés.

Le chef d'exploitation, interrogé sur les motifs pour lesquels il a changé de système de production, répond que "l'élevage requiert de plus en plus d'investissement pour être concurrentiel ; si on ajoute la baisse des prix, il est clair que le rendement baisse aussi, tandis que l'agriculture biologique a un bon avenir".

Pourtant, cette expérience est très peu répandue dans la petite région ; à ce propos, l'exploitant signale "nous n'avons pas de concurrence jusqu'à maintenant, même si on trouve des gens qui font la même chose pour l'auto-consommation". Selon lui, l'exploitation "est devenue de plus en plus rentable, nous sommes donc prêts à continuer avec ce système" ; envisageant l'avenir, cet exploitant reste "ouvert pour s'associer, et même pour constituer une coopérative si cela s'avère intéressant ". Il espère "des subventions de la Communauté Européenne dans l'avenir".

Soulignons donc, d'une part, que cette expérience est devenue non seulement rentable mais aussi soutenable et que, d'autre part, nous sommes face à une diversification de systèmes de production agricole.

2. La coopérative de "La Val d'en Bas" : une place de plus en plus importante dans l'intégration horizontale

La coopérative fut constituée au début des années 70. En 1975, les premiers travaux commençaient sur le terrain et regroupaient 15 membres. En 1991, elle régroupe 290 agriculteurs et éleveurs des différentes communes de la petite région ; pendant cette période, le volume de facturation est passé de 50 à 1.000 millions de pesetas. Aujourd'hui, elle est gérée par un Conseil, un Président-Directeur Général, un Département Technique (un agronome et un vétérinaire), un Département de Commercialisation (un directeur de ventes et 2 promoteurs), un Département de Transport et Commercialisation directe (6 employés) et un Département d'Administration (15 employés). La coopérative s'occupe de l'approvisionnement de semences et intrants, ainsi que de la transformation et la commercialisation de certains produits comme les "fagols" et le lait. Elle profite du réseau de commercialisation pour la vente de produits tels que le fromage, le beurre et le "cava" (boisson faite avec la méthode champenoise). Elle joue aussi un rôle très important dans la vulgarisation (vaccinations, insémination artificielle, engrais, etc). Ses cadres sont en contact avec d'autres coopératives de la Catalogne, avec lesquelles ils échangent périodiquement des informations sur les projets, les subventions, l'évolution de prix, etc.

La gestion des exploitations reste individuelle. Les membres sont de petits ou de très petits agriculteurs dont la surface moyenne est de 7 hectares ; selon son président, "la coopérative a permis la survie d'un bon nombre de

ces exploitants dont une bonne partie peut se maintenir grâce à la pluriactivité et au haut degré d'auto-consommation. Les systèmes de production les plus répandus sont les suivants : les fourrages, le maïs, le blé, l'orge et les "fagols" dans l'agriculture ; le bovin à lait et à viande dans l'élevage dont la plupart reste stabulé sauf quelques 500 vaches (à peu près 25% du total) qui sont élevées en extensif.

Envisageant l'avenir des agriculteurs de la zone, le président de la coopérative souligne "les problèmes suivants :
1.- Le blocage du marché foncier : les gens veulent garder la propriété familiale ; les retraités acceptent de louer quelquefois mais ils vendent très rarement ; en plus, il y a la concurrence des citadins qui veulent acheter des *masias* avec un terrain.
2.- Il faut adapter les investissements à la capacité d'auto-financement ; les crédits augmentent très fortement les coûts de production. Les subventions sont très faibles, et elles arrivent toujours en retard ; dans ce sens, on ne peut pas faire de prévisions plus ou moins sûres.
3.- Les exploitations restent "rentables" grâce aux aides familiales et au haut degré d'autoconsommation, quelquefois jusqu'à 50% de la production finale.
4.- L'information, il faut la recueillir soi-même ; les fonctionnaires sont très peu compétents, ils disposent d'informations très peu actualisées, tant dans le cas de l'agriculture que dans l'industrie ou le tourisme".

Le président nous offre cependant le portrait d'une exploitation qui pourrait être rentable : "une exploitation peut devenir rentable si elle dispose d'un minimum de 50 vaches ; le problème n'est pas seulement le prix de vente sinon les coûts d'exploitation et les économies d'échelle ; en plus, il faut avoir de la terre de bonne qualité. L'exploitation doit être gérée en famille, sans salarié ; les investissements doivent être faits au fur et à mesure de la propre capacité d'auto-financement".

D'autre part, cette coopérative envisageait un accord avec l'Association d'Agriculteurs de Santa Pau pour la production et la commercialisation des haricots (*fagols*) ; la coopérative offrait son aide technique pour la mécanisation de tout le processus de production, ainsi que son réseau de distribution-commercialisation. Mais, selon le président, "les agriculteurs de Santa Pau n'ont pas accepté puisqu'ils veulent garder tout seuls le label "*Fagols de Santa Pau*", même s'il y a un bon nombre de communes limitrophes qui produisent le même *fagol* avec la même couleur, la même texture et le même goût".

Soulignons que cette coopérative constitue une bonne expérience d'intégration horizontale qui permet l'obtention d'une valeur ajoutée qui reste sur place. D'autre part, il nous semble évident que les économies d'échelle dans l'approvisionnement et la commercialisation ont été décisives pour le maintien d'un bon nombre de petites exploitations.

D'après les déclarations du président de la coopérative allant dans le sens du besoin de réduction des coûts de production, il nous semble de cette coopérative devrait jouer dans l'avenir un rôle remarquable dans la désintensification : l'établissement de limites dans l'épandage de purins et d'intrants chimiques, l'utilisation conjointe de machines, la diffusion de pratiques et conduites techniques soutenables, etc.

3. L'Ecole-Atelier de "*Les Preses*" : une formation-emploi pour concilier sylviculture et tourisme avec conservation du patrimoine naturel et architectural

L'Ecole-Atelier de "*Les Preses*" a été créée en 1989 ; l'initiative est née de la mairie, et elle a compté avec la l'appui financier de l'Institut National de l'Emploi (INEM) et le Fond Social Européen (FSE), ainsi qu'avec l'appui technique du Conseil Comarcal et de l'équipe de gestion du Parc Naturel. L'Ecole est gérée par un directeur, une équipe pédagogique et une équipe de production. L'équipe pédagogique se répartie dans trois secteurs suivants (Services Sociaux, Environnement et Construction-Réhabilitation) disposant de 15 professeurs des différentes disciplines et métiers (psychologue, animateur, biologiste, jardinier, informaticien, etc) tandis que l'équipe de production s'occupe d'établir les contacts pour la réalisation de stages et de travaux.

Selon le directeur, "les objectifs de cette école sont : la formation-emploi pour les jeunes ayant des problèmes pour suivre les études "réglées" et/ou spécialement touchés par le chômage, la récupération du patrimoine naturel et architectural de la petite région et la récupération de métiers et savoirs-faire traditionnels". Les 110 élèves ont entre 16 et 25 ans ; une bonne partie d'entre eux ont subi des échecs scolaires. Ils suivent leur formation pendant 3 ans ; pendant ce temps, ils doivent respecter des horaires comme dans un travail et passer

une épreuve après 6 mois. Pendant cette première période, ils reçoivent une bourse d'études de 25.000 pesetas, plus une bourse de transport de 15.000 à 18.000 pesetas, selon la commune d'origine. Pendant les 30 mois suivants, ils reçoivent un salaire équivalent au Salaire Minimum Interprofessionnel, fixé en Espagne à 55.000 pesetas pendant l'année 1991, plus la bourse de transport.

Ils peuvent choisir entre les différents secteurs de formation :

A. Le secteur des services sociaux

Il dispose de 2 modules : crèche et maison de retraite. Le travail de formation est réalisé en envisageant l'intégration professionnelle des élèves dans des crèches et des maisons de retraite pour lesquelles ils ont déjà commencé la réalisation de stages de formation. Il faut souligner qu'il s'agit de deux services avec une demande croissante étant donné l'augmentation de la population active féminine et le vieillissement de la population, notamment dans la Haute et la Basse Garrotxa.

B. Le secteur de la construction et de la réhabilitation

Il dispose de 3 modules : maçonnerie, menuiserie et peinture-décoration. Dans ce secteur, on travaille pour la restauration de l'ancien hôpital et l'aménagement de la crèche communale, ainsi que dans la fabrication de boites-à-lettres, l'aménagement de zones vertes et d'aires de repos auquel s'ajoute que la restauration de murs en pierre sèche ; les élèves font également des travaux de menuiserie sur commande.

C. Le secteur de l'environnement

Il dispose de 3 modules : Aménagement des jardins et Gestion forestière, Gestion d'équipements et Guides de la nature. Dans le premier de ces modules, on travaille à l'entretien de la végétation naturelle de la zone, ainsi qu'à l'exploitation soutenable des forêts de propriété publique en collaboration avec le Parc Naturel. Dans le module de gestion d'équipements, les élèves centrent leur formation sur la connaissance de la petite région et son patrimoine historique et architectural ainsi que dans la pratique de certains sports tels que l'hippisme, le parapente, etc, et la réalisation de stages dans les maisons de colonies et les campings à la ferme (*campings-Masia)*. Cette formation pourrait être aussi applicable à la gestion de ferme-atelier, découverte de la nature, etc. On travaille également dans la construction d'une auberge de 40 places, en collaboration avec les élèves des autres modules. Dans le module de guides de la nature, on privilégie l'enseignement du milieu physique et biologique, ainsi que des itinéraires et des parcours d'intérêt.

Selon le directeur, le rendement des élèves est, en général, très satisfaisant ; seulement 5% des élèves ont été refusés et presque 20% d'entre eux ont déjà trouvé du travail, surtout dans le secteur du bâtiment. Remarquons que les enseignements concernent toujours des secteurs très intéressants du point de vue stratégique pour le développement potentiel de la petite région. Les élèves peuvent jouer dans l'avenir un rôle très important soit dans le développement communautaire (dotation de services décentralisés, tels que la crèche ou la maison de retraite) soit dans le développement de secteurs tels que l'hébergement, l'animation touristique, la sylviculture, etc qui présentent des potentialités remarquables. En plus, il s'agit d'un des rares services décentralisés dans une microrégion caractérisée, nous l'avons vu dans les chapitres précédents, par une forte concentration des services dans la capitale, Olot.

Finalement, nous voulons souligner que la commune de *Les Preses* profite très bien de cette expérience pour la mise en oeuvre, peu à peu, d'un véritable plan de développement local intégré. En effet, à partir des différents travaux réalisés ou qui sont en train d'être réalisés, nous avons pu constater que dans la commune de *Les Preses,* il y a un bon nombre de projets et de travaux en réalisation avec un fort degré d'intégration entre eux :

- Une Ecole de la Nature dans l'ancienne gare de train de Bosc de Tosca (le chemin de fer Olot-Girona en service jusqu'en 1964)
- Une Maison de Colonies-Auberge de Jeunesse, dans l'ancien hôpital (un bâtiment daté de 1794).
- Une piscine et une zone sportive (stades de football, de tennis et de "fronton").
- Une zone aménagée de "camping libre" qu'on envisage de rendre permanente dans l'avenir ; elle est située à côté de la piscine et de la zone sportive. Cette zone a été utilisée par 300 visiteurs pendant l'année 1991.
- Une agence de Tourisme Rural dans l'ancienne gare de *Les Preses* où il est prévu l'installation d'un Office

d'Information, du siège des Guides de la Nature, d'une Salle d'Expositions, ainsi que d'un bar-restaurant. Selon le directeur de l'Ecole-Atelier, "cette agence devrait jouer un rôle important dans la promotion des activités qu'on peut réaliser dans la zone ainsi que des équipements existants, dans la réalisation d'études et la vulgarisation d'usages et techniques pour la conservation et la restauration de l'espace naturel, dans l'accueil de propositions des associations locales et des visiteurs, dans l'animation socioculturelle de la commune, etc".
- Un point de vue panoramique, une aire de repos et une auberge de montagne dans le lieu dit *Puig Rodò*". Ces actions impliquent une bonne partie des modules d'enseignement. Il s'agit de profiter d'un ancien chemin forestier qui permet l'accès au *Puig Rodò* (905 mètres), sans doute le point de vue panoramique le plus intéressant de la Garrotxa. Dans ce site, on a une image très globale de la richesse paysagère de cette zone : des volcans, des vallées, des villages, des forêts, des collines, etc qui animent et ponctuent le territoire (pendant les journées les plus claires, on peut même contempler les Pyrénées et la Méditerranée) Dans l'aire de repos, on trouve un point d'information sur les différentes vues. Les travaux pour l'aménagement d'une aire de pique-nique et la construction d'une petite auberge de montagne de 8 places ont déjà commencé.

A partir de cette initiative à laquelle participe la presque totalité des secteurs et des modules de formation, on essaiera de rendre compatible la sylviculture, le tourisme et la conservation de zones spécialement sensibles. Pour ceci, on a commencé, avec la collaboration du Parc Naturel, la restauration d'espaces dégradés et l'aménagement des forêts des alentours, ainsi la récupération et la signalisation d'anciens sentiers et chemins.

Il nous semble remarquable que cette expérience rende possible la formation de jeunes envisageant la mise en valeur de ressources jusqu'à maintenant sous-exploitées ou marginalisées, ainsi que la restauration d'espaces dégradés et la conservation de zones fragiles. Qui plus est, nous voyons ici des actions et des projets qui entrainent une bonne intégration des stratégies de développement et de conservation.

4. La Coopérative des Guides de la Garrotxa : des vacances actives et formatives

La coopérative est constituée par une équipe permanente de 3 personnes ayant une formation spécialisée et une expérience comme guides touristiques. La coopérative compte aussi avec la collaboration ponctuelle de trois autres membres : un guide - traducteur, une enseignante et un informaticien. Ils s'occupent, d'une part, de gérer les deux Offices d'Information du Parc Naturel. D'autre part, ils présentent une offre de vacances assez diversifiée et adaptée aux différentes demandes des visiteurs : "pédagogiques" (dirigées aux scolaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement, la découverte de la nature, etc.), "culturelles" (adultes et retraités), "sportives" ("jeunes" entre l4 et 40 ans) et "produits spéciaux". Ces produits spéciaux "à la carte" sont offerts aux petits groupes, surtout d'étrangers et notamment des Hollandais et des Allemands auxquels on fait une proposition ouverte de vacances "actives et formatives". Il s'agit de groupes qui manifestent un grand intérêt pour la culture et/ou les sports et qui demandent des vacances "différentes".

A ce propos, les membres de la coopérative signalent "la sur-fréquentation de certaines zones tandis qu'un bon nombre de "petits coins" restent inconnus pour la plupart des visiteurs", ainsi que "l'image stéréotypée de la nature que donnent quelques offices et organismes publics qui s'occupent de la promotion du tourisme dans le milieu rural".

Pour le directeur, "l'espace rural a toujours été marginalisé jusqu'en 80, quand les plages ont été saturées ; peu à peu, et même en retard par rapport à d'autres pays européens, on assiste à une certaine revalorisation de la montagne, du rural, du naturel, etc...dans La Garrotxa, le nombre de visiteurs a augmenté d'une façon extraordinaire à partir de la déclaration du Parc Naturel ; la parution d'articles dans les journaux et les revues de Catalogne (avant la zone était connue seulement dans la province de Girona), l'intérêt croissant des agences de voyages nationales et même internationales, etc... montrent que la petite région a des atouts importants pour le tourisme. Le symptôme le plus évident, c'est qu'aujourd'hui il est presque impossible de trouver une maison à vendre".

Il signale aussi que "face au tourisme de masse qui se réalise en groupes de 50-60 personnes qui visitent en autobus les endroits les plus connus, nous travaillons avec des groupes de 8 à 15 personnes, ce qui nous permet un type de rapport plus personnalisé et interactif ; nous avons des programmes et des clients différents de ceux des agences de tourisme qui sont devenues de simples gestionaires-expéditrices (...) on ne peut pas tomber dans les erreurs du tourisme de plage : grandes infrastructures, massification, etc (...) il faut profiter de la dotation de

petites infrastructures pour améliorer le cadre de vie des habitants et, à la fois, traiter d'une façon personnalisée les visiteurs".

Il est clair que les membres de cette coopérative, même s'ils entretiennent de bons rapports avec les organismes publics (Parc Naturel, Conseil Comarcal, Office de Tourisme d'Olot, etc) et les établissements touristiques (hôtels, maisons de colonies, gites ruraux, etc), veulent garder leur autonomie et leur creativité. D'autre part, ils ont contribué à la formation des élèves de l'Ecole-Atelier de *Les Preses*, avec lesquels, selon le directeur, on maintient un rapport contradictoire : "d'une part, nous sommes contents d'avoir contribué à leur formation envisageant la mise en valeur des atouts de la zone ; d'autre part, ils nous font de la concurrence en offrant des programmes pareils à ceux auxquels nous travaillons, même s'ils présentent encore un faible niveau de qualification professionnelle".

Nous voulons retenir que cette initiative contribue au développement d'un tourisme diffus et diversifié, en profitant la grande variété de sites dont dispose La Garrotxa.

5. L'Association de Cultivateurs de Légumineuses de Santa Pau : pour une valorisation des produits locaux

Dans le contexte de la crise de l'élevage bovin qu'a provoqué la disparition d'un bon nombre d'exploitations, certains agriculteurs et éleveurs de Santa Pau ont commencé à diversifier leur production en récupérant une culture traditionnelle dans le pays : les haricots (*fagols*).

Le président de cette association qui regroupe 18 agriculteurs souligne qu' "auparavant, cette culture n'était pas mécanisée, et il y avait très peu de promotion du produit hors la petite région ... il avait surtout une production pour l'autoconsommation". Il ajoute que "la qualité de ce produit est donnée par les faits suivants : il est cultivé dans des terres volcaniques, il a un très bon goût et ne provoque pas de désagréments pour l'estomac".

Le regroupement de ces cultivateurs a favorisé la mécanisation de tout le processus, grâce à une subvention de la mairie de Santa Pau. La mairie prête son appui également dans la promotion du produit dans les foires, la réalisation de dégustations et la création de réseaux de commercialisation. Ces agriculteurs utilisent comme semence la variété "michigan" de cycle court, même s'ils envisagent la réintroduction de la varieté autochtone appellée "tabella brisa". Par ailleurs, ils utilisent du fumier de vache, mais aussi des intrants chimiques et des herbicides et des insecticides. On ne peut donc pas parler d'une agriculture écologique.

La surface cultivée en 1991 par l'ensemble des agriculteurs a été de 7 hectares mais ils envisagent d'arriver jusqu'à 100 ha ; les débouchés sont actuellement assurés à travers les restaurants et les épiceries de la zone. Il faut souligner que les "fagols" de Santa Pau sont vendus à 400-500 pesetas le kilograme, tandis que le prix des autres haricots est d'environ 150 pesetas. C'est peut-être le motif pour lequel ces agriculteurs ne veulent pas partager leur rente de situation avec les autres agriculteurs regroupés autour de la Coopérative de" la Val d'en Bas". A ce propos, la médiation du "Conseil Comarcal" a été un échec.

Selon le président, "il faut éviter le détournement et pour cela, nous avons demandé l'appellation d'origine (de Santa Pau) controlée". A ce propos, il est vrai que le produit a toujours été connu comme "*fagol de Santa Pau*" mais peut-on oublier que les sols des communes limitrophes proviennent aussi de coulées volcaniques et participent pour l'essentiel des mêmes conditions pédo-climatiques ?

Cette initiative constitue une bonne expérience de diversification économique ainsi que de valorisation des produits du pays. Dans ce sens, nous avons aussi connu les cas d'un éleveur-fromager ("*Formatges La Pinya*") et d'un apiculteur ("*Mel Picot*") qui élaborent et commercialisent leurs propres produits.

6. Les Plans Techniques de Gestion et Amélioration Forestière : des instruments pour une exploitation soutenable de la forêt

L'équipe du Parc Naturel participe dans l'élaboration des "Plans Techniques de Gestion et Amélioration Forestière". Cet organisme subventionne 50% du coût de la rédaction de ces plans ; il faut signaler qu'il y a aussi des subventions à la sylviculture dans le "Plan Comarcal" (sous-programme 2.13. Amélioration des Forêts

privées). Ces plans peuvent être demandés par les propriétaires disposant, ou bien de parcelles dans les zones de Réserve Naturelle, ou bien de surfaces supérieures à 25 ha.

Pendant l'année 1991, "les Services Techniques du Parc Naturel ont rédigé 9 plans, ainsi que révisé 3 autres plans. Chaque parcelle a été cartographiée à une échelle 1:5.OOO, ce que nous a permis d'améliorer sensiblement la qualité des plans comme un instrument de gestion". (PARC NATURAL ZONA VOLCANICA DE LA GARROTXA, 1992, p. 13). En rapport à cela, il faut souligner que le Parc avait commencé quelques années avant la réalisation des premières expériences d'exploitation soutenable de la forêt dans les domaines de propriété publique de l'Hêtraie d'en Jordà.

Pendant l'année 1992, le maire d'Olot et le Conseiller de l'Environnment de la Generalitat ont signé un accord de coopération pour la gestion de domaines municipaux situés à l'intérieur et aux alentours du périmètre du Parc Naturel, dont plusieurs parcelles situées dans les lieux dits "La Deu", "Volcan Montsacopa", "Volcan Crostat", "Sant Cristòfol les Fonts" et "Mas Bernat". Dans le même sens, il y a aussi un accord avec le Patronat de L'Hôpital de Sant Jaume pour la gestion du lieu dit "Bosc de les Tries".

D'autre part, les services du Parc Naturel ont mis en oeuvre des expériences-pilotes dans le domaine de l'arboriculture biologique. On essaie d'abord de compléter la collection de variétés anciennes des fruitiers "autochtones", ensuite de créer un verger écologique dans le site de "Can Palleu", à l'intérieur de l'Hêtraie d'en Jordà. Finalement, et compte tenu de l'avenir, il faudra considérer les perspectives qui s'ouvrent pour la sylviculture à partir du Règlement CEE 2080/92 (Cf. Chapitre 1.VI).

7. "Vivers La Fageda". Des pépinières de plantes autochtones ; des innovations techniques et de l'emploi pour les handicapés

Il s'agit d'une initiative de forte incidence sociale et écologique : 80 handicapés psychiques de la province de Girona vivent et travaillent dans les installations de cette coopérative. La coopérative réalise différentes activités : le maintien des parcs urbains et du Parc Naturel ainsi que des jardins privés, l'élevage bovin, la fabrication de yaourts et la production et commercialisation de plantes autoctones. L'organisme est dirigé par un médecin-psychiatre, il compte 23 professionnels qui s'occupent autant de la gestion de l'entreprise (agronomes, vétérinaires, etc) que de l'éducation (psychologues, assistants sociaux, éducateurs, etc).

Selon le directeur, "le but de cet organisme est l'insertion professionnelle et sociale des handicapés ; le manque d'activité quotidienne implique pour ces personnes la diminution de leur capacité pour la résolution de problèmes et l'interaction sociale ; en plus, ils constituent une "charge" économique pour leurs familles respectives qui n'ont pas toujours les ressources nécessaires". Il ajoute que "le travail des éducateurs est très délicat ; il faut toujours éviter autant les grands efforts que les frustations". Parmi les 80 participants, 43 travaillent de façon permanente dans la coopérative ; ils reçoivent un salaire équivalent ou supérieur au Salaire Minimum Interprofessionnel (SMI), fixé en Espagne autour de 55.000 pesetas pendant l'année 1991.

En plus de l'élevage et des travaux de maintien et d'aménagement de parcs et jardins, publics et privés, la principale activité de cette coopérative est la pépinière de plantes autoctones : chêne vert montagnard, chêne rouvre, hêtraie, aulnaie, etc, en utilisant une technique très performante appellée *forest-pot*. Pour le directeur, "le *Forest-Pot* est un système intégral de culture de plante forestière ; sa finalité est de résoudre d'une façon globale l'obtention de la plante, compte tenu des phases de production, de transport et de transplantation".

Dans la phase de production, il s'agit d'obtenir un plant d'arbre en pot de polypropilène rigide. Les parois sont verticales pour diriger la croissance des racines ; ce matériau offre une bonne résistence aux intempéries et il facilite la désinfection, ce qui permet sa réutilisation 4-5 fois, en diminuant les coûts de production.

Les petits pots sont regroupés sur des plateaux, de manière à ce que le travail de remplissage des plateaux puisse être réalisé autant de façon manuelle que mécanisée, ce qui permet une adaptation à différents volumes de production. Les plantes restent sur des plateaux à quelque distance du sol, ce qui favorise l'auto-repiquage aérien. Ce processus va, d'une part, ralentir la croissance de la racine principale ou "racine pivotante" et, d'autre part, faciliter la croissance des racines secondaires ; les parois dirigent la masse radiculaire vers le fond; elles empêchent la spiralisation et elles facilitent un système radiculaire uniforme, compact et sans malformations.

Quant au transport, les pattes des plateaux permettent l'entassement, en réduisant l'espace nécessaire pour le stockage et en garantissant l'intégrité des plantes pendant le transport. Ce système permet de transporter jusqu'à 75.000 plantes dans un camion ; d'autre part, son poids réduit permet la distribution manuelle dans de zones abruptes. Pour la transplantation, la profondeur du cep (13 cm. dans le système FP-150 et 16 cm. dans le FP-220) permet un plus grand horizon de profondeur, en facilitant l'absortion de l'humidité du sol ; avec le "forest-pot", le système radiculaire entre en contact direct avec le sol, en évitant les problèmes que génèrent les conteneurs biodégradables. Le suivi de tout le processus permet, selon le directeur, "l'obtention d'une plante de grande qualité, avec un bon équilibre entre les parties aériennes et radiculaires, en évitant le "choc" de la transplantation et en réduisant les ratés".

En résumé, nous voudrions retenir de cette expérience qu' en premier lieu, elle ouvre une nouvelle voie vers la diversification économique de la petite région, et joue de plus un rôle remarquable au niveau social et deuxième lieu, qu'elle représente un bon exemple d'intégration économique horizontale, en réalisant tout le processus, de la production à la commercialisation et même les travaux d'aménagement dans les parcs et jardins ; enfin, elle peut jouer dans l'avenir un rôle très important dans la vulgarisation de techniques soutenables ; en effet, elle constitue déjà un bon exemple de développement durable.

Avec le repérage de ces différentes initiatives vers la diversification et/ou l'intégration horizontale et/ou la durabilité, nous espérons avoir montré que la zone présente des expériences de développement différent, c'est-à-dire "alternatif" au modèle dominant de développement économique de la petite région de "La Garrotxa" (troisième hypothèse de la recherche). Il s'agit d'initiatives sur lesquelles nous allons nous appuyer au moment de l'élaboration de propositions.

Chapitre VII
Des propositions en vue d'un développement diversifié, intégré et durable

I. Le faux dilemme entre la conservation et le développement

Il ne devrait pas y avoir de contradictions insurmontables entre la conservation et le développement ; un bon nombre d'expériences dont nous avons parlé dans le chapitre précédent montrent que la mise en valeur des ressources et leur exploitation soutenable est possible sans menacer la conservation. A ce propos, il nous semble intéressant de déméler les valeurs et les idéologies sous-jacentes dans les discours des agents institutionnels et économiques que nous avons qualifié de "productivistes", puisqu'à notre avis, la déclaration du Parc Naturel ne constitue pas une "menace" réelle pour les possibilités de développement de la petite région de La Garrotxa. En effet, il nous semble clair que la déclaration du Parc Naturel ne constitue pas "un handicap pour la croissance urbaine et économique de la petite région" : il reste encore du sol industriel disponible ainsi que de nombreuses habitations vides dans les communes de l'axe industriel (2.500 dans la ville d'Olot), sans oublier que la tendance vers la croissance démographique de ces petites villes a commencé à se ralentir, voire s'inverser. De plus, bien que le Parc établisse des régulations dans l'usage de l'espace et des ressources naturelles, cela n'implique pas des interdictions pour l'exploitation soutenable des terres cultivables, des forêts, de la chasse, etc.

Pour assurer la conservation, il ne faut donc ni renier de la croissance ni refuser systématiquement l'urbanisation, l'industrialisation ou l'aménagement routier, mais il est clair que si on veut maintenir les éléments et les processus écologiques essentiels et préserver la base de ressources ainsi que certains écosystèmes plus ou moins rares, ou certains paysages plus ou moins appréciés, les industriels ne peuvent pas continuer à jeter les eaux usées sans aucun pré-traitement, ou à arracher le lapilli des versants des volcans. De même, les agriculteurs et les éleveurs ne peuvent pas continuer à polluer les sols et les eaux; les institutions ne peuvent pas continuer à réaliser des travaux publics sans le traitement des espaces affectés par l'impact de l'ambiance.

Pour intégrer la conservation et le développement, il faudrait :

- modifier la qualité de la croissance, en préservant le capital écologique et en considérant la vulnérabilité de certains éléments ou écosystèmes. A ce propos, il faut souligner l'importance de fixer, et de faire respecter, des seuils d'émission, de prendre en compte des effets à long terme, d'anticiper les impacts de nouveau produits, techniques ou déchets, etc.
- utiliser les sols en fonction de critères d'aptitude/impact.
- réorienter les pratiques et les techniques (Cf. chapitre 7.4.) vers une moindre pollution et une moindre consommation d'énergie, de matières premières et de produits intermédiaires, ainsi que vers l'élaboration de produits de meilleure qualité et durabilité.
- maîtriser les risques et enlever, si possible, les incertitudes, puisqu'il est inconstestable que certains éléments ou systèmes deviennent très vulnérables une fois poussés au-delà d'un certain seuil.

Si nous prenons les cas de la pollution diffuse des sols, de l'air ou de l'eau, l'incertitude pèse sur les conséquences mêmes du dommage ; "la pollution diffuse résulte de la multiplication de micro-décisions, indépendantes et généralement inoffensives, lorsqu'elles sont considérées individuellement. C'est leur accumulation durant une certaine période ou dans un espace géographique donné qui va provoquer l'émergence d'une dégradation irréversible de l'environnement. L'incertitude de l'irréversibilité pour l'environnement provient soit du caractère diffus des pollueurs et de l'impossibilité de les identifier car ils ne sont généralement pas eux-mêmes conscients de leur acte (alors qu'ils subissent avec certitude les effets), soit de l'impossibilité à un moment donné de connaître le seuil d'irréversibilité et/ou l'état global de la pollution déjà existante", (A. KISS et alii, pp. 47 et 48).

Il faudra prendre en compte que la particularité de cette forme d'irréversibilité est donnée par le caractère cumulatif du processus et par le fait que l'irréversibilité est souvent très forte. Dans le cas, par exemple, de la pollution des sols et des eaux par les nitrates, et même si l'on cesse leur utilisation dès aujourd'hui, il faudra attendre des décennies pour que les sols et les aquifères soient nettoyés.

A ce propos, les mêmes auteurs signalent comme mécanismes possibles : "la fixation de normes d'émissions, ou de stockage, ou de destruction de déchets. Il s'agit d'instruments, fixant un seuil individualisé et permettant d'éviter la contrainte d'irréversibilité. Mais pour pouvoir l'établir avec précision, il est nécessaire de maîtriser l'ensemble des interdépendances d'un écosystème et de déterminer le seuil d'irréversibilité. Si cela n'est pas le cas, l'aspect contraignant devrait être encore plus fort afin d'assurer une pollution globale dont on est sûr (ou avec une probabilité raisonnable) de l'innocuité. Pour être efficace, cet instrument juridique doit s'accompagner de mécanismes économiques incitateurs afin que les normes imposées soient respectées (pénalités, subventions, taxes, etc)", (A. KISS et alii.- op. cit., p. 48). On voit ici le besoin de prévoir et prévenir, ainsi que d'une perspective globale et à long terme.

II. L'enjeu de la diversification

Le modèle de développement actuel est caractérisé par la sur-exploitation de certains espaces et de certaines ressources et, d'autre part par l'abandon de vastes espaces périphériques et la sous-exploitation d'un bon nombre de ressources. Pourtant, la zone présente une grande diversité écologique (Cf. Chapitre **4. II** .) qui, jadis, avant des années 60, était bien appréciée par les habitants. Les vestiges d'un paysage en mosaïque, les études sur l'évolution socio-économique, les discours des plus agés, etc, nous montrent qu'auparavant ces ressources étaient pratiquement exploitées dans leur totalité : les vallées et les plaines, c'est-à-dire les terres les plus fertiles provenant de coulées volcaniques, pour l'agriculture, les prairies permanentes et les parcours des versants pour l'élevage, les forêts pour la chasse, le bois, etc. D'autres ressources viennent s'ajouter aux ressources traditionnelles : le paysage et le cadre de vie, qui prennent de plus en plus d'importance, pour le tourisme comme pour l'installation de nouveaux résidents et/ou de nouvelles entreprises.

Rappelons que pour certains auteurs "la diversification est un axiome. Elle présuppose que la diversité, qu'elle soit biologique ou sociale, est une forme élaborée de l'adaptation de la vie à un environnement lui-même hétérogène ; elle rejoint de ce fait la notion d'équilibre" (COMITE D.M.D.R., 1988, p. 316). Une récupération de la diversité perdue et un élargissemnt de celle-ci constituent, à notre avis, des aspects essentiels pour la mise en oeuvre d'un modèle de développement durable. A ce propos, il s'avère nécessaire de diminuer la pression sur certains espaces (tels que les abords ville-campagne ou les alentours des sites et des réserves naturelles) et sur certaines ressources (tels que les sols des plaines fluviales et les eaux souterraines), et d'autre part, d'envisager la possibilité de mise en valeur d'espaces abandonnés et de ressources sous-exploitées.

Nous rappelons que la zone présente :

a. des conditions pédo-climatiques très favorables pour l'agriculture, l'élevage et la sylviculture : des sols très fertiles et une pluviométrie abondante et bien distribuée pendant l'année ; la petite région de La Garrotxa dispose, surtout dans les vallées, de sols provenants des coulées volcaniques (des terres "brunes") très favorables pour l'agriculture, de prairies permanentes et de parcours pour l'élevage extensif, ainsi que de zones avec une haute productivité potentielle pour la sylviculture.

b. de beaux paysages et d'autres atouts pour le tourisme. On pourrait signaler la richesse et la diversité géologique et biologique, les enceintes médiévales, les ermitages romans, etc.

Il nous semble remarquable que l'agriculture biologique, les pépinières, les *fagols*, le fromage, le miel, etc soient devenus des systèmes productifs rentables, de même que l'activité touristique (guides, hôtels, campings, *hostal-masia*, etc), ce qui nous montre que cette diversification est possible.

III. Vers une articulation d'espaces et de secteurs

On a souligné, d'une part, que le modèle territorial centralisé a supposé la marginalisation de vastes espaces dans la Basse et la Haute Garrotxa, d'autre part, que la petite région présente une grande diversité économique et environnementale.

L'articulation de ces espaces requerait :

a. La mise en valeur des ressources endogènes des zones marginalisées, encourageant la sylviculture, l'élevage extensif et le tourisme diffus.

b. L'élargissement du réseau de transports publics et l'amélioration du réseau routier et de chemins. Certaines zones du Nord et du Sud-Ouest de la petite région devraient être desservies par le transport public, jusqu'à maintenant presque réduit aux communes de l'Axe Industriel ; dans les zones d'accès plus difficile, un service de transport scolaire devrait être assuré.
c. La décentralisation des services. Il peut s'agir, premièrement, de la dotation de certains services essentiels (crèche, maison de retraités, école primaire, point de santé, etc) en fonction de la densité et la structure d'âge de la population de chaque commune ou chaque zone ; la création de services mobiles peut être également envisagée dans les cas des habitats disséminés. Deuxièmement, cela peut être la décentralisation de certains équipements singuliers, dans la ligne de l'Ecole-Atelier à *Les Preses* et de la Vidéothèque d'Espaces Naturels de la Communauté Européenne à Santa Pau.
d. La potentialisation des noyaux intermédiaires. En complémentarité de la décentralisation de services, la potentialisation des noyaux intermédiaires à partir de ses caracteristiques et potentialités spécifiques (notamment Besalu, Santa Pau, Les Presses et la Val d'en Bas) devrait contribuer à la création de mailles territoriales et à la mise en valeur de vastes espaces dans l'habitat dispersé.

Si nous prenons comme exemple le cas de Santa Pau, une commune qui se trouve "au coeur" du Parc Naturel, nous pouvons constater que cette commune dispose des atouts suivants :

- Une très bonne position stratégique au coeur du Parc Naturel. C'est dans cette commune que se trouvent la plupart des réserves naturelles.
- Des terres très fertiles provenant de coulées volcaniques.
- Des zones d'intérêt géologique et botanique d'une grande valeur culturelle et scientifique, ainsi que d'une enceinte médiévale d'intérêt historique et de nombreus ermitages romans.
- Une Videothèque-Centre de Documentation Européen d'Espaces Naturels (Can Jordà), un Centre d'Information du Parc Naturel (Can Vayreda) et une Auberge de la Jeunesse (ancienne école de La Cot), tous les trois en phase de construction.

La potentialisation de Santa Pau comme noyau intérmediaire exigerait :

- L'augmentation des services à la population et aux entreprises : équipements éducatifs et sanitaires, office de développement local, etc.
- La promotion des produits du pays ("fagols", fromage, plantes autochtones, miel, etc) avec le label du Parc Naturel.
- La **potentialisation** de l'industrie de transformation des produits énumérés plus haut.
- La création de points de vente aux habitants et aux touristes et de circuits régionaux de commercialisation. A ce propos, on pourrait compter avec l'expérience de la Coopérative de "la Vall d'en Bas".
- L'augmentation de l'infrastructure touristique d'hébergement et restauration ; à ce propos, la commune dispose de bâtiments qui pourraient être réhabilités comme hotel ou gîte rural: L'ancien château dans l'enceinte historique de Santa Pau et des nombreuses "masias" abandonnées dans les zones d'habitat dispersé.

On pourrait considérer aussi la possibilité de créer un nouvel équipement singulier, du type "Centre d'Education à l'Environnement" avec différentes finalités possibles : la formation de la population résidente, la réalisation d'études locales et régionales, la formation de gestionnaires d'espaces naturels, la tenue de journées d'études et de congrès, la réalisation de cours de formation post-universitaires et de séminaires interdisciplinaires, etc en comptant avec l'appui des lycées de la zone, de l'Ecole de Formation Professionnelle d'Olot, de l'Ecole-Atelier de "Les Presses", et des universités et centres de recherche de la Catalogne.

Quant à l'articulation de secteurs économiques, plusieurs échelles, manières et degrés d'intégration peuvent être envisagés :

a.- Des systèmes de polyculture-élevage-commercialisation directe. C'est le cas, à l'échelle de l'exploitation, de l'agriculteur biologique (Can Rovira) ou de la Coopérative de "la Vall d'en Bas" à l'échelle micro-régionale.
b.- Des systèmes d'agriculture (apiculture, arboriculture, élevage, ou sylviculture) - industrie de transformation-commercialisation. C'est le cas de certains éleveurs, sylviculteurs et apiculteurs qui élaborent et commercialisent leurs propres produits : "Formatges La Pinya" et "Mel Picot" à l'échelle de l'exploitation ; Association de Cultivateurs de Santa Pau à l'échelle locale ; Pépinières La Fageda à l'échelle micro-régionale.
c.- Agro-Tourisme. Des "fermes-masia", des "fermes-école", etc qui commencent à se développer dans la micro-région.

Il s'agirait donc d'encourager, par des aides techniques et financières et des subventions directes, l'intégration horizontale des différents secteurs économiques, à différentes échelles, ce qui impliquerait une augmentation de la valeur ajoutée qui reste sur place.

IV. L'importance de la recherche et de la vulgarisation de technologies et de pratiques soutenables

Les études sur le changement économique, au sens le plus large, qui s'est produit pendant les dernières décennies et son influence sur la dynamique des écosystèmes naturels, ainsi que, de manière plus spécifique, sur l'évolution de la fertilité des sols ou la qualité des eaux souterraines, devraient être subventionnées par les intitutions locales et régionales. En outre, il faudrait promouvoir la recherche *in situ* et la vulgarisation de technologies et pratiques soutenables. A ce propos, les résultats obtenus à partir des expériences réalisées par le Parc Naturel et d'autres organismes devraient d'avoir une plus grande diffusion parmi la population locale. Il s'agirait d'identifier et d'encourager les pratiques et techniques, anciennes et nouvelles, capables d'assurer une exploitation durable des ressources renouvelables ainsi qu'une utilisation prudente des ressources non renouvelables.

Dans certains cas, il suffirait de maintenir ou de modifier légèrement les pratiques traditionnelles ; dans d'autres cas, une réforme de fond s'avère nécessaire. Parmi les pratiques durables traditionnelles, nous pouvons souligner : l'agriculture biologique, la rotation de cultures ; l'élevage extensif en fonction de la capacité de charge des écosystèmes, l'éclaircissement et la taille sélective dans les forêts, tout en maintenant un stock permanent de capital et en utilisant des chevaux comme moyen de transport des arbres coupés à l'intérieur des forêts, etc . Dans le cas d'activités relativement plus nouvelles (agriculture hyper-intensive, industrie polluante, etc), de nouvelles pratiques et techniques s'avèrent de plus en plus nécessaires, en particulier sur :

- la gestion d'intrants pour l'agriculture : il fallait établir des limites réglementaires fixant le calendrier d'application et les doses employées (exemple : pas d'application de fumier à l'automne ou en hiver, applications printanières fractionnées en fonction des besoins des cultures).
- l'utilisation des eaux souterraines par les industries, il fallait mesurer l'incidence sur le niveau de la nappe phréatique et la capacité de recharge des formations aquifères. Ici, des dispositions réglementaires et fiscales s'imposent.
- la gestion du fumier des exploitations d'élevage intensif (porcin, bovin et volaille), le fumier produit ne devra pas excéder le volume que l'agriculteur, ou l'ensemble des agriculteurs d'une communauté, seront en mesure de stocker ou d'évacuer par des moyens écologiquement acceptables.
- l'utilisation d'intrants chimiques, ceux-ci pourraient être bien diminués, bien substitués par des intrants d'origine organique ; la lutte contre les parasites devrait faire davantage appel à des méthodes naturelles (luttes biologiques).
- les émissions et le rejet de déchets et de produits polluants des industries : la fixation de normes d'émission, de pré-traitement, de stockage et de destruction de déchets.

Par ailleurs, la question des pratiques durables touche aussi tous les usages et les aspects du quotidien ; il fallait, par exemple, encourager l'utilisation du transport public et l'utilisation conjointe des machines agricoles, bref, l'utilisation prudente de ressources non renouvelables et très fortement polluantes telles que les carburants fossiles.

V. Des propositions pour l'aménagement du territoire

1. La planification urbaine conjointe et la coopération intermunicipale

Nous avons souligné la multiplication de plans ainsi que l'absence de synergies entre eux. D'autre part, il est évident qu'un bon nombre des problèmes énumérés dépassent l'échelle et la capacité d'action locales ; une plus large coopération intermunicipale s'avère nécessaire. Dans le cas de la planification urbaine, elle est prévue par la loi sur l'élaboration de Plans Généraux d'Urbanisme Supramunicipal (Art. 32 RD. 1346/1976 Loi du Sol). La réalisation d'un tel plan viendrait justifiée par les faits suivants :

a. la petite région constitue, de fait, une unité du point de vue des flux résidence-travail, autrement dit, un grand bassin d'emploi.

b. la préservation de certains sites et écosystémes pourrait être mieux assurée si l'on prend de mesures conjointes de planification et de gestion.
c. la possibilité de gérer certains noyaux urbains-industriels comme La Canya et Can Blanc, dont le sol appartient à de différentes communes
d. le partage des charges et des bénéfices dûs à la localisation de infrastructures communes, équipements, établissements industriels, etc

Pour obtenir le maximum d'efficacité, la création d'une **Commnauté Urbaine** est aussi prévue , celle-ci doit s'occuper de l'élaboration et la mise en oeuvre des plans (Art.10 RD 3288/1978, Règlementation de la Gestion Urbaine). A ce propos, la planification et la gestion du sol industriel mériterait un intérêt spécial. Par ailleurs, une plus grande intégration s'avère urgente, d'une part, entre les POS municipaux et le Plan Spécial du Parc Naturel de la Zone Volcanique de la Garrotxa et, d'autre part, entre les deux Plans supramunipaux actuellement mis en place dans la petite région : le Plan Spécial du Parc Naturel et le "Plà Comarcal de de la Garrotxa".

Au sujet du premier aspect, l'approbation définitive du Plan Spécial du Parc Naturel est urgente, puisqu'il est le seul instrument juridique pour la régulation des usages du sol "non urbanisable" dans les communes qui font parti du Parc Naturel. Il faut signaler que la loi donne à ce Plan une suprématie sur le reste des plans d'aménagement du territoire. Quant au deuxième aspect, il faudrait l'élaboration d' un Plan directeur d'Usage et Gestion du P.N.Z.V.G, en complémentarité avec le Plan Spécial de Protection du Parc, c'est-à-dire, qu'il faudrait donner à l'équipe de gestion du Parc Naturel la possibilité de mettre en oeuvre un plan de développment compatible avec la conservation. Ce plan devrait être, à la fois, inséré dans le "Plan Comarcal". Dans cette ligne de coopération, il est nécessaire d'obtenir plus de synergies, même dans le cas des ressources humaines à travers une plus large coordination entre les techniciens des différentes institutions et départements

2. L'aménagement paysager des abords ville-campagne

Les zones des abords et de frontière (pensons à la couche arable, à la couche d'ozone ou à la membrane d'une cellule) catalysent et condensent des processus énergétiques et des fonctions biologiques essentielles. De leur côté, les abords ville-campagne dénotent signifiés et valeurs, usages sociaux, comportements et modalités perceptives, etc. Dans tous les cas, il s'agit d'espaces de tension, de zones de haute fragilité, qui peuvent être indicateurs de l'existence de pathologies dans un système, puisqu'ils sont les premiers éléments soumis à la dégradation.

L'aménagement paysager des abords requiert un contrôle de la croissance urbaine. Pourtant, il impliquerait une amélioration du cadre de vie des habitants, ainsi qu'un important atout pour le tourisme. En outre, dans les cas des communes de l'Axe Industriel, les plus affectées par cette dégradation paysagère, les abords ville-campagne coïncident avec les limites intérieur/extérieur du Parc Naturel. C'est pourquoi on pourrait recommander une plus importante intervention de la part des institutions, et plus particulièrement :

- l'acquisition publique d'espaces frontaliers menacés par d'autres usages incompatibles avec leur conservation, ainsi que leur traitement par des Plans Partiels, Plans Spéciaux de Réforme Intérieure ou Etude de Détail, selon les cas.
- les interventions devraient s'adapter aux spécificités et aux caractéristiques de la zone envisagée.
- l'utilisation de la végétation naturelle de la zone (arbustes et arbres) dans les bords des routes et des chemins, en complémentarité avec l'utilisation de éléments architecturaux et des murs en pierre sèche dans les zones les plus visibles, afin de renforcer l'identité paysagère de la zone.

Il est évident qu'il ne s'agira pas tout simplement d'une opération d'embellissement ; les actions sur l'aménagement des abords doivent être considérées en complémentarité de celles de l'établissement de corridors biologiques, l'assainissement du bassin du Fluvià et l'amélioration du réseau routier.

3. L'établissement de corridors biologiques

Il s'avère nécessaire de couper la tendance vers la formation d'un "continuum" urbain dans les communes de l'axe industriel situés au nord-ouest du Parc Naturel, puisque cette tendance pourrait provoquer l'effet barrière, en empêchant les échanges d'énergie et d'information entre les différents écosystèmes.

L'établissement de corridors biologiques permettrait le mouvement d'espèces animales et végétales, l'installation de nouvelles espèces, la diminution des impacts acoustiques à côté des routes et noyaux urbains, l'absortion d'émissions nuisibles, ainsi qu'un frein aux épidémies (luttes biologiques).

Ainsi, nous proposons :

- la création ou le renforcements de forêts et de **bosquets** dans les interstices entre les différents noyaux urbains de l'axe industriel (Les Preses - Olot - Sant Joan les Fonts - Castellfollit)
- l'adaptation de ces actions au parcellaire existe, en profitant au maximun des systèmes de bocage déjà existants, ceux-là doivent être reconstruits en grande partie après des décennies d'abandon.
- l'utilisation de plantes autochtones dans la régénération des bosquets de galerieet des forêts.
- l'insertion de ces actions dans un plan plus vaste, le Plan d'Espaces d'Intérêt Naturel (PEIN) de Catalogne, en contribuant à la création d'un vrai "réseau" d'espaces naturels.

4. L'assainissement du bassin du Fluvià

Dans le "Plan Comarcal" sont prévues les dotations d'infrastructures ambientales suivantes :

Programme 8.4.1 : Assainissement du réseau hydrologique
(390 millions de pesetas pendant 5 ans). Les actions envisagées sont les suivantes :
- Epuratrice d'Olot : 80 Millions Ptas.
- Assainissement du Bassin du Fluvià (en amont d'Olot) : 200 Millions
- Assainissemnt de Besalu : 75 Millions
- Assainissement de Sant Joan les Fonts : 35 Milllions

Programme 8.4.2 : Elimination des déchets solides d'origine urbain. 15 millions de pesetas seront employés dans la fermeture de cimitières de déchets incontrolés.
Programme 8.4.1 : Prévention et extinction d'incendies : 22 Millions Ptas.

Il faut cependant rappeler, d'abord, que selon l'un des responsables de l'élaboration du Plan, la mise en oeuvre de telles actions est en retard par rapport au rythme prévu, ensuite que ces mesures semblent insuffisantes. D'autres mesures devraient être envisagées :

- Un contrôle effectif des rejets et des émissions, suivi d'une campagne de vulgarisatrion et des mesures, qui facilitent les disposifs spécifiques et efficaces des entrepreneurs pour le traitement "en amont" de la pollution d'origine agricole et industriel .
- L'application systématique des mécanismes disciplinaires existants, en ayant recours aux voies contentieuse et pénale.
- La création d'une Communauté d'Usagers du Bassin du Fluvià, prévue dans la Loi de l'Eau 2/1985.

5. L'amélioration du réseau routier

Il s'agit d'une action également prévue dans le "Plan Comarcal" (Programme 8.1) ; le budget total pendant les 5 années est de 2.973,9 M Ptas, dont 2.470,2 M pour le réseau routier national et régional. Il faut souligner qu'on est, une fois plus, en retard par rapport aux prévisions du Plan, mais aussi que les investissements semblent se concentrer dans un nombre réduit d'actions:

Programme 8.1.1. Réseau National-Regional
- Amélioration route C-503 (Sant Salvador de Byanya-Sant Pau de Seguries : 1050 M.Ptas.
- Amélioration route C-152 (Les Planes-Olot) : 1420,2 M. Ptas.

Programme 8.1.2. Réseau Local
- Amélioration route GE-524 (Santa Pau-Mieres) : 150 M .Ptas.

Programme 8.1.3. Réseau de Chemins
- Elargissement et revêtement du chemin Castellfollit - Vall del Bac-Santa Pau de Seguries : 159,5 Mio.Ptas.
- Elargissement et revêtement du chemin La Pinya-Cal Frare : 7,7 Mio.Ptas.
- Elargissement et revêtement du chemin Sant Aniol de Finestres-Mieres : 115 M Ptas.
- Elargissement du chemin forestier Oix-Beget : 64 M.Ptas.

Programme 8.1.4. Travaux de réparation des routes abimées par la neige
- Des subventions aux mairies : 7,5 M Ptas.

En rapport à ces programmes d'actions, il faudrait augmenter les investissements, et établir des priorités compte tenu des différents réseaux et des spécifités territoriales et socio-économiques des différentes zones-types. Ainsi, il faudrait aussi :
- l'élargissemnt et revêtement des routes C-152 (Olot-Amer-Angles) et C-150 (Ripoll-Olot).
- l'amélioration du réseau de chemins d'exploitation des zones Sud et Ouest (Basse Garrotxa), étant donné le haut pourcentage de population résident en habitat dispersé et l'importance de l'activité agricole.
-l'amélioration des routes, chemins et sentiers dans la zone Nord (Haute Garrotxa), capables de contribuer au maintien d'un minimum de population sur le territoire et au développement d'un tourisme diffus.
- l'amélioration des accès (chemins et sentiers) aux sites d'intérêt culturel et scientifique.

Nous rappelons qu'autant l'Ecole-Atelier de *Les Preses* que la Coopérative *Vivers La Fageda et* le *Grup Passabiques,* en collaboration avec le Parc Naturel, ont commencé déjà la réhabilitation de quelques chemins et sentiers. De sa part, l'Association Excursioniste de La Garrotxa contribue également au maintien de ces chemins et sentiers.

Par ailleurs, ces actions devraient contribuer à une meilleure articulation d'espaces dans la micro-région (Cf. Chapitre **7. III**)

VI. Des propositions pour le développement économique. Des secteurs stratégiques

1. Agriculture-Elevage : vers l'élaboration de produits alimentaires de haute qualité

Pour la formulation de cette proposition, nous avons tenu compte, d'abord, du nouveau contexte généré par la réforme de la Politique Agricole Commune et des mesures agri-environnementales d'accompagnement ; ensuite du changement dans le mode de consommation et finalement, des possibilités de commercialisation sur place des produits agricoles.

Quant à la réforme de la P.A.C., il faut souligner que lors de sa création au début des années 60, la PAC a encouragé l'intensification, la spécialisation et le productivisme, tandis qu'à partir de la moitié des années 80, nous assistons à un infléchissement de tendance, une voie s'ouvrant vers l'extensification, la diversification, l'intégration économique et la durabilité (Cf. chapitre **1.6**). Le Règlement CEE 2078/92 suppose plutôt un encouragement des méthodes de culture compatibles avec la préservation de l'environnement, avec la finalité de diminuer les effets polluants de l'activité agricole et de conserver les paysages. Ce règlement permet autant la dés-intensification que l'extensification ou la réutilisation des terres cultivables.

On constate pour le mode de consommation une augmentation de la demande de produits alimentaires "écologiques", "propes", "du pays", etc. Une fois la bataille de la quantité et de l'autosufissance alimentaire gagnée, dans le cadre des pays de la CEE, c'est la bataille de la qualité qui nous intéresse maintenant. En outre, l'augmentation du nombre de visiteurs permet l'élargissement des possibilités de commercialisation sur place des produits agricoles. Les mots-clés semblent donc clairs : extensification et/ou des-intensification, diversification et qualité des produits. En rapport à cela, on pourrait promouvoir les produits du pays : légumes, fruits, viande, charcuterie, fromage, *fagols*, miel, etc en utilisant le label du Parc Naturel ou de la zone volcanique.

2. Sylviculture

Nous proposons le développement de cette activité avec une double perspective : comme une activité rentable du point de vue économique et comme une activité structurante du territoire.

Pour le premier aspect, le Règlement CEE 2080/92 suppose un fort encouragement de l'activité forestière. Quatre types d'aides sont envisagées : reboisement des exploitations agricoles, maintien de surfaces forestières, compensation des pertes de revenu et amélioration des surfaces forestières (Cf. Chapitre 1.6). Sur le plan

technique, nous rappelons que le Parc Naturel subventionne à 50% l'élaboration des "Plans Techniques de Gestion et Amélioration Forestière".

Quant au deuxième aspect, nous voulons souligner l'impact positif que pourrait avoir l'activité forestière sur la conservation de l'environnement et l'aménagement du territoire : prévention de l'érosion, régénération des sols, maintien de la diversité biologique, absortion de produits nuisibles comme le CO2, aménagement des espaces de marge ville-campagne, établissement de corridors biologiques, etc.

En outre, l'étendue de la forêt implique aussi une augmentation des possibilités pour la pratique de la chasse, la pêche, la cueillette, l'apiculture, etc ainsi que pour l'industrie de transformation des produits obtenus, ce qui peut contribuer à élargir les atouts pour le tourisme et à la diversification économique de la petite région.

3. Industrie de transformation

Nous avons signalé que l'industrie de transformation agro-alimentaire de la petite région reste presque limitée à la charcuterie "industrielle". La diversification de l'agriculture pourrait permettre aussi la diversification de ce type d'industrie : conserves, fromage, etc. D'autre part, la potentialité de la sylviculture ouvrirait la possibilité de développer des industries telles que le meuble, le charbon à bois, le liège, etc.

Enfin, il faudra considérer que la mise aux normes européennes pour le contrôle de qualité, les conditions sanitaires, le traitement de rejets industriels et des eaux usées, etc, même si celle-ci s'effectue en Espagne au ralenti, va de plus en plus exiger l'adoption de mesures réglementaires, économiques et fiscales.

4. Tourisme, services et cadre de vie des habitants

Nous allons considérer le tourisme comme une activité économique, mais aussi comme une possibilité d'améliorer le cadre de vie des habitants. De même que nous avons rappelé les changements dans le mode de consommation alimentaire, il faudra tenir compte des changements dans les loisirs. Ici on constate une demande croissante de vacances différentes, par rapport au tourisme de plage, massif et passif, qui a été privilégié en Catalogne et en Espagne pendant les dernières décennies ; les gens apprécient de plus en plus les endroits singuliers, le calme, le naturel, etc mais aussi des vacances plus actives : randonnées, travail à la ferme, etc.

Il faut malheureusement souligner que la faible promotion et le manque d'infrastructures constituent des obstacles pour le développement de ce secteur. Il s'avère nécessaire que la dotation d'infrastructures d'hébergement soit acompagnée d'une augmentation et d'une amélioration des services sociaux (points de santé, crèche, etc) et d'infrastructures routières ; il s'agirait plus particulièrement d'intégrer le tourisme diffus avec la dotation et/ou l'amélioration de services et d'infrastructures routières (routes, chemins et sentiers) dans les zones d'habitat dispersé.

A ce propos, nous proposons :

- Une amélioration de la promotion touristique de la zone (plans, cartes, brochures, etc) ainsi qu'une augmentation des points d'information.
- La dotation diffuse de petites et moyennnes infrastructures d'hébergement : petits hotels, campings, *campings-masia*, tourisme à la ferme, gîtes ruraux, maisons de colonies, etc.
- Une formation professionnelle dans les différents domaines : cuisiniers, serveurs, maîtres, guides touristiques, guides de la nature, etc.
- L'aménagement des points de vue panoramique.
- L'amélioration et la signalisation de chemins et de sentiers, avec la création d'itinéraires thématiques.
- L'augmentation de subventions employées dans la réhabilitation de *masias* comme gîte rural.
- La création de l' "Office pour la Promotion du Tourisme". Les fonctions de cet office ne doivent être l'information directe au public, puisqu'à ce propos il existe déjà 4 offices locaux, mais plutôt la promotion et la coordination des activités touristiques : l'élaboration du calendrier annuel de journées, foires, congrès, etc; la diffusion d'activités ponctuelles, le contrôle de la qualité des services offerts, l'édition de plans, de cartes et de brochures, les échanges de vues et d'expériences avec d'autres organismes de la Catalogne et d'ailleurs, la gestion des subventions, l'aide technique aux entrepreneurs, etc.

Enfin, il faut signaler que la mise en oeuvre des différentes actions proposées envisageant un développement diversifié, intégré et durable requererait :

- la coordination entre les différentes institutions locales et régionales.
- la mise en oeuvre de programmes et d'actions intégrés.
- une plus large participation des agents sociaux et économiques dans l'élaboration des plans et l'évaluation des résultats obtenus.
- un plus large partenariat public-privé.
- une intégration des considérations économiques et environnementales dans la prise de décisions.

Conclusion

Les rapports entre l'environnement et le développement sont au coeur de la notion de développement durable. Assez souvent, on essaie d'établir des relations de causalité, et même de mesurer de manière isolée l'impact sur l'environnement d'un certain usage ou action de développement ; pourtant, les sources et les causes de pollution sont beaucoup plus diffuses, complexes et reliées ; les effets plus répandus, plus cumulatifs et plus chroniques qu'on ne le croyait précédemment.

Ainsi, de nombreuses incertitudes scientifiques subsistent du fait de l'interaction entre les sociétés et leur environnement, ou des interactions entre les processus naturels et les interventions humaines au sens le plus large. Ces incertitudes empêchent de cerner avec une précision absolue la notion de "durable"; de ce fait, le concept de développement durable reste relativement opératif.

Mais comme le développement est un processus, certains critères, sur lesquels un bon nombre d'auteurs et de comités scientifiques semblent être plus ou moins d'accord, peuvent être introduits pour analyser la durabilité ou non durabilité d'un mode concret de développement : la préservation des éléments et des processus écologiques essentiels, la mise en oeuvre des ressources avec des usages et des techniques soutenables, une perspective dynamique et à long terme, une intégration des stratégies de conservation et de développement, des politiques territoriales plutôt que sectorielles, etc.

En outre, de même que les notions de "développement durable", "développement soutenable" et "éco-développement" sont substituables, il nous semble que les notions de "développement diversifié", "développement intégré" et "développement durable" peuvent être complémentaires ; autrement dit, les questions relatives au développement durable sont très liées à la diversification et à l'intégration économiques dans une région donnée.

A ce propos, nous avons pris le concept "diversifié" au sens le plus large : une agriculture diversifiée, une industrie diversifiée, un tourisme diversifié, bref, une économie diversifiée ; et le concept "intégré" au sens d'intégration économique, c'est-à-dire d'articulation des différents secteurs de l'économie d'un territoire donné. Dans ce sens, la diversification rejoint la durabilité et rend possible l'intégration :

- d'une part, la diversification, entendue comme processus, implique la mise en oeuvre de toutes les ressources disponibles susceptibles d'être rentables. La diversité rejoint la notion d'équilibre écologique ; elle empêche la sur-exploitation de certaines ressources et la sous-exploitation d'autres. Elle implique aussi une moindre soumision autant aux aléas écologiques et qu'aux changements socio-économiques.

- d'autre part, plus de diversification, plus de possibilités d'intégration ; ainsi, plusieurs façons et degrés d'intégration peuvent être envisagées : systèmes de polyculture-élevage, d'agro-industrie, d'agro-tourisme, d'agro-industrie-vente directe, etc. A ce propos, la transformation locale et la commercialisation des produits du pays par des circuits locaux régionaux ou la vente directe aux habitants et aux visiteurs, devrait permettre aux valeurs ajoutées de produire sur place des effets multiplicateurs.

La zone que nous avons étudiée est située dans l'arrière-pays de la Catalogne (Espagne). La micro-région de La Garrotxa dispose d'une grande richesse écologique et paysagère. Ayant connu un fort développement urbain et industriel à partir des années 60 ainsi qu'un fort processus de modernisation de l'agriculture, elle constitue un bon observatoire local pour se rendre compte des transformations et des enjeux qui se posent actuellement dans les pays industrialisés. La recherche que nous avons entreprise s'est fixée comme premier objectif d'étudier les usages du territoire ainsi que leurs impacts sur l'environnement et le paysage, en dégageant les principales tendances et en analysant la soutenabilité de ces pratiques.

Le développement suivi dans "La Garrotxa" pendant la période la plus récente (1960-1992) est caractérisée par les tendances suivantes : l'intensification de l'agriculture et de l'élevage, avec l'abandon progressif du pâturage et de la sylviculture, l'industrialisation incontrôlée, avec un grand éparpillement des installations industrielles, un faible contrôle de leurs effets polluants et une absence de systèmes de pré-traitement des eaux usées; la forte concentration de la population et des services dans la ville d'Olot et les petites villes limitrophes et la sur-fréquentation touristique de certains sites et réserves naturelles.

A partir du repérage de ces tendances lourdes, nous avons essayé de systématiser les principaux impacts provoqués sur les ressources naturelles, l'environnement et le paysage. Nous avons montré que tel modèle économique et territorial a provoqué la perte et/ou la dégradation des ressources naturelles, des caractéristiques écologiques, de la richesse paysagère, du potentiel économique et de l'identité culturelle du pays. La déclaration d'une part de la micro-région comme "Parc Naturel de la Zone Volcanique de la Garrotxa" en 1986 n'a pas supposé le renversement de ces tendances lourdes, sinon seulement la réduction de quelques-uns de leurs effets négatifs, d'une façon très ponctuelle et limitée à certains espaces.

Selon les critères que nous avons retenu, ce modèle de développement ne peut pas être considéré comme durable, étant donné les faits suivants :

1.- Le modèle suivi de façon majoritaire est incapable d'assurer le maintien des éléments et des processus écologiques essentiels dont les élements constitutifs du milieu physique (l'air, l'eau, le sol) et les dispositifs naturels d'auto-régulation tels que l'auto-épuration des rivières ou l'échange de matière, d'énergie et d'information entre les différents écosystèmes naturels.

2.- L'étendue de pratiques et de techniques non soutenables dont l'épandage abusif de purins, d'intrants chimiques et de produits phytosanitaires, le rejet des eaux usées par les industries sans aucun pré-traitement; la sous-exploitation ou la sur-exploitation des ressources naturelles.

3.- L'effacement progressif de la diversité biologique, économique et socio-culturelle de la zone. En effet, le modèle suivi a provoqué la "fuite" de certaine faune, la disparition ou la rarification de certaine flore, la disparition d'un bon nombre de systèmes agraires, la marginalisation de certaines ressources et de vastes espaces, mais aussi la disparition progressive de "savoirs-faire" et d'usages traditionnels qui constituaient des expériences de développement durable.

4.- Le manque d'intégration que présentent les plans concernant la conservation et les plans concernant le développement, ainsi que la mise en oeuvre de politiques sectorielles plutôt que territoriales ou intégrées.

5.- L'impact négatif sur la biosphère, puisqu'il est évident que l'effet de certains impacts environnementaux (cf. la pollution atmosphérique ou des fleuves) ne s'arrête pas aux frontières géographiques de la petite région.

Le deuxième objectif était d'analyser les stratégies suivies par les différents agents institutionnels, économiques et sociaux qui agissent sur le territoire. A ce propos, nous avons repéré l'existence de deux "tissus" socio-économique-politiques : le productiviste et le conservationniste.

D'une part, nous avons un tissu "productiviste" créé par la plupart des agents économiques locaux, plus particulièrement les agriculteurs et les éleveurs intensifs, les bâtisseurs et les industriels. Leurs pratiques "non soutenables" ont été plus ou moins encouragées, plus ou moins tolérées, et plus rarement sanctionnés, par les pouvoirs publics. Ainsi, les mairies des communes qui constituent "l'axe industriel" ont encouragé une croissance urbaine et industrielle chaotique ; ils ont libéralisé du sol partout, en lui donnant la qualification d' "urbanisable", pour la construction d'habitations et/ou de parcs industriels sans prendre en compte des critères précis pour leur localisation ; celle-ci se réalise quelquefois dans des zones humides, inondables ou à haut potentiel agricole.

Quant au "Conseil Comarcal" et au Gouvernement Autonome de la "Generalitat de Catalunya", il nous semble clair que le "Plan Comarcal de la Garrotxa" (1990-1994) mis en oeuvre par ces institutions implique une continuité avec le modèle dominant. Qui plus est, le plan ignore, ou presque, la singularité écologique de ce qui vient d'être signé par la déclaration du Parc Naturel en 1986. Le Plan va favoriser la croissance et l'intensification, même si certains programmes d'action présentent des interstices dont peuvent profiter de différentes manières les acteurs socio-économiques. Quant aux institutions nationales et communautaires, elles ont encouragé également le productivisme et/ou l'intensification avec la vulgarisation de certaines pratiques et techniques, l'aménagement du territoire (remembrements, travaux publics), des subventions aux intrants chimiques et aux investissements privés et un soutien des prix agricoles.

D'autre part, le tissu pour la conservation est formé par l'équipe de gestion du Parc Naturel, les Gardiens Honoraires, les associations de chasseurs et de randonneurs, et quelques-uns des agents économiques pour un développement autrement. Les individus et les groupes sociaux appartenant à ce tissu, malgré le faible appui

institutionnel, ont une participation active dans la conservation et la restauration du patrimoine naturel, architecturel et culturel de la petite région ; ils font des usages du territoire et des ressources naturelles plutôt soutenables ; ils essaient de nouvelles voies pour le développement, vers la diversification et/ou l'intégration et/ou la durabilité.

En analysant le rôle des institutions, nous avons repéré une forte dissociation entre, d'une part, les plans et les actions concernant la conservation et, d'autre part, les plans et les actions concernant le développement. Nous trouvons cette dissociation aux différents niveaux de l'administration espagnole :

- **Au niveau national :** les deux organismes autonomes dépendant du Ministère de l'Agriculture, l'Institut de la Réforme et du Développement Agraire (IRYDA) et l'Institut pour la Conservation de la Nature (ICONA), qui s'occupent de la mise en oeuvre des politiques socio-structurelles présentent très peu d'intégration dans les respectives actions ; le premier s'est traditionnellement occupé du développement (remembrement, irrigation, aides à la modernisation des exploitations, subventions aux intrants chimiques) de l'espace agricole intensifiable. Le second, l'ICONA agit notamment sur les forêts et les "espaces naturels" avec un but fondamental de conservation (reforestation, lutte contre l'érosion et protection contre les incendies) et plus marginalement de développement (amélioration des pâturages de montagne et de la production de fourrages protéinés) ; la politique de l'environnement arrive donc uniquement aux forêts et aux espaces naturels et non pas à l'espace agricole cultivé.
- **Au niveau de Communauté Autonome** : nous avons, d'une part, le Département de la Politique Territoriale, d'autre part le Département de l'Environnement. Le premier a en charge la politique d'aménagement territoriale et du développement local micro-régional à travers les Plans "Comarcales" ; le second, à travers le Plan d'Espaces d'Intérêt Naturel (PEIN) de Catalogne, suit une stratégie plutôt conservationiste à de différents degrés selon l'importance écologique de l'espace en question : Parc Naturel, Réserve Naturelle, Réserve Intégrale, etc.
- **Au niveau local,** les mairies, à travers les Plans d'Occupation de Sols, ont les compétences sur le sol "urbain" et urbanisable", tandis que le sol "non urbanisable" reste sous la compétence du Parc Naturel.

On retrouve donc à tous les niveaux la même différenciation entre "les espaces à développer" et "les espaces à conserver", ainsi que des plans, des actions et des normes très fortement dissociés, sans prendre en compte les interactions écosystémiques entre ces espaces. Cette dissociation a des multiples conséquences :

En premier lieu, elle empêche clairement la conservation de la base de ressources : les sols, l'air, l'eau, les écosystèmes naturels et le paysage.
En deuxième lieu, elle implique un manque d'harmonisation et de synergies entre les différentes lois, normes, plans et actions mis en oeuvre par les différents organismes.
En troisième lieu, elle implique un énorme gaspillage d'efforts et de ressources.
En quatrième lieu, elle met en question les possibilités de développement à long terme (développement durable).

Soulignons que le Parc Naturel, disposant d'un budget et de ressources humaines très limités, reste la seule institution à s'occuper sur le terrain de la conservation-régénération ainsi que, dans une moindre mesure, de la vulgarisation de pratiques et techniques soutenables. Dans ce contexte, on peut bien comprendre les obstacles d'ordre institutionnel pour la mise en oeuvre d'un autre modèle de développement, mais aussi pour la conservation, elle-même. Qui plus est, la stratégie de conservation, semble condamnée à l'échec puisque :

- d'une part, elle reste limitée à certains sites, niches écologiques ou espèces, mais elle n'est pas capable d'assurer la préservation de la base de ressources, et plus notamment la qualité des sols et des eaux.
- d'autre part, le rythme de destruction-dégradation est plus rapide que celui de la reconstruction-régénération ; autrement dit, l'équipe du Parc Naturel et leurs alliés conservationnistes ne peuvent pas faire face à tous les dégats provoqués, étant donné les moyens et les mécanismes dont ils disposent. La stratégie de conservation se révèle donc insuffisante ; le Parc pourra difficilement mettre en oeuvre une stratégie effective de préservation-conservation sans un changement du modèle de développement. A ce propos, la zone présente des atouts ainsi que des initiatives, même si celles-ci restent jusqu'à maintenant très minoritaires, pour un développment "autrement". Explorer ces atouts et analyser ces expériences constituaient le troisième objectif de la recherche.

Quant aux atouts, nous avons répéré que la zone dispose, d'une part, de conditions pédo-climatiques (des sols fertiles et de la pluviométrie abondante et bien distribuée pendant l'année) favorables pour l'agriculture, l'élevage et la sylviculture, d'autre part, d'atouts pour le tourisme : les volcans, les enceintes médievales, les ermitages romans, etc.

Quant aux expériences de développement autrement, et puisqu'une certaine diversité demeure, nous avons essayé d'inventorier ces expériences, sur lesquelles nous appuyer au moment de la formulation de propositions. Nous avons pu constater que l'agriculture biologique, les pépinières, les *fagols*, le fromage, le miel, etc sont devenus de systèmes productifs rentables, de même que l'activité touristique, ce qui nous montre que cette diversification est possible.

Le quatrième objectif était la formulation de propositions en vue d'un développement économique diversifié, intégré et durable. A ce propos, il s'avère nécessaire, d'une part, de diminuer la pression sur certains espaces (tels que les marges ville-campagne ou les alentours des sites et des réserves naturelles) et sur certaines ressources (tels que les sols des plaines fluviales et les eaux souterraines), d'autre part, de mettre en valeur les espaces abandonnés et les ressources sous-exploitées : élevage extensif, tourisme, sylviculture, etc. Les mesures agri-environnementales qui accompagnent la Réforme de la PAC de 1992 deviennent à ce sujet de bons instruments pour faciliter la des-intensification et/ou l'extensification.

L'articulation des différents espaces requerrait également l'élargissement du réseau de transports publics et l'amélioration du réseau routier et de chemins, la décentralisation de certains services et la création de noyaux intermédiaires.

La diversification permettrait une plus grande intégration économique : agro-industrie, agro-tourisme, commercialisation directe de produits de qualité avec le label du Parc Naturel. Le tourisme diffus devrait contribuer à la décentralisation de services : de points de santé, d'hôtels, d'écoles d'éducation à l'environnement, etc.

Par ailleurs, il nous semble que la faible prise de conscience des problèmes environnementaux de la part des acteurs socio-économiques ainsi que le manque d'articulation entre les plans de conservation et les plans de développement constituent de forts obstacles pour la mise en oeuvre d'un modèle de développement alternatif.

On ne peut pas négliger le rôle des institutions à tous les niveaux puisqu'il se dégage que celles-ci semblent partagées, entre le productivisme et la conservation dans leurs actions. A ce propos, les différents plans (Plans d'Occupation des Sols, Plan Spécial du Parc Naturel et "Plan Comarcal") devraient présenter une plus grande articulation dans leur élaboration et mise en oeuvre, ainsi qu'une plus large participation de la population locale. De même, un élargissement des mesures incitatives ou restrictives, selon les cas, de certaines pratiques et techniques semble s'imposer.

Finalement, il faut souligner l'importance de la recherche et de la vulgarisation de pratiques et techniques soutenables : d'une part, les études sur le changement écologique, au sens le plus large, et son influence sur la dynamique des écosystèmes naturels, la fertilité des sols et la qualité des eaux devraient être subventionnées par les institutions locales et régionales ; d'autre part, il s'agirait de promouvoir la recherche-développement sur le terrain, ainsi que la vulgarisation de pratiques et techniques soutenables.

A ce propos, les résultats obtenus à partir des expériences réalisées par les particuliers, le Parc Naturel ou d'autres organismes devraient avoir une plus grande diffusion parmi la population locale ; il s'agirait d'identifier et encourager les pratiques et les techniques, anciennes et nouvelles, capables d'assurer une exploitation soutenue des ressources renouvelables et une utilisation prudente des ressources non renouvelables.

L'intégration des considérations économiques et des considérations environnementales dans la prise de décisions se montre comme le fil conducteur dans une stratégie de développement durable.

Annexes

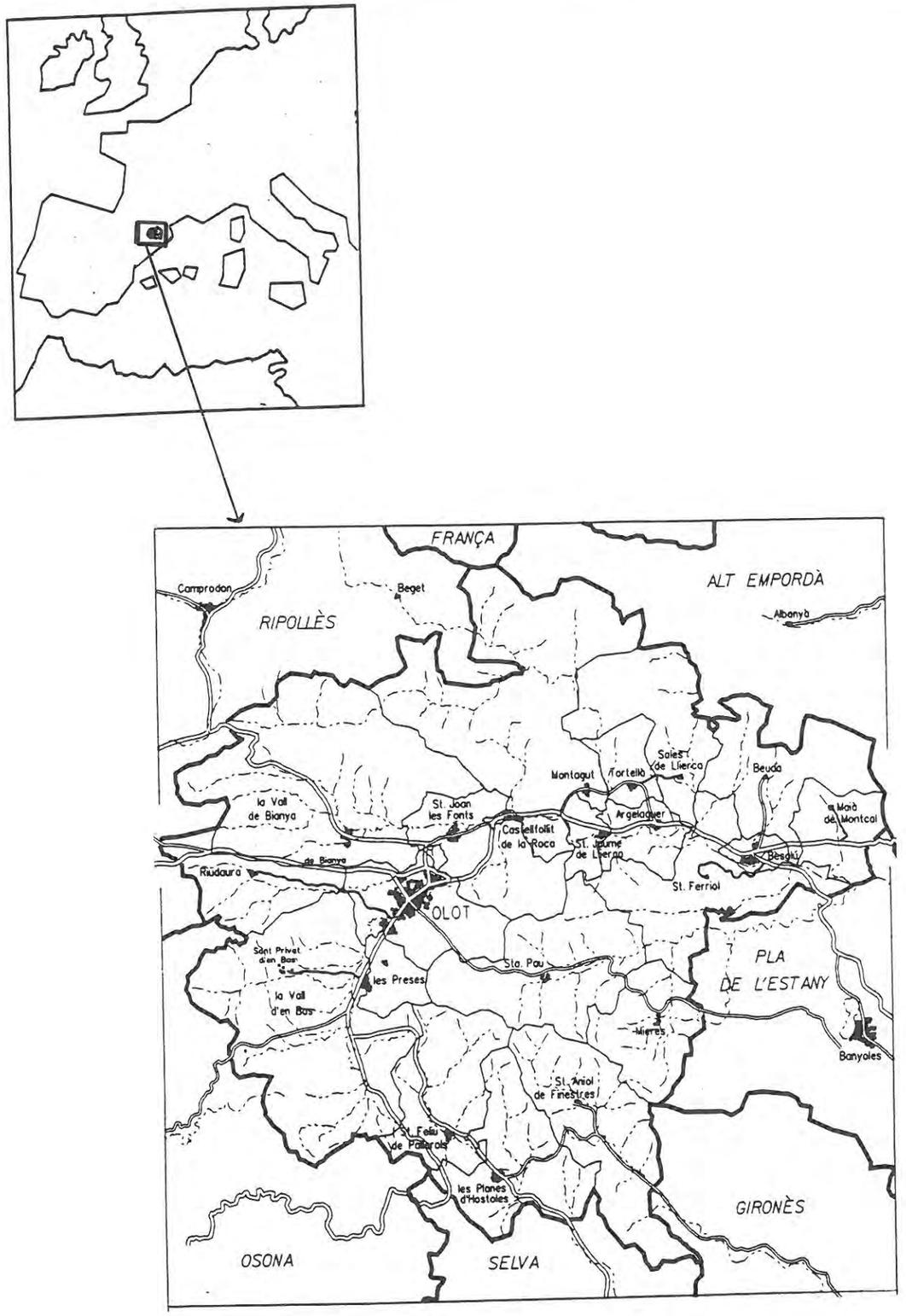
I. Cartes

II. Table des figures

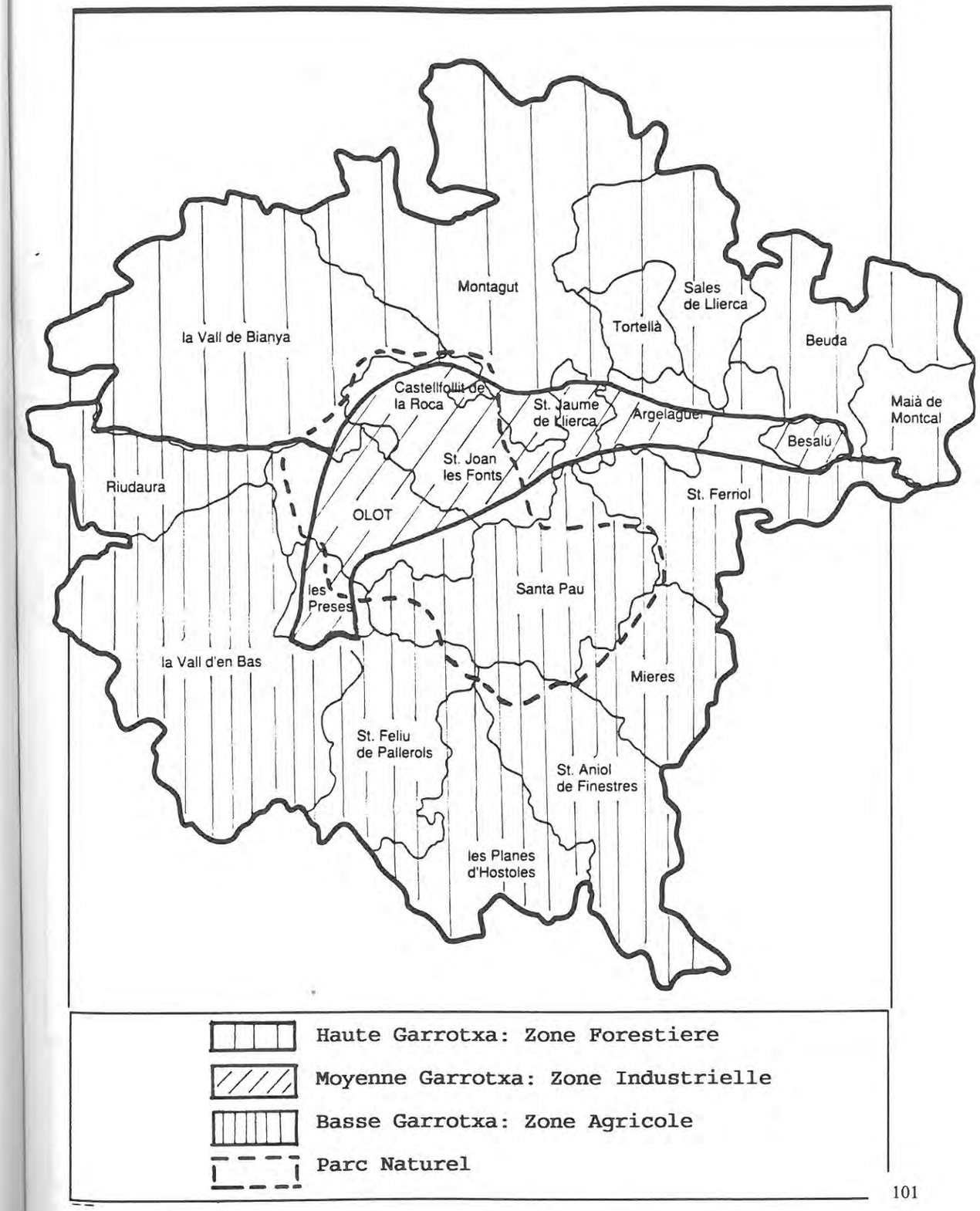
1. Tableaux
2. Cartes des annexes

III. Sigles utilisés

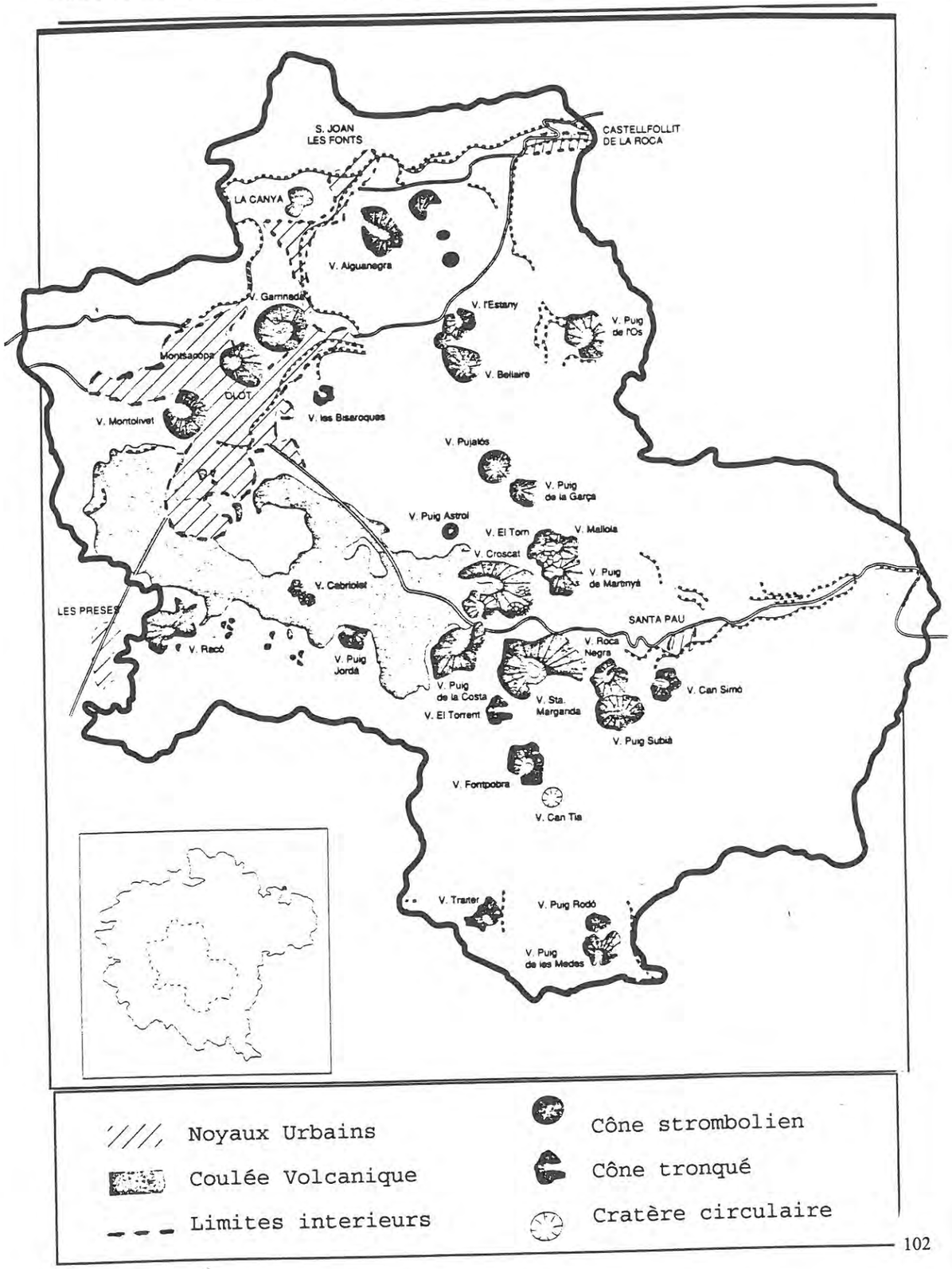
Carte 1. Localisation de la Garrotxa



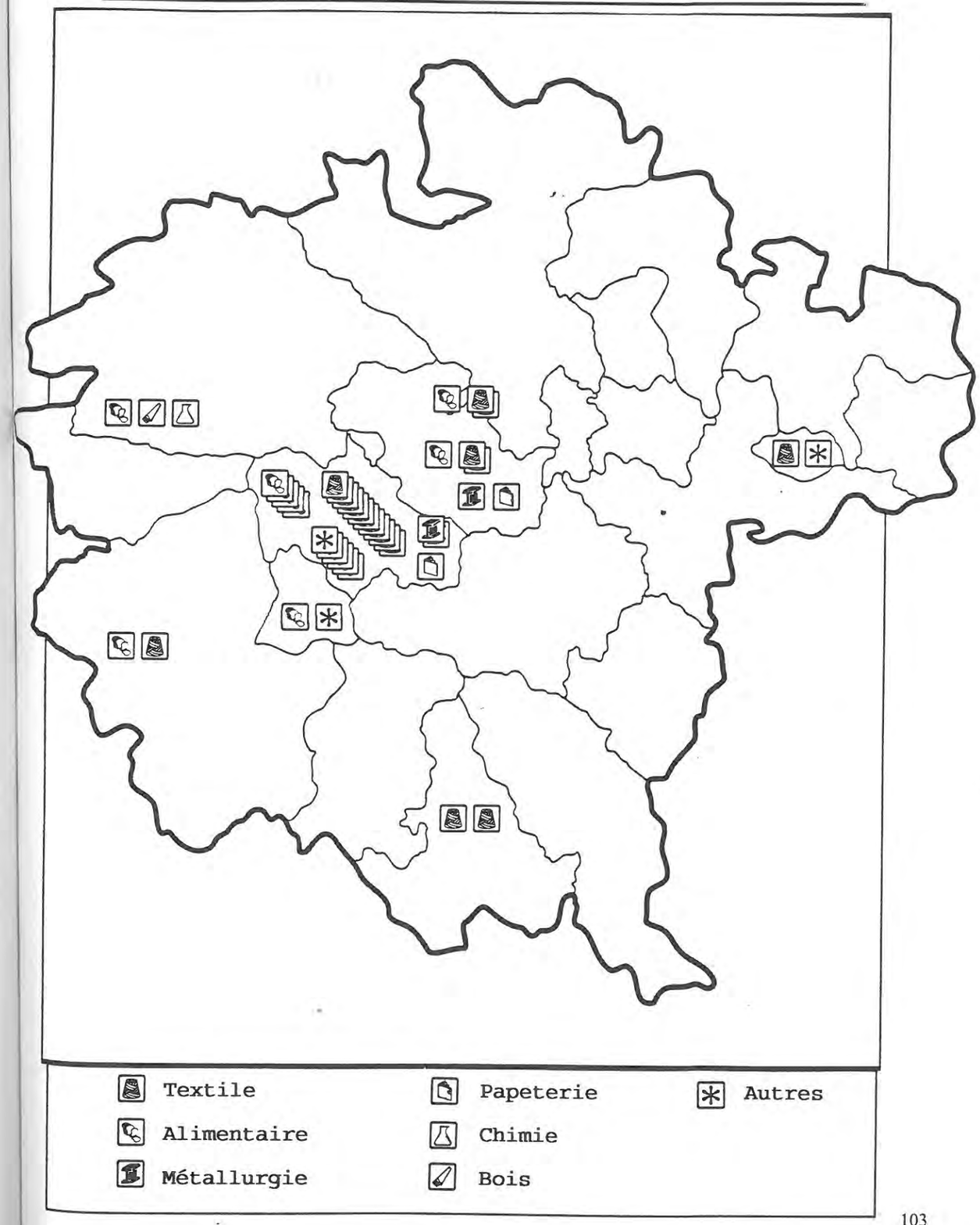
Carte 2 : Zonage de la petite région de la Garrotxa



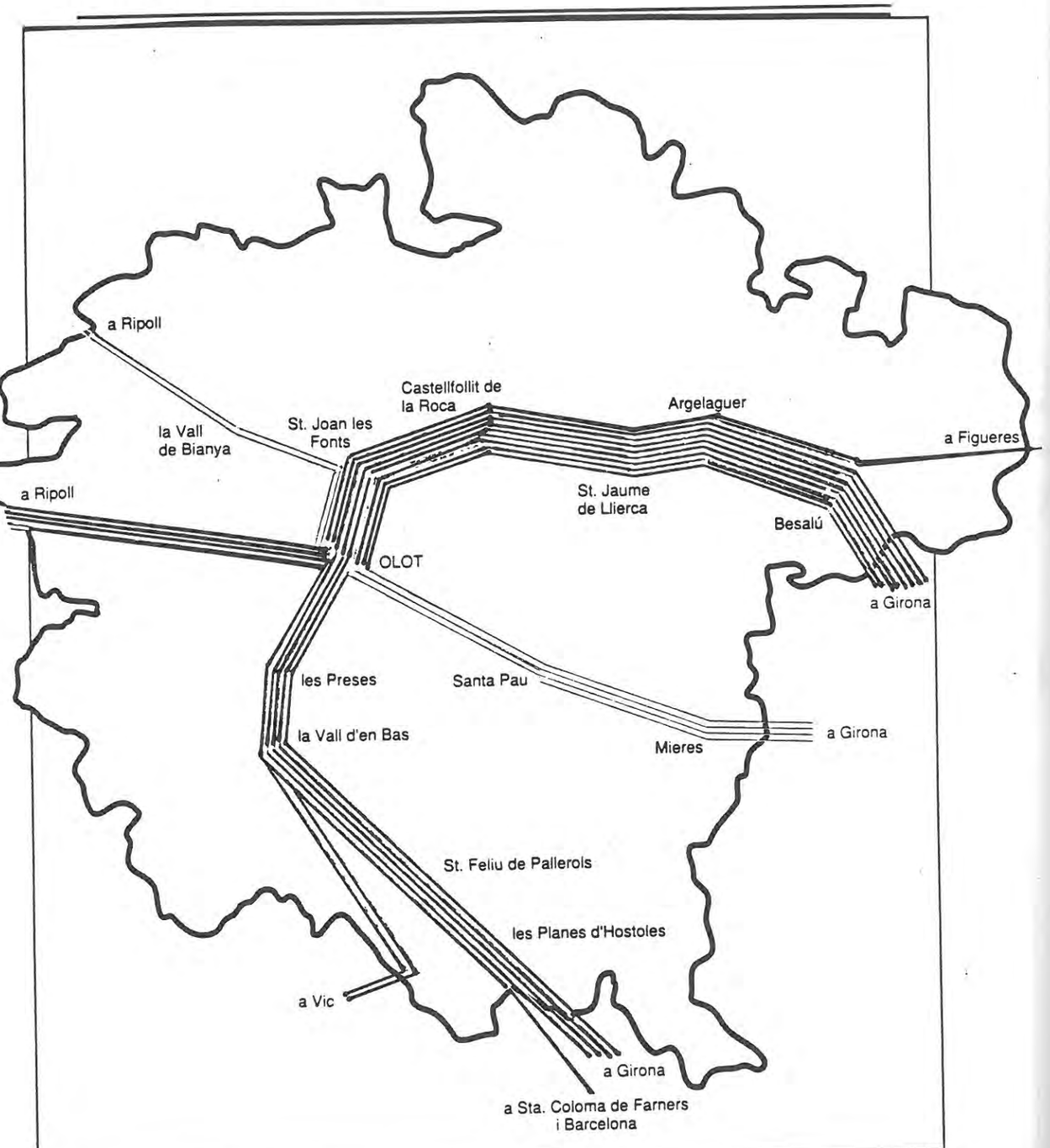
Carte 3 : Le Parc Naturel de la zone vocanique de la Garrotxa



Carte 4 : Installations industrielle ayant plus de 50 salariés



Carte 5 : Transport public interurbain

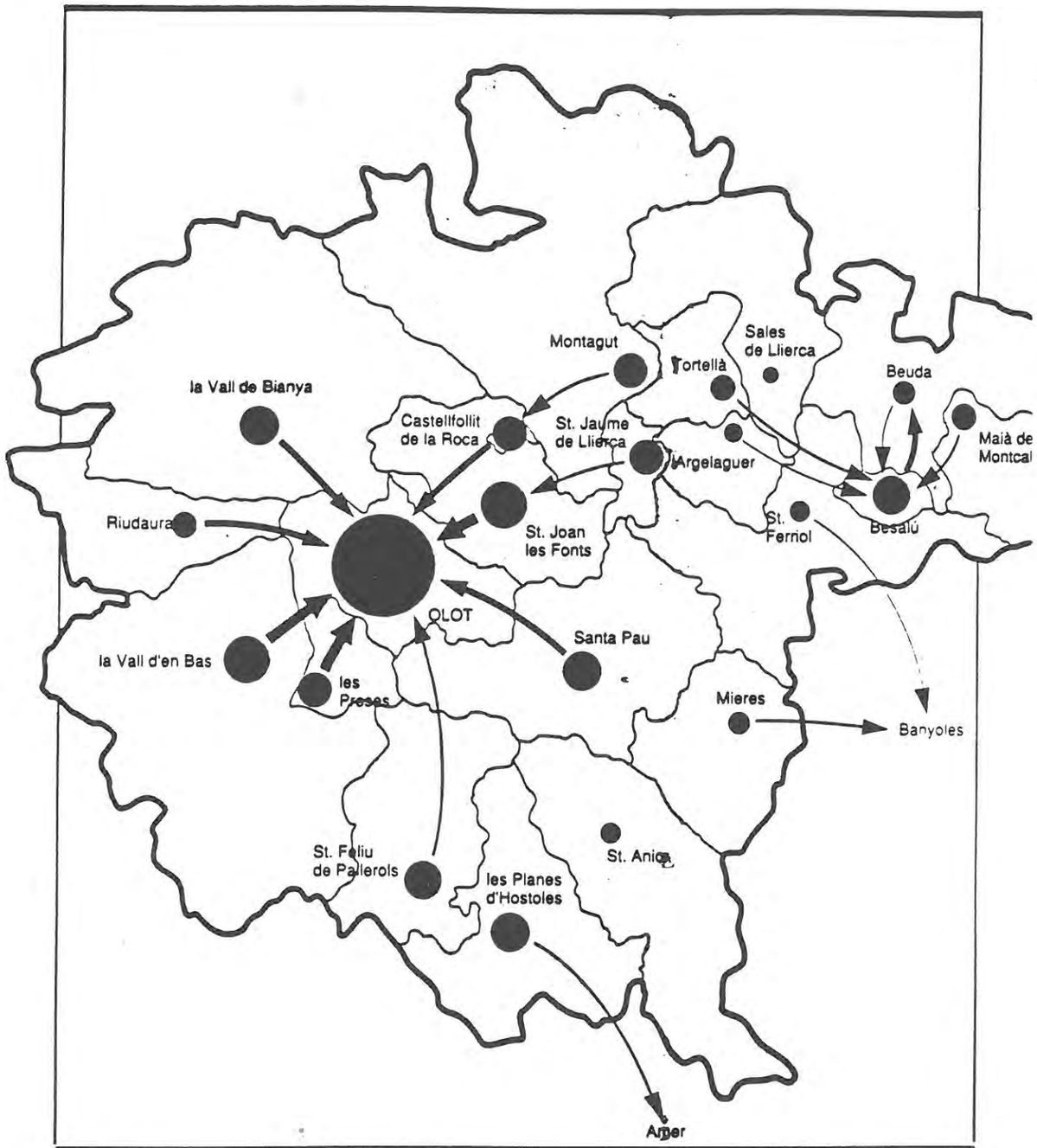


1 Voyage/jour

1 Voyage/semaine

Source: Plà Comarcal de La Garrotxa. GENER. CATALUNYA. 1990

Carte 6 : Les flux résidence - travail



Population active résidente

< 500

500-1.000

> 1.000

Travailleurs déplacés

< 10

10-50

50-200

> 200

Source: Plà Comarcal de la Garrotxa. GENER. CATALUNYA. 1990.

Carte 7 : Hébergement et équipements touristiques



H	Hôtel	C	Maison de colonies
P	Pension	E	Ecole de Nature
△	Camping	E	Ferme-Ecole
	"Casa pagès"	A	Auberge de Jeunesse

Source: Guies d'hotels, residències, casa de pagès i campings. Direcció General de Turisme. GEN. CATALUNYA. 1993.

III. Sigles utilisés

CEE : Communauté Economique Européenne

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CMED : Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement

CPU : Commission Provinciale d'Urbanisme (Girona)

FEDER : Fond Européen de Développement Régional

FEOGA : Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole

FSE : Fond Social Européen

IAM : Institut Agronomique Méditerranéen (Montpellier)

ICONA : Institut pour la Conservation de la Nature (Espagne)

INE : Institut National de Statistiques (Espagne)

INEM : Institut National d'Emploi (Espagne)

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

IRYDA : Institut de Réforme et Développement Agricole (Espagne)

MAPA : Ministère de l'Agriculture, la Pêche et l'Alimentation (Espagne)

MOPTMA : Ministère des Travaux Publics, des Transports et de l'Environnement (Espagne)

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

ONU : Organisation des Nations-Unies

PAC : Politique Agricole Commune

PIB : Produit Intérieur Brut

PEIN : Plan d'Espaces d'Intérêt Naturel (Catalogne)

PNUMA : Programme des Nations Unies sur l'Environnement

PNZVG : Parc Naturel de la Zone Volcanique de La Garrotxa

POS : Plan d'Occupation de Sols

SMI : Salaire Minimum Inter-professionnel

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

WWF : Fond Mondial pour la Nature

Bibliographie

AGENCIA DE DESARROLLO LOCAL DE LA GARROTXA.- Estudio socioeconómico de La Garrotxa.-Olot : Consell Comarcal de la Garrotxa, 1991.- 31 p.

ALBESA (J.), FORTET (R.) i CASTAÑER (M.).- Planejament urbanistic municipal.- Olot : Parc Natural de la Garrotxa, 1991.- 33 p. (Dossier Campus Europeu de Medi Ambient Zona Volcánica de la Garrotxa).

BARBERIS (C.), DELL'ANGELO (G.).- Italia Rurale.- Roma-Bari : Laterza, 1988.- 526 p.

BARCELO (L.V.).- Política de Restructuración de la Agricultura Española.- extrait de ESPAGNE-MAPA.- Agricultura y Políticas Agrarias en el Sur de Europa.- Madrid : MAPA, 1993, pp. 439 à 460.

BARTHES (R.).- Théorie du texte.- in **ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS**, Vol. XV.- 1979.- pp. 1013 à 1017.

BASERBA VIÑAS (C.).- Estudi de la qualitat de l'aigua del riu Fluvià.- Olot : Parc Natural de la Zona Volcànica de La Garrotxa, 1993.- 66 p.

BERINGUIER (C.).- Manières paysagères : une méthode d'étude.- in **GEODOC** No. 35, Toulouse, 1991, pp. 3 à 58.

BERINGUIER (P.).- Manières paysagères : pratiques paysagères.- in **GEODOC** No. 35. Toulouse, 1991, pp. 59 à 85.

BERQUE (A.).- L'échelle et la limite. Logiques et symbolique du paysage et de l'environnement.- 9 p. (Communication aux Journées de l'Association Natures Sciences Sociétés-Dialogues, INRA, Versailles, 12-13 décembre 1991, sans édit.).

BERQUE (A.).- Vers une écosymbolique de la planète .- in **CAHIERS DE GEOPOETIQUE,** No. II, 1991, pp. 63 à 72.

BERTRAND (G.).- La nature en géographie. Un paradigme d'interface.- in **GEODOC** No. 34, Toulouse, 1991, pp. 2 à 16.

BILLAUD (J.P.) et LA SOUDIERE (M. De).- La nature pour repenser le rural ?.- extrait de MATHIEU (N.) et JOLLIVET (M.).- Du rural à l'environnement.- Paris : L'Harmattan, 1989.- pp. 181 à 191.

BODIGUEL (M.).- Le rural en question.- Paris : L'Harmattan, 1986.- 183 p.

CAMPAGNE (P).- Analyse des zones rurales.- Montpellier : Institut Agronomique Méditerranéen (IAM), 1990.- 44 p. (UV-D3).

CARO BAROJA (J.).- Paisajes y Ciudades.- Madrid : Taurus, 1981.- 234 p.

CASTAÑER (M.).- Estructura socioeconómica de la Garrotxa.- Olot : Parc Natural de la Garrotxa, 1991, 23 p. (Dossier Campus Europeu de Medi Ambient de La Garrotxa).

CASTELLO I VIDAL (J.I.).- El desarrollo integrado en las reservas de la biosfera mediterráneas. Conclusiones del II Seminario internacional sobre reservas de la biosfera.- Barcelona : Diputación de Barcelona.- 181 p.

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (CMED)- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU) New York.- Notre avenir à tous (Rapport Brundtland).- Québec : Du Fleuve, 1987.- 434 p.

COMISION DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS Bruselas.- El futuro del mundo rural.- Madrid : Ministerio de Agricultura, 1988.- 163 p.

COMISION DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS Bruselas.- Fondos Estructurales Comunitarios 1994-1999: textos reglamentarios revisados y comentarios.- Luxemburgo : Oficina de Publicaciones de las Comunidades Europeas, 1993.- 87 p.

COMISION DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS Bruselas.- Hacia un desarrollo sostenible: Programa comunitario de política y actuación en materia de medio ambiente y desarrollo sostenible (Vol.II).- Luxemburgo: Oficina de Publicaciones Oficiales de las Comunidades Europeas, 1992.- 107 p.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES Bruxelles.- Vade-Mecum sur la réforme des fonds structurels communautaires.- Luxembourg : Service des Publications des Communautés Européennes, 1992.- 104 p.

COMITE DMDR (Diversification des Modèles de Développement Rural) France.- Propositions pour de premières orientations de recherches.- extrait de JOLLIVET (M.).- Pour une agriculture diversifiée.- Paris : L'Harmattan, 1988.- pp. 3l6 à 327.

COMITE SYSTEMES RURAUX France.- Agriculture, protection de l'environnement et recomposition des systèmes ruraux: les enjeux de l'article 19.- 17 p. (Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement, sans édit.).

COULOMB (P.).- Du secteur au territoire.- in POUR No. 130-131, Septembre 1991, pp. 21 à 28.

COULOMB (P.).- Les politiques de soutien des prix et des revenus.- Montpellier : Institut Agronomique Méditerranéen (IAM), 1991.- 54 p. (UV.TC-2)

COULOMB (P.) et DELORME (H.).- Crise agricole, crise de politique.- in **SOCIOLOGIE DU TRAVAIL,** No. 4, 1987, pp. 385 à 413.

COULOMB (P.) et DELORME (H.).- Les discours de la diversification: discours de la crise.- extrait de JOLLIVET (M.).- Pour une agriculture diversifiée.- Paris : L'Harmattan, 1988.- pp. 235 à 241.

COULOMB (P.), DELORME (H.) et PERRAUD (D).- Budgets agricoles et Politiques Socio-Structurelles: Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni. II : L'Espagne.- 48 p. (Rapport INRA, Mai 1992, sans édit.).

DEFFONTAINES (J.P.).- L'analyse de la petite région: démarches et notions.- extrait de JOLLIVET (M.).- Pour une agriculture diversifiée.- Paris : L'Harmattan, 1988.- pp. 175 à 178.

DEFFONTAINES (J.P.).- Systèmes agricoles et paysages.- extrait de JOLLIVET (M.).- Pour une agriculture diversifiée.- Paris : L'Harmattan, 1988.- pp. 223 à 232.

DEVERRE (C.).- Analyse de contenu sur le Règlement agro-environnemental CEE 2078/92.- 1993, 6 p. (Raport INRA-Monfavet, sans édit.).

DUBOST (F.).- Rhétoriques et pratiques professionnelles de l'architecte et du paysagiste.- extrait de MATHIEU (N.) et JOLLIVET (M.).- Du rural à l'environnement.- Paris : L'Harmattan, 1989, pp. 157 à 162.

EIZNER (N.) et LARRERE (G.R.).- L'approche micro-régionale des problèmes de développement rural : des ambiguïtés à lever.- extrait de JOLLIVET (M.).- Pour une agriculture diversifiée.- Paris : L'Harmattan, 1988, p. 168 à 174.

ESPAGNE. Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA) Madrid.- Agricultura y Políticas Agrarias en el Sur de Europa.- Madrid : MAPA, 1993.- 537 p.

FERNANDEZ LONGORIA (F.).- Movimiento y monumento en el espacio de lo diario.- in **EL PAIS**, 17 diciembre 1986.

GENERALITAT DE CATALUNYA Barcelona.- Llei 2/1982 de Proteçio de la Zona Volcànica de La Garrotxa de 3.3.1982.- Barcelona, 1982.

GENERALITAT DE CATALUNYA Barcelona.- Llei 12/1985 de Proteçio d'espais naturals de 13.6.1985.- Barcelona, 1985.

GENERALITAT DE CATALUNYA Barcelona.- Plà Comarcal de Muntanya: La Garrotxa.- Barcelona : Generalitat de Catalunya, 1990.- 491 p.

GENERALITAT DE CATALUNYA Barcelona.- Plà Especial del Parc Natural de la Zona Volcànica de la Garrotxa : informaçio pública.- Barcelona : GENERALITAT DE CATALUNYA, 1986.- 4 p.

GODARD (O.).- Environnement soutenable et développement durable : le modèle néo-classique en question.- 6 p. (Communication au Séminaire du CNRS "Environnement et développement durable".- Paris, avril 1991, sans édit.).

GOMEZ OREA (D.).- El espacio rural en la ordenación del territorio.- Madrid : Ministerio de Agricultura, 1985.- 504 p.

GOMEZ OREA (D.).- Dimensiones físicas de la planificación: información necesaria e inventario.- Madrid : Fundicot, 1988.- 14 p. (Apuntes XIV Curso de Postgrado de Ordenacion del Territorio, Fundicot Madrid-Universidad Politécnica de Valencia).

GONZALEZ BERNALDEZ (F.).- Invitacion a la Ecologia humana.- Madrid : Tecnos, 1985.- 159 p.

HUBER (B.).- Nueva política comunitaria de estructuras agrarias y de desarrollo rural y la Reforma de la PAC.- extrait de

ESPAGNE-MAPA.- Agricultura y Políticas Agrarias en el Sur de Europa.- Madrid : MAPA, 1993, pp. 209 à 224.

IBAÑEZ (J.).- Extensiones biológicas y sociales de la física cuántica.- in **TENDENCIAS**, Noviembre 1988, pp. 5 et 6.

IBAÑEZ (J.).- Los intercambios entre los pueblos y la ciudad.- in **POLITICA Y SOCIEDAD**, No. 8, 1991, pp. 95 à 100.

IBAÑEZ (J.).- Los futuros de la Ciudad.- in **ALFOZ**, No. 57-58, 1988, pp. 55 à 66.

INSTITUTO TECNOLOGICO GEOMINERO DE ESPAÑA.- Estudio Hidrogeológico y de los aspectos hidroambientales de los acuíferos relacionados con las comarcas de la Selva, Garrotxa, Plà l'Estany, Ampurdán e Garraf: Acuífero Volcánico de Olot.- Madrid : Ministerio de Industria, 1992.- 92 p.

KAISER (B.).- La renaissance rurale.- Paris : Armand Colin, 1990.- 316 p.

KERN (A.B.).- Pour une solidarité planétaire.- in **LE MONDE DIPLOMATIQUE**, Juin 1992, p. IV du supplément "Le sommet de Rio de Janeiro".

KISS (A.) (sous la dir.).- Irréversibilité et environnement : aspects juridiques et économiques.- 52 p. (Rapport final Programme PIREN.- Centre National de la Recherche Scientifique CNRS, Juin 1989, sans édit.)

JOLLIVET (M.) (sous la dir.).- Pour une agriculture diversifiée.- Paris : L'Harmattan, 1988.- 336 p.

JOLLIVET (M.) et PAVE (A.).- L'environnement : questions et perspectives pour la recherche.- in **LETTRE DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT DU CNRS**, No. 6, Mai 1992, pp. 5 à 29.

LEAL (J.L.), LEGUINA (J.), NAREDO (J.M.) y TARRAFETA (L.).- La agricultura en el desarrollo capitalista español.- Madrid : Siglo XXI, 1975.- 248 p.

LEFEUVRE (J.C.).- L'écologie ne peut plus être une refléxion sur la nature.- extrait de MATHIEU (N.) et JOLLIVET (M.).- Du rural à l'environnement.- Paris : L'Harmattan, 1989.- pp. 23 à 30.

LIZET (B.) et RAGIGNAN (F.).- Comprendre un paysage.- Paris : Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), 1987.- 147 p.

LUGINBUHL (Y.).- Sauvage-cultivé : l'ordre social de l'harmonie des paysages.- extrait de MATHIEU (N.) et JOLLIVET (M.).- Du rural à l'environnement.- Paris : L'harmattan, 1989.- pp. 42 à 49.

LUGINBUHL (Y.).- Le rural pour repenser la nature?.- extrait de MATHIEU (N.) et JOLLIVET (M.).- Du rural à l'environnement.- Paris : L'Harmattan, 1989.- pp. 100 à 108.

LUGINBUHL (Y.) et MORTAIN (B.).- Les facteurs naturels au service des stratégies locales.- extrait de MATHIEU (N.) et JOLLIVET (M.).- Du rural à l'environnement.- Paris : L'Harmattan, 1989.- pp. 138 à 145.

MATHIEU (N.) et MENGIN (J.).- Les politiques de développement rural : unité ou diversité.- extrait de JOLLIVET (M.).- Pour une agriculture diversifiée.- Paris : L'Harmattan, 1988.- pp. 268 à 282.

MATHIEU (N.) et JOLLIVET (M.) (textes réunis et présentés par).- Du rural à l'environnement.- Paris : L'Harmattan, 1989.- 352 p.

MEADOWS (D.) et alii.- Los límites del crecimiento : informe para el Club de Roma.- México : Fondo de Cultura Económica, 1972.- 182 p.

MOLES (A.), MUÑOZ (M.P.), RODRIGUEZ (F.) i TERRAGNA (G.L.).- Conclusions i Recomanacions del Campus Europeu de Medi Ambient a la Garrotxa.- Olot : Generalitat de Catalunya - D.G. XI de la CEE, 1991.- 35 p.

MONINO (J.L.).- Le manuel de l'enquêteur. Montpellier : Institut Agronomique Méditerranéen (IAM), 1991.- 25 p. (UV-D3).

MORIN (E.).- Sociologie.- Paris : Fayard, 1984.- 465 p.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (OCDE) Paris.- Formulation de la politique rurale : nouvelles tendances.- Paris : OCDE, 1988.- 148 p.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (OCDE) Paris.- 19 p. (Compte-Rendu du "Séminaire sur les technologies et pratiques d'une agriculture durable. Acteurs et facteurs de changement", Paris, 11 - 13 février 1992, sans édit.).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU) New York.- Déclaration de Stockolm sur l'environnement.- New York : ONU, 1972.- 14 p.

PANIKER (S.).- Lo retroprogresivo.- in **EL PAIS**, 26 agosto 1985.

PARC NATURAL ZONA VOLCANICA DE LA GARROTXA Olot.- Dossier-Base para el Campus Europeo de Medio Ambiente en la Garrotxa.- Olot : Parc Natural Zona Volcanica de la Garrotxa, 1991.- 36 p.

PARC NATURAL ZONA VOLCANICA DE LA GARROTXA Olot.- Memòria d'actuació-1991.- Olot : Parc Natural Zona Volcanica de La Garrotxa, 1992.- 19 p.

RACIONERO (L.).- El mediterráneo y los bárbaros del Norte.- Barcelona : Plaza & Janés, 1985.- 251 p.

RODRIGUEZ (F.) y TERRAGNA (G.L.).- Márgenes campo-ciudad : intersticios e intersecciones.- 33 p. (comunicación al IV Congreso Español de Sociología. Madrid, septiembre 1992, sin edit.).

ROMERO (J.).- Problemas estructurales de la agricultura española en el contexto comunitario.- extrait de ESPAGNE-MAPA.- Agricultura y Políticas Agrarias en el sur de Europa .- Madrid : MAPA, 1993, pp. 415 à 438.

SACHS (I.).- Comment concilier écologie et prospérité.- in **LE MONDE DIPLOMATIQUE**, No. 453, décembre 1991, pp. 18 et 19.

SACHS (W.).- L'archéologie du concept de développement, in **INTERCULTURE**, Vol. XXIII, No. 4, 1990, Quebec.- 40 p.

SALINAS (J.L.).- Analyse des structures sociales : acteurs et institutions de développement.- Monpellier : Institut Agronomique Méditerranéen (IAM), 1991.- 57 p. (UV-D5).

SERRANO (A.) (Coordinador).- Propuesta de conclusiones finales.- 23 p. (2o. Congreso Internacional de Ordenación del Territorio. Valencia, julio 1991, sin edit.).

SERRES (M.).- Hermes IV : La distribution.- Paris : Minuit, 1977.- 237 p.

TROITINO (M.A.).- Análisis territorial de la Sierra de Gredos.-Apuntes XIV Curso de Ordenación del Territorio FUNDICOT.- Madrid, 1988.- 67 p.

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN) Morges, PROGRAMME DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT (PNUMA) Nairobi, FOND MONDIAL POUR LA NATURE (WWF) Morges.- Cuidar la tierra : estrategia para el futuro de la vida.- Morges : UICN-PNUMA-WWF, 1991.- 258 p.

VICENTE - MAZARIEGOS (J.I.) (Coord.).- Las trayectorias de la ruralidad en la sociedad itinerante.- in **POLITICA Y SOCIEDAD**, No. 8.- Madrid : Universidad Complutense de Madrid, 1991, 139 p.

VILLASANTE (T.R.).- Redes Comunitarias y nuevas cosmogonías.- in **ALFOZ,** No. 29, 1986.- pp. 21 à 28.

VILLASANTE (T.R.) (director). Salida asociativa y ciudadana : Textos sobre asociacionismo de Madrid.- Madrid : Facmum, 1989.- 152 p.

VIOLA, (F.) (a cura di).- Pianificazione e gestione di parchi naturali.- Milano : Franco Angeli, 1988.- 271 p.

Table des matières

Introduction 5

Chapitre I : Le développement durable : l'état des lieux 7

I. Le contexte écologique et le contexte scientifique 7
II. Les antécédents : l'archéologie du concept de développement durable 8
III. Les essais de définition 9
1. Le Rapport Brundtland : "Notre avenir à tous". 9
2. Le Rapport "Maîtriser la terre. Stratégie pour l'avenir de la vie" (UICN-PNUMA-WWF) 11
IV. De nouveaux apports 11
1. Le changement dans les attitudes, les pratiques et dans l'organisation sociale à toutes les échelles 11
2. L'internalisation des effets externes (éco-taxe) n'est pas suffisante pour assurer un développement durable 12
3. Fragilité, irréversibilité et incertitude 13
4. Des opportunités et des obstacles pour une agriculture durable 14
V. Les approches retenues. Développement diversifié, intégré et durable 16
VI. Les changements dans les politiques communautaires 17
1. La réforme de la Politique Agricole Commune 17
2. La réforme des Fonds Structurels 19
3. Les mesures agri-environnementales 20
VII. Les politiques socio-structurelles en Espagne 23
VIII. Quel modèle de développement agricole et rural ? Quel rôle pour les pouvoirs locaux et régionaux? 26

Chapitre II : Formulation d'une problématique. Le choix du terrain et de l'échelle d'analyse 29

I. Le campus européen de l'environnement de la zone volcanique de la Garrotxa 29
1. La zone d'étude 29
2. Problématique et objectifs du campus européen 30
II. Reformulation de la problématique 31
III. Le choix du terrain et de l'échelle d'analyse 32
IV. Le parti-pris 33

Chapitre III : Objectifs et méthodologie de la recherche 35

I. Objectifs 35
II. Hypothèses 35
III. Méthodologie 35
1. L' analyse de données 35
2. L' analyse du paysage 36
3. L'analyse de corpus de textes 37
4. L'analyse du discours 37

Chapitre IV : Diagnostic de la zone d'étude 39

I. L'évolution socio-économique la plus récente (1960-992). Les principales tendances: 39
1. Le processus vers la concentration de la population 39
2. L'intensification de l'agriculture et de l'élevage 42
3. L'urbanisation et l'industrialisation incontrôlées 45
4. La centralisation des services 46
II. Diversité environnementale, économique et paysagère Garrotxine : zones et problèmes-types 47
1. La Haute Garrotxa : une zone forestière d'accès difficile 47
2. La Moyenne Garrotxa : une zone industrielle péri-urbaine 48

3. La Basse Garrotxa : une zone agricole en déclin 48
III. La déclaration du parc naturel de la zone volcanique de la Garrotxa 49
IV. Les conflits pour l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles 50

Chapitre V :
Les stratégies des agents institutionnels, économiques et sociaux 53

I. Le contexte géographique de la petite région de la Garrotxa. 53
1. Le contexte des pays industrialisés-CEE 54
2. Le contexte national-régional. Le cadre de compétences 54
II. Des stratégies productivistes 56
1. Le rôle des mairies 56
2. Le rôle des entrepreneurs locaux 58
3. Le rôle du Département de la Politique Territoriale du Gouvernement régional. Le Plan *Comarcal* de Montagne 58
III. Des stratégies conservationnistes 62
1. Le Département de l'Environnement du Gouvernement régional 62
2. Le Parc Naturel de la Zone Vocanique de la Garrotxa 63
A. Le Conseil de protection 64
B. La Commission Permanente 64
C. L'Equipe de Gestion 64
3. Les Associations Locales 66
IV. Des stratégies de médiation ? Le rôle du conseil *comarcal* 67
V. Des stratégies de développement durable 68
VI. La multiplication des plans et des actions et l'absence de synergie. 68
VII. La dissociation entre stratégies de conservation et stratégies de développement : "la robe de Pénélope" .. 69

Chapitre VI : Envisager l'avenir 75

I. Le modèle actuel est-il durable ? Systématisation des principaux impacts provoqués. 75
1. Les ressources naturelles 75
2. Les caractéristiques écologiques 76
3. La richesse paysagère 76
4. Le potentiel économique 76
5. L'identité socio-culturelle 77

II. Inventorier la diversité : des initiatives pour un développement autrement 78
1. "Can Rovira": L'agriculture biologique, ou comment une exploitation familiale de 3 ha devient très performante. 78
2. "La Coopérative de la Val d'en Bas": une place de plus en plus importante dans l'intégration horizontale. 78
3. "L'Ecole-Atelier de *Les Preses*": une formation-emploi pour concilier sylviculture et tourisme avec la conservation du patrimoine. 79
A. Le secteur des services sociaux 80
B. Le secteur de la construction et de la réhabilitation 80
C. Le secteur de l'environnement 80
4. "La coopérative des Guides de la Garrotxa": des vacances formatives et actives. 81
5. "L'Association de cultivateurs de légumineuses de Santa Pau" : pour une valorisation des produits locaux. 82
6. "Les Plans Techniques de Gestion et d'Amélioration Forestière" : des instruments pour l'exploitation soutenable de la forêt 82
7. "Vivers La Fageda". Des pépinières de plantes autochtones ; des innovations techniques et de l'emploi pour les handicapés 83

Chapitre VII : Propositions en vue d'un développement diversifié, intégré et durable 85

I. Le faux dilemme entre la conservation et le développement 85
II. L'enjeu de la diversification. 86

III. Vers une articulation d'espaces et de secteurs 86
IV. L'importance de la recherche et de la vulgarisation de technologies et de pratiques soutenables 88
V. Des propositions pour l'aménagement du territoire. 88
1. La planification urbaine conjointe et la coopération intermunicipale. 88
2. L'aménagement paysager des abords ville-campagne. 89
3. L'établissement de corridors biologiques. 89
4. L'assainissement du bassin du Fluvià. 90
5. L'amélioration du réseau routier. 90
VI. Des propositions pour le dévelopement économique. Des secteurs stratégiques. 91
1. Agriculture-Elevage : vers l'élaboration de produits alimentaires de haute qualité 91
2. Sylviculture. 91
3. Industrie de transformation 92
4. Tourisme, services et cadre de vie des habitants. 92

Conclusion 95

Annexes 99

Bibliographie 109

Table des matières 114

CIHEAM
Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
Série "Thèses & Masters"

Numéros parus :

1/ **Fernandez Canadas (Priscilla),** 1987.- Les importations de céréales pour l'alimentation animale en Espagne : l'impact de l'entrée dans la CEE.- 135 p.
2/ **Koutsou (Stavriani),** 1988.- Impact de l'émigration sur les systèmes agraires et le marché foncier (Etude comparative de deux villages de la Thrace du Nord-Est de la Grèce).- 102 p. + ann.
3/ **Bokias (Efthimios),** 1988.- Le marché des oléagineux en Grèce : enjeux et perspectives.- 89 p. + ann.
4/ **Brum (Argemiro Luis),** 1988.- L'évolution et les tendances du marché du soja. Le rôle de la CEE.- 189 p. + ann.
5/ **Deybe (Daniel),** 1989.- Politiques agricoles et érosion des sols en Argentine : une méthodologie pour leur analyse.- 95 p.
6/ **Vicien (Carmen),** 1989.- Les modèles de simulation comme outil pour la construction de fonctions de production : une application à la mesure de l'efficacité de la production agricole.- 133 p.
7/ **Brunschwig (Gilles),** 1990.- Systèmes d'élevage extensif d'altitude dans les Andes Centrales du Pérou.- 368 p. (200 FF)
8/ **Bravo (Gonzalo),** 1990.- Méthodes d'appréhension de la diversité d'exploitations agricoles (propositions pour un renouvellement de la démarche suivie à l'INTA, Argentine).- 96 p.
9/ **Dorado (Guillermo),** 1990.- Fonctionnement technico-économique et gestion de l'exploitation agricole dans une perspective de développement (propositions théoriques et méthodologiques pour la région pampéenne de l'Argentine).- 82 p. + ann.
10/ **Segre (Andrea),** 1990.- Dynamique de la consommation et du système agro-alimentaire italien.- 207 p.
11/ **Malorgio (Giulio),** 1990.- Etude comparée des résultats technico-économiques de la production spécialisée de viande bovine dans deux zones difficiles française et italienne.- 112 p.
12/ **Ait-Alhayane (Khadija),** 1990.- Les représentations du désert et de la désertification en Afrique du Nord.- 87 p.
13/ **Soulé (Bio Goura),** 1992.- Echanges frontaliers de produits agro-pastoraux et dynamisme du monde rural en pays Gourma (Burkina-Faso - Ghana - Togo).- 113 p.
14/ **Perucca (Clorinda),** 1992.- Diagnostic paysager des systèmes de production paysans de la province de Misiones-Argentine.- 133 p.
15/ **Farolfi (Stefano),** 1992.- Dynamique de la disponibilité et de la consommation alimentaire dans les pays de l'Europe de l'Est : le cas de la Pologne.- 170 p.
16/ **Ladjili (Khaled),** 1992.- Hydraulique paysanne - hydraulique étatique : économie de l'agriculture irriguée au Cap-Bon (Tunisie).- 252 p.
17/ **Blaskovic (Hana),** 1992.- Une analyse du système de production agricole socialisé dans la région continentale de la Croatie et les possibilités de réorganisation : tentative d'utilisation des modèles.- 130 p
18/ **Luzietoso (Nguala),** 1992.- Les enjeux du développement agricole au Zaïre : modernisation et transformation des sociétés lignagères dans la vallée de l'Inkisi.- 89 p.
19/ **Hacherouf (Adelmadjid),** 1993.- Evolution historique et comparative de la consommation alimentaire dans les pays du Maghreb Central. Algérie - Maroc - Tunisie.- 135 p.
20/ **Temri (Leïla),** 1993.- Analyse concurrentielle d'un secteur aquacole.- 92 p.
21/ **Maronicolaki (Maria),** 1993.- Facteurs déterminants des performances des industries agro-alimentaires grecques en matière d'exportation.- 131 p.
22/ **Arfa (Lamia),** 1994.- Les exportations agro-alimentaires tunisiennes vers le marché de la CEE: évolution, compétitivité et perspectives.- 112 p.
23/ **Martinez Santamarta (Alvaro),** 1994.- Les innovations dans la filière huile d'olive en Espagne.- 100 p.
24/ **Afouda (Alix),** 1994.- Politiques nationales et échanges frontaliers de produits agro-alimentaires entre le Nord Nigéria et le Nord Cameroun : exemple de l'espace Garoua-Gamboru.- 108 p.
25/ **Trimouille (Anne),** 1994.- Les couples produit/territoire et le management de la qualité : application aux entreprises du secteur fruits et légumes frais.- 99 p.
26/ **Amine Khodja (Abdelhafid),** 1995.- Les déterminants de la dépendance en orge de l'élevage ovin steppique : le cas de la région de M'sila en Algérie.- 110 p.
27/ **Sampaio (Maria Lucia da Cunha),** 1995.- Le développement des filières traditionnelles et régionales de production agricole en zones méditerranéennes défavorisées : le cas de la filière des fromages régionaux de la Beira Baixa (Portugal) .- 101 p.

28/ **Preda (Stefano)**, 1995.- Budgets agricoles et politiques socio-structurelles : évolution des dépenses en agriculture dans la région Emilie-Romagne et analyse comparée avec la Catalogne (1980-1992) .- 219 p.
29/ **Tlili (Mohamed)**, 1995.- Essai de simulation d'impact des nouvelles mesures économiques (PASA 2) sur le secteur céréalier en Tunisie. Etude de cas : Behaya .- 108 p.
30/ **Bode (Ridvan)**, 1995.- L'économie paysanne albanaise et la transition vers l'économie de marché (Réflexions sur la région de Dévolle).- 95 p.
31/ **Antonelli (Annarita)**, 1995.- Environnement et commerce international : enjeux de l'approche économique des procédés et méthodes de production .- 79 p.
32/ **Blanco Fonseca (Maria)**, 1996.- Analyse des impacts socio-économiques et des effets sur l'environnement des politiques agricoles : modélisation de l'utilisation agricole des ressources en eau dans la région espagnole de Castille-León.- 132 p.
33/ **Chemingui (Mohamed Abdelbasset)**, 1996 .- Contribution à l'étude de l'avantage comparatif et de la position concurrentielle des agrumes tunisiens sur le marché communautaire : cas de l'orange maltaise .- 160 p.
34/ **Bengaraa (Abdelaziz)**, 1996 .- Organisation et dynamique industrielles des filières de production animale au Maroc .- 86 p.
35/ **Frenn (Georges)**, 1996 .- Le secteur des boissons au Liban : dynamique des marchés et analyse concurrentielle de l'industrie . - 80 p.
36/ **Bossuet (Luc)**, 1996 .- Transformation des territoires ruraux, d'une gestion corporatiste aux multi-usages : le cas de l'Aveyron. - 96 p.
37/ **Rodriguez Gomez (Fernando)** .- Développement durable ? Le problème de la dissociation entre les plans de conservation et les plans de développement. Le cas de la petite région de la Garrotxa (Catalogne) - 121 p.

Numéros à commander au :

CIHEAM-IAMM
Bureau des Publications -
3191, route de Mende - BP 5056
34033 Montpellier Cedex 1 (France)

Tél. : 04 67 04 60 00 - Fax : 04 67 54 25 27

prix : 75FF (le numéro), sauf mention contraire

EDESSA Centro di Tratiamento di Documentos Cientificos
Centro dos Serviços Reprograficos CSR
REPROGRAPHIE INDUSTRIELLE - EDITIONS - PHOTOCOPIES - RELIURES - COPIES COULEURS - IMPRIMERIE
0467 842 766

Le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

Créé en 1962 sous l'égide du Conseil de l'Europe et de l'OCDE, le CIHEAM est une organisation inter-gouvernementale rassemblant quatorze pays méditerranéens : Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie et ex-Yougoslavie. La FAO et la Commission Européenne participent également comme observateurs au conseil d'administration du Centre.

Quatre instituts (Bari, Chania, Montpellier et Zaragoza) dispensent des enseignements post-universitaires de niveau Master of Science. Le CIHEAM anime des réseaux de recherche en Méditerranée, favorise l'organisation d'enseignements spécialisés dans les pays membres, tient des séminaires et colloques rassemblant des techniciens et scientifiques spécialistes des questions agricoles de la région, publie des ouvrages sous le titre *« Options méditerranéennes »*.

Au travers de ses activités, le Centre favorise le dialogue Nord/Sud et la coopération internationale dans la zone, pour le développement de l'agriculture dans la région méditerranéenne.

The International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies

Established in 1962 under the auspices of the Council of Europe and the OECD, CIHEAM is an intergovernmental organization of fourteen countries: Albania, Algeria, Egypt, France, Greece, Italy, Lebanon, Malta, Morocco, Portugal, Spain, Tunisia, Türkiye and ex-Yougoslavia. The FAO and the European Commission participate on CIHEAM's Board of Directors as observers.

Four institutes (Bari, Chania, Montpellier and Zaragoza) provide post-graduate education at the Master of Science level. CIHEAM animates Mediterranean research networks, promotes the organization of specialized education cycles in member countries, holds seminars and workshops bringing together technicians and scientists specialized in Mediterranean agriculture, and publishes works in the series "Options Méditerranéennes".

Through these activities, CIHEAM promotes North/South dialogue and international cooperation for agricultural development in the Mediterranean region.